L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1675 - VENDREDI 08 AVRIL 2022 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Moutarde de Bourgogne

Trente ans et motivée comme jamais !



Photo Reine de Dijon

La filière Moutarde de Bourgogne célèbre ses trente ans. Atypique dans son modèle, avec une forte proximité entre producteurs et transformateurs, elle est à la croisée des chemins : face aux déboires des graines canadiennes ou ukrainiennes, les débouchés sont plus que jamais ouverts pour elle, à condition que les ressources en recherche qu'elle mobilise parviennent à faire émerger des variétés capables de résister aux insectes et aux aléas climatiques. Un véritable défi, porteur pour une filière qui a toute sa raison d'être.

Page 15

Côte d'Or

› Jeunes agriculteurs

Baptiste Colson, président



Nièvre

› Formation à la taille du noyer

« Ne pas faire de sentiments »



Yonne

› Innovation dans les vignes

Un chariot électrique pour assister le travail manuel



DOSSIER

SPÉCIAL TRACTEURS

Pages 20 à 25

fendt.fr

FENDT



ENCORE QUELQUES MACHINES DISPONIBLES

Presses à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydoflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

Ets BUCHEZ
MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS



SPÉCIALISÉ RISQUES CLIMATIQUES et MÉTHANISATION

MONGIN Jean-Jacques
n° ORIAS 07009678

> Professionnel en assurances agricoles depuis 28 ans
> Présent dès 7h00 le matin
> 1 seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres

6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre
Tel. 03 86 72 08 38
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com

Aviva France devient abeille ASSURANCES

Sommaire

Côte d'Or
04 • Jeunes agriculteurs : Baptiste Colson, évidemment !
05 • Viande bovine : La contractualisation et ses enjeux
06 • Herbe : Une ressource à ne plus négliger
07 • Commerce : Un espace Savoir-Faire 100 % Côte-d'Or à Beaune

Nièvre
08 • Transmission et installation : Un COTI axé sur les associés
09 • Collège : Trouver sa voie
10 • Formation taille du noyer : « *Ne pas faire de sentiments* »
11 • Protection de la Loire : Nettoyage de printemps

Yonne
12 • Innovation : Un chariot électrique pour assister le travail manuel de la vigne
13 • Production fromagère : « *Une production de Chaource inégalée depuis dix ans* »
14 • FDSEA : Une section rien que pour elles

Région et ailleurs
15 • Anniversaire : 30 ans et de grands espoirs pour la filière Moutarde de Bourgogne
16 • Protéines végétales : Une transition alimentaire en quête d'idées
17 • Économie : Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne en veille sur les transitions
18 • Convention entre la MSA et le Service de remplacement
19 • Ukraine : Un fermier au milieu de la guerre

Dossier
20-25 • Spécial tracteurs

Filières
26 • **Cultures** Colza : Nouveautés dans la lutte contre le sclérotinia en 2022
27 • **Élevage** Bovins : Suivez vos données d'abattage
28 • **Bois-Forêt** Gestion durable : L'histoire d'une forêt

Infos Services
29 • Économie et Gestion
30-31 • Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
34-39 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80 075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

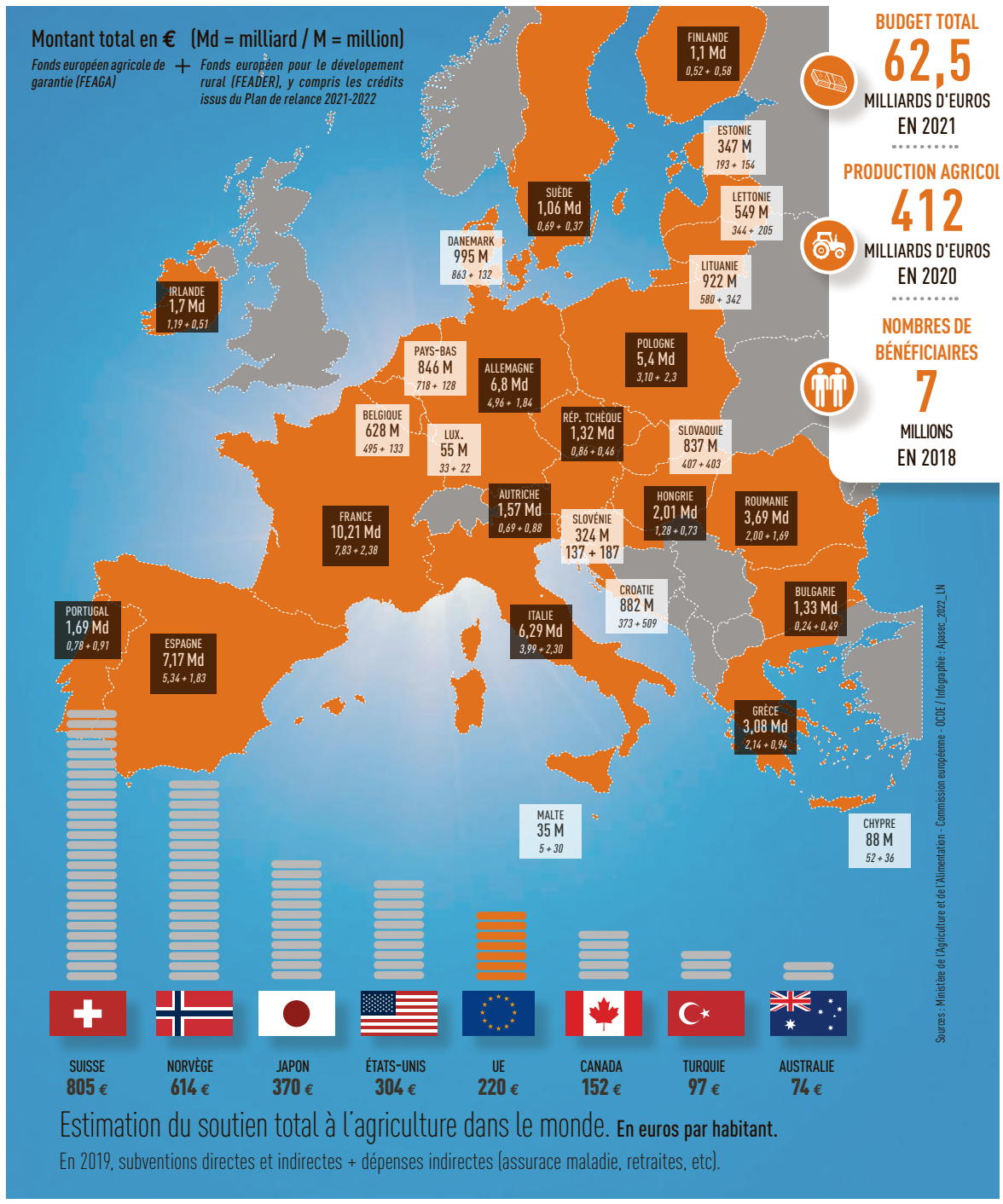
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

l'infographie

Politique agricole commune

Programmation 2021 - 2027 : le montant annuel par pays



Estimation du soutien total à l'agriculture dans le monde. **En euros par habitant.**
En 2019, subventions directes et indirectes + dépenses indirectes (assurace maladie, retraites, etc).

la météo présentée par Dijon Céréales

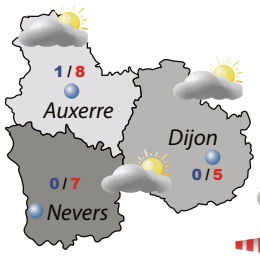
DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

AGATE météo

Vendredi 8 Avril

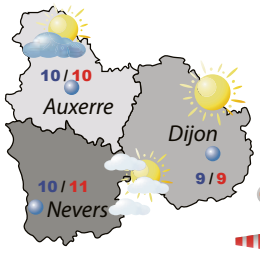


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel.

T° mini : 0 à 2°C
T° maxi : 7 à 9°C
Vents : Nord 20 km/h

Sainte Julie
Soleil : 07h15 - 20h31
Lune : 11h04 - 03h28

Samedi 9 Avril

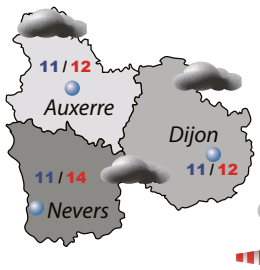


Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages de beau temps.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 9 à 11°C
Vents : Est 20 km/h

Saint Gautier
Soleil : 07h13 - 20h33
Lune : 12h00 - 04h17

Dimanche 10 Avril



Couvert
Ce dimanche se déroulera sous un ciel chargé de nuages menaçants.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 11 à 13°C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Saint Fulbert
Soleil : 07h11 - 20h34
Lune : 13h04 - 04h56

Prévisions à 7 jours

Lundi 11 Avril au Mercredi 13 Avril
De nombreuses précipiations sont attendues, accompagnées d'orages pour ce lundi.
Vents : Ouest à 30 km/h
T° mini : 5 à 7°C T° maxi : 11 à 13°C

Du Jeudi 14 Avril au Dimanche 17 Avril
Les précipitations persisteront au cours de cette période.
Vents : Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini : 4 à 6°C T° maxi : 11 à 13°C

clin d'œil



Votre journal

Le Terres de Bourgogne NOUVEAU arrive!

Le 15 avril, vous allez découvrir votre journal agricole sous un nouveau jour : Terres de Bourgogne fait peau neuve dans le but d'être plus attractif, de mieux répondre à vos attentes et de vous offrir encore plus de rubriques. Comme tout changement mérite quelques explications, cette page va vous servir de guide dans cette nouvelle formule.

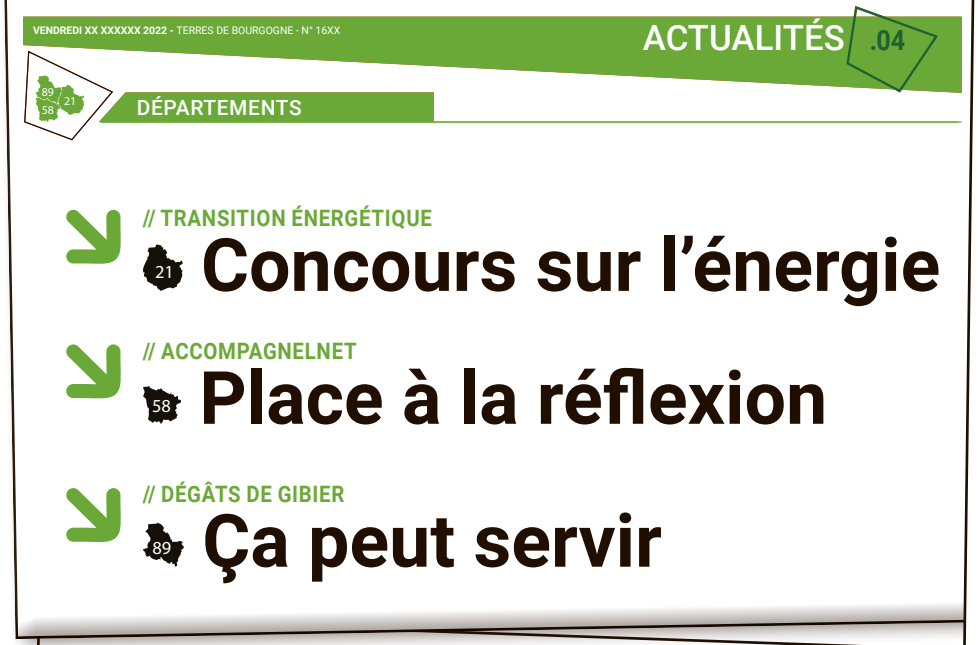
Nous vous l'avions annoncé dès le début de l'année : Terres de Bourgogne allait vous réserver des surprises en 2022. À partir de notre prochain numéro, vendredi 15 avril, c'est un journal totalement renouvelé que vous allez découvrir. La maquette actuelle avait besoin d'être remise au goût du jour mais cette évolution ne se limite pas à une question de forme ou de couleur. C'est toute l'organisation de l'information que nous vous apportons chaque semaine qui va se trouver renouvelée. Nous sommes bien conscients que lorsqu'on est attaché à un média, il est parfois difficile de bousculer les habitudes. C'est pourquoi cette page va vous expliquer ce qui va changer à partir de la semaine prochaine et comment vous pourrez trouver de nouveaux repères dans nos pages. Et comme un changement n'arrive jamais seul, cette évolution va se traduire aussi sur internet avec un site totalement revu et beaucoup plus attractif. Alors suivez le guide…

BERTY ROBERT

Les infos, département par département

Nous le savons, vous êtes particulièrement attachés aux informations qui concernent votre **département**. Jusqu'à présent, Terres de Bourgogne, diffusé sur la Côte-d'Or, l'Yonne et la Nièvre, avait des pages dédiées pour chacune de ces zones. Ce ne sera plus le cas à partir du 15 avril mais, bien évidemment, cela ne signifie pas que vous ne retrouverez plus vos informations. Les départements seront toujours aussi présents mais avec une répartition différente : adieu les pages Côte-d'Or, Nièvre et Yonne, bonjour les pages « Actualités » dans lesquelles les informations des départements seront facilement repérables grâce à des petits pictogrammes dédiés.

ZOOM SUR



Un lien fort entre départements et filières agricoles

Au-delà des pages actualités où se côtoieront les informations icaunaises, nivernaises ou côte-d'oriennes, vous retrouverez aussi ce qui concerne vos départements dans les pages **« Productions »** car l'information agricole de ces différentes zones ne se limite pas à de simples comptes-rendus d'évènement : il nous fallait aussi pouvoir mettre en lumière la technicité et les pratiques des agriculteurs de chacun des départements. Les pages « Productions » donneront ainsi tout le relief nécessaire au savoir-faire qui peut être développé dans nos trois départements (et parfois même au-delà, à l'échelon régional), mais dans un cadre plus orienté sur la technique, une attente clairement exprimée par vous, les lecteurs. Là encore, des pictogrammes géographiques vous permettront de situer précisément l'origine des sujets abordés.

ZOOM SUR



Des rendez-vous mieux classés

Autre nouveauté de cette nouvelle formule, destinée à en renforcer le côté pratique : **des agendas** présentant les rendez-vous professionnels (formations, rencontres techniques, réunions syndicales, organisations professionnelles…), regroupés sur une seule et même page, en fin de journal. Nous apporterons également une page Agenda orientée sur les loisirs et les idées de sorties, en plus de celle comportant les agendas professionnels.

ZOOM SUR

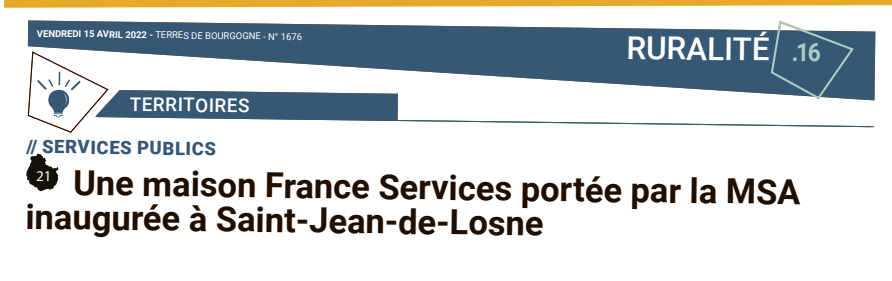

L'AGENDA PRO'


AGENDA Loisirs

Les rendez-vous de la ruralité

Parce que l'agriculture ne se conçoit pas sans l'univers dans lequel elle évolue, Terres de Bourgogne va aussi donner plus d'importance à l'information rurale au sens large, avec, là encore, des pages dédiées qui parleront de la vie des campagnes, des évolutions que celles-ci connaissent, des services publics qui s'y trouvent, du lien entre campagne et grandes villes. Voilà, en résumé, ce que vous allez découvrir à partir du 15 avril. Terres de Bourgogne continuera par ailleurs à diffuser un contenu qui existait déjà mais qui reste indispensable (petites annonces, annonces légales, cours et marchés) mais comme ce journal est avant tout le vôtre il demeure à votre écoute pour faire encore évoluer un contenu qui n'est jamais figé. Toute l'équipe vous souhaite une bonne découverte, et rendez-vous à la semaine prochaine !

ZOOM SUR



Jeunes agriculteurs

Baptiste Colson, évidemment !

L'exploitant agricole de Moloy prend les rênes de JA21 et succède à Antoine Carré.



Baptiste Colson.



Le nouveau bureau JA21 avec de gauche à droite : Antoine Duthu (trésorier), Thibaut Aubry (trésorier adjoint), Mathieu Faivre (secrétaire général), Antoine Carré (vice-président en charge des grandes cultures), Clément Pechinot (membre BFC), Guillaume Moyot (membre BFC), Baptiste Colson (président), Thomas Cotiby (vice-président en charge des dossiers élevage), Florian Dureuil (vice-président en charge de la communication), Cyril Bret (vice-président en charge de l'installation), Yannick Salomon (secrétaire général adjoint).



Le nouveau président salué par son équipe, dans la bonne humeur.

Son nom circulait depuis plusieurs mois dans les rangs JA. C'est désormais officiel : Baptiste Colson succède à Antoine Carré à la présidence des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or. Les membres du conseil d'administration l'ont élu à l'unanimité lors de leur séminaire des 29 et 30 mars organisé à Corcelles-les-Monts.

En polyculture-élevage

Baptiste Colson est âgé de 30 ans et travaille sur l'exploitation familiale à Moloy, près d'Is-sur-Tille, en compagnie de Bénigne, son père, Benoît, son oncle, Matthias, son cousin, d'une salariée et de deux apprentis. Leur atelier bovin est composé de 120 vaches de race Brune avec une production annuelle d'un peu plus d'un million de litres. Près de 10 % de ce volume est transformé à la ferme en crèmes glacées et fromages blancs.

Sur sa partie végétale, le Gaec Colson se distingue par un assolement en commun avec deux autres exploitations : cette organisation permet de travailler sur des parcelles mieux conformées, de mutualiser le matériel, les achats d'intrants et la vente de céréales.

Un ancien de Quetigny

Baptiste Colson est marié à Marion, agricultrice à la Ferme d'Étaules. Paul (2 ans et demi) et Coline (1 mois) sont les deux autres membres de la famille. Le nouveau président JA est titulaire d'un BTS *« Productions végétales »* obtenu au lycée de Quetigny. Avant de s'installer en 2013, ce grand gaillard d'1,95m était allé travailler plusieurs mois en Australie. À son retour en France, deux contrats ont été effectués au sein de la société agrochimique Bayer.

AG

« De belles choses tous ensemble »

Baptiste Colson s'est engagé syndicalement dès son installation. La présidence du canton de Saint-Seine-l'Abbaye a été assurée de 2014 à 2018. Le Côte-d'orien évolue au sein de JA BFC depuis la fin de ces deux mandats, avec notamment un poste de vice-président en charge des dossiers Pac depuis 2020. Cette nouvelle mandature JA21, Baptiste Colson la voit dans la parfaite continuité du travail entrepris depuis des années par le réseau départemental : *« Nous allons mettre une nouvelle fois l'accent sur l'installation des jeunes, sur la promotion du métier et sur la communication autour de l'agriculture. Après deux éditions annulées, notre fête départementale fera son retour pour le plus grand bien de tous, nous donnons d'ores et déjà rendez-vous les 27 et 28 août à Saint-Léger-Priest. Le reste du temps, JA21 sera bien sûr présent autant qu'il le peut sur les dossiers d'actualité. Succéder à Antoine Carré, un président très présent et charismatique, ne sera pas facile pour moi, mais je suis très confiant car nous avons de très bons éléments au sein du bureau. La motivation est là pour faire de belles choses tous ensemble ».*

Valorisation des produits français

Lentement mais sûrement

Le grossiste alimentaire Metro a augmenté de deux points la part des produits français sur l'ensemble de ses produits vendus en boucherie.

Il y a deux ans, le grossiste alimentaire Metro s'engageait dans la charte « Origine France » avec la FNSEA, les JA et les fédérations des restaurateurs, pour favoriser la production française dans la restauration indépendante. Même si de nombreux progrès restent à accomplir à ce jour, la tendance parait positive : les actions menées par les signataires de la charte ont permis d'augmenter de près de deux points la part de produits français sur l'ensemble des produits vendus en boucherie par Metro France auprès de sa clientèle professionnelle (soit 62,94 %). Pour évoquer ce bilan intermédiaire et poursuivre sur cette dynamique, une journée « Origine France » était organisée le 24 mars dans les 99 halles Metro de l'Hexagone. En Côte-d'Or, le rendez-vous était donné à l'enseigne de Marsannay-la-Côte. Fabrice Faivre, représentant la FDSEA, a salué la démarche en rappelant que cette charte s'inscrivait dans la suite logique de la loi Égalim et de l'action de la FNSEA sur le syndicalisme économique.

AG



Yves Dervieux (Metro), Fabrice Faivre (FDSEA) et Stéphane Derbord (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie), réunis à Marsannay-la-Côte.

Viande bovine

La contractualisation et ses enjeux

Christophe Lechenault, président du pôle élevage de la Chambre d'agriculture et Jérôme Cap, président de la commission bovins viande de la FDSEA, évoquent le sujet de la contractualisation en viande bovine.



Jérôme Cap



Christophe Lechenault

La contractualisation en viande bovine est devenue obligatoire depuis le 1er janvier pour un certain nombre de catégories d'animaux. Cette application de la loi Égalim, très rapide et généralisée peut soulever beaucoup de questions auprès des éleveurs qui ne trouvent pas toujours de réponses appropriées. Christophe Lechenault, président du pôle élevage de la Chambre d'agriculture, rappelle que la contractualisation n'est plus une option : *« Elle est possible depuis longtemps et personne ne l'appliquait. Aujourd'hui, elle est devenue une obligation pour tous les acteurs de la filière et pourtant, cela continue, tout le monde en parle mais personne ou presque ne l'applique. Faute de communications officielles auprès des éleveurs de la part de l'administration, les rumeurs vont bon train »*. Pour l'éleveur de Saint-Thibault, *« trop de fausses informations circulent dans les exploitations »* : *« il y a beaucoup de préjugés et beaucoup de mauvaise volonté de la part de ceux qui ne croient pas, ou qui ne tiennent pas à la mise en place de cette loi. La mise en place de la contractualisation s'est faite rapidement et elle remet en question un fonctionnement historique. Il est donc important que les éleveurs puissent avoir une information juste sur ce que dit la loi, sur le fonctionnement du contrat, sur la construction du prix dans la contractualisation. Pour cela, tous les partenaires habituels sont au rendez-vous pour répondre aux questions des éleveurs et les aider à construire leur proposition de contrat »*. Christophe Lechenault insiste sur le fait que la contractualisation n'est plus une option : *« plus de 50 % des cheptels sont détenus par des plus de 50 ans et le renouvellement des générations, la reprise des élevages ne se fera pas sans une assurance sur les prix pour nos jeunes. Et cette assurance, c'est le contrat »*.

Sécuriser les élevages

Pour Jérôme Cap, président de la commission bovins viande de la FDSEA, la pertinence de la contractualisation, avec un prix payé qui tient compte des coûts de production, *« n'est plus à démontrer »* : *« Oui, les prix des animaux montent et il était temps ! Cependant, les charges montent en flèche également et notre marge ne sera pas meilleure cette année, malheureusement. Oui, cela remet en cause nos habitudes de travail, celles de nos acheteurs et de l'ensemble des acteurs de la filière. Et alors ? La situation n'est non seulement plus tenable pour nous mais ne le sera bientôt plus pour les autres maillons »*. L'éleveur de Sincey-lès-Rouvray rappelle que les effectifs d'animaux sont au plus bas et que *« cette situation va s'aggraver de plus en plus si nous ne sommes pas rémunérés »* : *« sans nos animaux, la filière n'existe pas. C'est ce que viennent enfin de réaliser certains grands opérateurs qui comprennent aujourd'hui que pour continuer à produire, nous devons gagner notre vie. Nous espérons, que malgré les discours anti-contrat, cette contractualisation va se déployer, permettre une stabilisation de la situation et surtout nous permettre d'être payés au juste prix »*.

FDSEA21

Quelques points clés

« La contractualisation risque de m'empêcher de bénéficier d'une embellie du marché »
Faux : la loi prévoit la possibilité d'inscrire une formule de prix dans le contrat qui permet de sécuriser le prix en prenant en compte le coût de production mais également une référence à l'évolution du marché.
« Il est impossible de prévoir les quantités qui seront vendues sur trois ans »
Vrai : Pour cela, une clause prévoit des marges de manœuvre sur les quantités.
« Je ne pourrai plus travailler avec plusieurs marchands »
Faux : vous pouvez établir des contrats avec l'ensemble de vos partenaires habituels

Où trouver l'information ?

Plusieurs options sont ouvertes : la FDSEA propose des « ateliers contrats » (2 heures environ) qui permettent de comprendre les grands principes de la contractualisation, les éléments du contrat et la construction du prix. La Chambre d'agriculture prévoit la mise en place de formations (7 heures) pour comprendre la loi Égalim, travailler sur la construction d'un contrat et avoir une approche des coûts de production. Les éleveurs peuvent contacter à tout moment leurs conseillers habituels : Claire Schwick (FDSEA) au 06 24 67 76 83, Valentine Navereau et Vincent Doal (Chambre d'agriculture) au 03 80 90 89 09, Carole Aubert et Élodie Heliot (Elvea) au 03 80 49 67 12.

▸ Agenda

14/04 Trophées de l'agriculture
La cérémonie des trophées de l'agriculture se déroule jeudi 14 avril à partir de 18 h 30 au palais de Congrès de Dijon. Dix agriculteurs seront récompensés à cette occasion. L'entrée sera gratuite mais sur inscription (www.tropheesdelagriculturecotedor.fr). Une conférence sur la transition alimentaire sera proposée par Olivier Mevel, spécialiste de cette thématique. Un cocktail dinatoire est également au programme.

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture

La contractualisation, tous concernés par la loi EGALIM
Cerner les enjeux de la loi, apprendre à négocier et s'approprier les éléments essentiels du contrat, pour être suffisamment armé
Contact : Marie-Claude GUERRIER, CA21 – Tél. : 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr
12 avril et 03 mai – Chambre agriculture Pouilly en Auxois (21)
10 mai – Chambre agriculture Chatillon sur Seine (21)

Agir pour la Cessation et la transmission de mon exploitation
Les clés pour préparer et anticiper ma transmission
Contact : Amélie FERCOQ, Conseillère en entreprise - CA21
Tél. : 06 87 55 78 90 – amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr
4 et 20 mai – Chambre agriculture Bretenière (21)

Apprendre à rédiger son DUER
Rédiger son DUER tout en tenant compte de la réglementation en vigueur
Contact : Corine PENNING GARNIER, responsable formation - CA21 - Tél. : 06 37 20 20 47 – corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr
26 avril – Chambre agriculture Bretenière (21)

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/



Herbe

Une ressource à ne plus négliger

Une journée technique a été organisée par Feder Élevage et la Chambre d'agriculture près d'Arnay-le-Duc.



Les intérêts du pâturage tournant étaient notamment au programme.

Une parcelle du Gaec du Puiset, à Magnien, a été le lieu d'un rendez-vous proposé par Feder Élevage et la Chambre d'agriculture. Les caractéristiques de l'herbe, sa gestion et les intérêts économiques du pâturage tournant ont été présentés par Matthieu Javelle, conseiller au pôle agricole de Créancey. Les participants à cette journée ont pu découvrir les bonnes techniques pour poser une clôture permanente en présence de Thibault Chevailler de la société Patura. Un représentant de la société Ukal était également présent, l'accent a été mis sur une pompe solaire pouvant aider les éleveurs à améliorer l'accès à l'eau dans leurs parcelles (un des facteurs limitants du pâturage tournant étant l'abreuvement).

Herbe de qualité, moins de concentrés

L'herbe est la première ressource des exploitations d'élevage et la source de protéines la plus économique. La valorisation de nos prairies devient un enjeu majeur afin de maîtriser les coûts de production en élevage. En effet, on observe depuis de nombreuses années une baisse de la valorisation et de l'entretien des prairies. L'augmentation de la taille des cheptels a entraîné une simplification des systèmes fourragers, mais qui a entraîné dans le même temps une plus forte dépendance à des aliments concentrés (céréales, correcteurs azotés, coproduits). Cette évolution était encore acceptable économiquement jusque-là, mais la flambée des matières premières de ces dernières semaines remet tout en question. À cela s'ajoutent même des questions concernant l'approvisionnement. Il est donc essentiel de reconsidérer les prairies à leur juste valeur, c'est-à-dire comme une culture à part entière, capable de fournir des fourrages de qualité et de répondre aux besoins de la plupart des animaux. Le pâturage tournant est l'une des clefs afin de s'adapter aux enjeux qui nous attendent. Cette technique permet de maintenir une qualité de fourrage plus régulière sur l'année tout en limitant le gaspillage d'herbe au printemps et constituer des stocks de fourrage de qualité (ensilage ou enrubannage précoce). On sait très bien que toutes les parcelles ne sont pas adaptables à cette technique, mais le principal frein est bien souvent l'accès à l'eau, l'entretien et la pose des clôtures.

Cette journée a permis de proposer des solutions pour pallier ces contraintes. Deux autres rendez-vous organisés par la Chambre d'agriculture sur le thème du pâturage tournant auront lieu durant le printemps.

Delphine Buisson (Feder) et Matthieu Javelle (Chambre d'agriculture 21)

Contractualisation en élevage bovin allaitant

La Chambre d'agriculture vous accompagne

La loi Égalim 2, promulguée en 2021, a pour objectif de protéger la rémunération des agriculteurs. Elle prévoit en effet que l'agriculteur propose un prix de vente de ses produits à son premier acheteur, et qu'ils contractualisent sur un prix convenu, pour une durée minimale de 3 ans. Les dispositions prévues par cette loi sont entrées en vigueur au 1er janvier 2022, pour les produits de l'élevage bovin allaitant. La Chambre d'agriculture de Côte d'Or propose aux éleveurs de participer à une formation afin d'être accompagnés et informés sur le sujet.

Nombreux sont les éleveurs qui s'interrogent sur les tenants et les aboutissants de cette loi. Afin de leur permettre d'y voir plus clair, et avoir des précisions sur le contexte de la mise en place d'Égalim 2, la présence d'intervenant et de conseillers de la Chambre d'agriculture vous apporteront des éléments de compréhension sur le sujet.

Une formation pour faire les bons choix

Après les éléments de contexte, les éleveurs seront invités à travailler sur la définition des éléments essentiels du contrat : leurs indicateurs (animal de référence, volumes et périodes de livraison), et expérimenteront l'impact des variations dans la formule du prix «déterminable». Un point sera également fait sur le coût de production d'un atelier bovin viande.

Une formation pour être au point sur les clauses

Un contrat est un document juridique, qui engage les deux parties. L'éleveur devant être à l'initiative de ce contrat, il est capital qu'il connaisse toutes les clauses à y inscrire, selon sa situation. Cela sécurisera à la fois l'acheteur et le vendeur sur la durée de la contractualisation.

Une formation pour défendre son prix

Toute contractualisation implique une part de négociation. L'objectif de la formation n'est pas de remettre en question les relations commerciales que les éleveurs entretiennent avec leurs acheteurs, mais ces derniers doivent pouvoir disposer d'éléments clairs et précis pour leur permettre de contractualiser au prix qui leur semblera être le plus juste. Leur attention sera donc portée en fin de formation sur les éléments pouvant le cas échéant faire l'objet d'une négociation, et les méthodes pour la mener sereinement.

Trois sessions d'une journée sont prévues ce printemps : les 12 avril et 3 mai à Pouilly-en-Auxois, et le 10 mai à Châtillon-sur-Seine. Pour tout renseignement, contacter Marie-Claude Guerrier, responsable formation au 06 73 74 76 39 ou par mail : marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

Sandrine Corbon, coordinatrice formation, Chambre d'agriculture de Côte-d'Or



Commerce

Un espace Savoir-Faire 100 % Côte-d'Or à Beaune

La marque développée par le département « 100 % Côte-d'Or » et destinée à valoriser les produits et savoir-faire locaux ne se limite pas à distinguer des individualités : un espace dédié vient d'être inauguré au magasin Gamm Vert-Frais d'ici de Beaune. Il rassemble sur un même site, des produits ainsi labellisés.



Élus et représentants des producteurs ont symboliquement coupé le ruban inaugurant cet espace qui rassemble des produits du département.

Il y a les artisans ou les producteurs « 100 % Côte-d'Or », mais il y a aussi les espaces qui peuvent revendiquer la marque blanche et bleue lancée par le département. L'un d'entre eux vient d'être inauguré, fin mars, au magasin Gamm Vert-Frais d'ici de Beaune. Sur un même rayon se trouvent ainsi concentrés des fruits, des légumes, de la viande, du miel, de la bière et bien d'autres produits encore qui ont en commun d'être produits ici. *« Voilà une démarche qui fonctionne »* soulignait Thierry Lagier, directeur du magasin, alors qu'élus locaux et producteurs agricoles et autres, découvraient le nouvel espace, dûment labellisé. *« Cette espace concrétise tout un travail de raccourcissement des circuits qui porte ses fruits, en matière de canaux de distribution des produits locaux, mais aussi pour leur reconnaissance auprès de la clientèle locale »*.

Se former pour comprendre les marchés

Du miel de Savoisy des Ruchers du Moulin à la tisane Brin d'Ortie de Longecourt-lès-Culêtre, en passant par les pommes d'Uchizy ou des brasseries beaunoises telles que Belenium ou Vif, c'est avec toute la Côte-d'Or qu'on peut, ici, se faire plaisir et remplir son panier. *« Cela s'inscrit dans la logique de la prise de conscience de nos concitoyens née lors du confinement, sur la nécessité de faire évoluer nos modes de consommation en y incluant plus de proximité »* constatait Lionel Borey, président de la coopérative Bourgogne du Sud. Aurélien Viellard, représentant de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, présent lors de cette inauguration, rappelait pour sa part que *« les agriculteurs sont de plus en plus formés pour comprendre ce qu'est un marché et une démarche comme « 100 % Côte-d'Or » ne peut que les encourager à pousser encore plus loin cette logique de proximité »*. Pour le conseil départemental, représenté à cette inauguration par Charlotte Fougère et Pierre Bolze, la marque « 100 % Côte-d'Or » se veut aussi un outil participant à l'organisation des filières agricoles. Lancée en novembre 2019, elle compte aujourd'hui près de 200 agréments.



L'espace 100 % Côte-d'Or du Gamm Vert-Frais d'Ici de Beaune concentre un grand nombre de références et donne un visage aux producteurs.

BERTY ROBERT

Tart-le-Bas

Maraîchage, nous voilà

La ferme du lycée de Quetigny se diversifie en maraîchage bio.

L'exploitation agricole de l'EPL de Quetigny, située à Tart-le-Bas, se lance dans un atelier de maraîchage diversifié en agriculture bio sur 0,75 ha. Les premiers oignons ont été plantés mi-mars et d'autres espèces végétales vont suivre prochainement. *« Nous allons nous tester durant cette première campagne. L'idée est de faire de la vente directe, créer de la valeur ajoutée et de l'emploi. Le maraîchage, nous en entendons de plus en plus parler, la demande semble forte autour Dijon et il y a sûrement une carte à jouer »*, indique Vincent Cartault, directeur de l'exploitation. La parcelle dédiée servira également de support pédagogique aux différents apprenants de l'EPL (établissement public local d'enseignement) qui englobe le lycée, le CFA et le CFPPA de Quetigny ainsi que le lycée de Plombières. *« De plus en plus de formations, notamment le BPREA, s'intéressent au maraîchage. Le CFPPA est équipé de serres mais pas de véritables ateliers grandeur nature comme celui-ci. Ce sera un atout supplémentaire pour notre enseignement »*, poursuit le responsable de l'exploitation. En plus de la vente directe, les futurs produits récoltés pourraient peut-être alimenter les cantines de l'EPL. *« Beaucoup de choses peuvent être imaginées si les bons résultats sont au rendez-vous. Nous pourrions également vendre des légumes dans d'autres restaurations collectives, pourquoi pas ? Les produits abîmés et non commercialisables pourraient être utilisés au sein de l'atelier technologique de Plombières, c'est une autre idée. Dans tous les cas, la ferme cherche à embaucher, les candidatures sont les bienvenues ! »*, ajoute Vincent Cartault.

AG



La ferme du lycée de Quetigny se diversifie en maraîchage bio.

Déchargez-vous des contraintes en nous confiant la gestion de vos paies

- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Etablissement des bulletins de salaires (salariés agricoles, apprentis...)
- Attestations de salaires, arrêts maladie ou accident de travail
- Formalités liées au départ de vos salariés
- Etablissement des déclarations de charges sociales, DSN
- Récupération des taux PAS de vos salariés.

Efficacité
Fiabilité
Productivité
Tarifs attractifs

N'attendez plus !

Contactez-nous par téléphone 03-80-68-67-68
ou par mail servicepaie@fdsea21.fr

FDSEA21 - Service Juridique Emploi
1 rue des Coulots 21110 BRETENIERE
@servicejuridiqueemploi - FDSEA21

Service Juridique Emploi & Paie

Transmission et installation

Un COTI axé sur les associés

Comme chaque année, le COTI (Comité d'orientation Transmission Installation) s'attache à une problématique sur ce thème. En 2022, les associés ont donc eu la part belle.



Pour rappel, le COTI organisé chaque année associe la Chambre d'agriculture de la Nièvre, la DDT et les JA. Ici, Florian Guyard, co-président des JA 58, évoque ses craintes pour l'avenir.

« *Mon associé s'en va… Un avenir à réinventer ?* » voilà la question qui était posée lors du COTI 2022, le 24 mars dernier au Marault. « *Avec le nombre important de départs en retraite prévu pour ces prochaines années (perte de 20 % des agriculteurs à taux de renouvellement constant), il est nécessaire de se poser la question notamment pour les formes sociétaires* » souligne Martin Bloch, responsable du service Économie et Entreprises à la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Peur de l'avenir

Si l'an passé le COTI ciblait les difficultés d'installation en bovin allaitant, les peurs des JA restent les mêmes. « *Ce n'est pas évident de s'installer, que ce soit en société ou en individuel car on nous demande toujours plus de financement. Comment pouvons-nous nous installer avec les prix qui flambent de plus en plus. ?Nous sommes conscients que les personnes partant en retraite ont une certaine légitimité à fixer leurs prix de cession, mais de notre côté nous ne pouvons souvent pas les assumer. Nous nous posons nombre de questions mais elles restent majoritairement sans réponses* » insiste Florian Guyard, coprésident des JA de la Nièvre.

Le panorama

C'est sur cette intervention que le COTI a débuté, face à cela des chiffres, avec un nombre de passages au point accueil installation (PAI) en hausse cette année (132) par rapport à l'an passé. D'ailleurs, en 2021, les installations aidées en sociétés ou en individuelles sont à peu près à parts égales. Pour celles réalisées en société, c'est le GAEC dit en « transparence » qui remporte le plus d'adeptes. Sur 29 installations, 86 % ont opté pour le GAEC contre 7 % en EARL, et majoritairement avec des membres d'une même famille. Mais, au total sur le département, il y a 328 exploitations en Gaec (avec 750 associés) et 476 exploitations en EARL (pour 574 associés). Martin Bloch précise : « *On note qu'il y a peu de remplacements d'associés dans les GAEC lors d'un départ en retraite. Cela engendre souvent une transformation sociétaire* ».

Quelques solutions

Pour répondre au thème du Coti, deux solutions ont été exposées : le groupement d'employeurs (comme le GED Agri'rural) ou encore le droit à l'essai (proposé par l'association Gaec et sociétés). Ainsi, le GED Agri'rural a pour but de proposer un salarié partagé entre les adhérents – permettant notamment de ne pas avoir à s'occuper de l'administratif comme les fiches de paie - afin d'avoir une aide en cas d'arrêt maladie ou encore de départ d'un associé. Mais, Charlotte Leclerc et Alice Rosier, juristes en droit social à la FDSEA 58, ont rappelé que juridiquement un salarié ne pouvait porter les mêmes responsabilités qu'un associé limitant ainsi son champ d'action dans l'entreprise. De son côté, Gaec et sociétés ont mis en lumière une nouvelle procédure : le droit à l'essai. Pour l'instant à l'état de test dans quelques départements conventionnés avec l'État, ce droit à l'essai permettrait, pendant une année et uniquement en Gaec pour le moment, de tester le travail avec un nouvel associé, tout en ayant la liberté d'arrêter l'association à tout moment. Ce droit à l'essai implique obligatoirement un accompagnement relationnel afin de cadrer les attentes, les envies et les exigences de chacun pour que le travail se déroule dans les meilleures conditions possibles pour tout le monde. L'association espère voir ce système proposé à tous en France d'ici la fin de l'année ou le début d'année 2023.

CHLOÉ MONGET

Changement

Durant le Coti, une parenthèse a été faite sur un transfert de compétences entre la DDT et la Région pour la gestion de la DJA avec une nouvelle programmation 2023 – 2028. Ainsi, à partir du 1er janvier 2023, selon les éléments évoqués durant le COTI, la DDT ne gèrera plus la DJA et indirectement la CDOA Installation. Face à cette annonce, Martin Bloch s'est voulu plus ou moins rassurant en insistant sur le fait que : « *nous ne voulons pas rendre l'installation encore plus compliquée pour les jeunes. Nous désirons que la gestion décisionnaire des installations soit conservée par des instances territoriales et professionnelles. Nous avons d'ailleurs fait une demande en ce sens auprès de la Chambre régionale et des JA BFC qui négocient actuellement avec le Conseil régional pour cette transmission de compétences* ». Il conclut en martelant : « *Durant ce transfert de compétences, nous ne voulons pas que les jeunes soient pénalisés dans leur installation* ».

Rendez-vous

JA de Guérigny- Pougues : une collecte pour aider

Le 9 avril, à Garchizy, sur l'exploitation du GAEC de Clairefontaines, aura lieu une collecte de piles en tous genres (piles domestiques, piles destinées aux clôtures électriques…). Elle est organisée par les JA de Guérigny - Pougues en partenariat avec le collège Henry Wallon de Varennes Vauzelles.

« *Dès le premier contact avec Mme Bardin, professeure du Collège, nous avons trouvé l'idée intéressante* » pointe Nicolas Pesson, nouveau président des JA de Guérigny Pougues. C'est ainsi que la jeune équipe orchestrera une collecte de piles conjointement avec le collège Henry Wallon de Varennes Vauzelles dans le cadre du concours «les piles s'empilent». Elle se déroulera le 9 avril de 14 h 30 à 19 h à Garchizy, sur l'exploitation du GAEC de Clairefontaines.

Toute première fois

« *Pour nous, c'est une première* » souligne Nicolas Pesson avant de détailler : « *cela est une belle occasion de faire découvrir notre métier et de nous engager dans un projet qui a du sens : collecter des piles dont personne ne sait quoi faire. Il y a une véritable dimension environnementale, et je pense qu'il est nécessaire d'être partie prenante de cela pour montrer que notre profession nous inculque, au quotidien, la protection de notre environnement* ».

À refaire

Pour l'avenir, Nicolas Pesson, et les JA de Guérigny - Pougues avec lui, ne se refusent rien : « *si nous sommes sollicités sur d'autres manifestations de ce type, nous répondrons présents car outre le côté environnemental c'est aussi une manière de mettre en avant notre engagement pour la vie sociale en milieu rural* ». Tous ceux qui apporteront des piles (particuliers et professionnels) seront accueillis par les JA tout au long de l'après-midi par le pot de l'amitié et une dégustation de viande charolaise fournie par la Caisse Locale du Grand Nevers de Groupama. Pour toute information : Nicolas Pesson au 07 81 45 69 05 ou Baptiste Souverain au 06 86 25 55 63.

CHLOÉ MONGET

Renouvellement du bureau

Suite à l'assemblée générale des JA de Guérigny - Pougues du 11 mars 2022, les membres du bureau ont changé. Voici la liste des élus : Nicolas Pesson, 21 ans, Président ; Gabriel Troux, 21 ans, Vice-Président ; Ludivine Pesson, 21 ans, Secrétaire ; Thibaud Tardivon, 19 ans, Secrétaire-adjoint ; Vincent Dudragne, 24 ans, Trésorier.



Nicolas Pesson est le nouveau président des JA de Guérigny-Pougues et il espère durant son mandat « *faire plaisir aux gens en proposant plus d'événements créateurs de liens sociaux, car les agriculteurs sont un pilier de la vie rurale* ».

Collège

Trouver sa voie

Afin d'aider les élèves à choisir leur orientation, certains collèges, comme celui de Paul Barreau à Lormes, font intervenir des professionnels dans les classes.

« *Nous organisons ces rencontres avec les professionnels afin que les jeunes puissent découvrir des métiers différents et qu'ils s'ouvrent l'esprit* » explique Ombeline Devoir, professeur documentaliste au collège Paul Barreau de Lormes. « *De plus, même si les métiers présentés ne leur sont pas inconnus, c'est aussi une façon de mettre en évidence d'autres facettes de celui-ci ; Et puis je crois en la magie de la rencontre, on ne sait jamais ce qu'elle peut produire, parfois il y a un déclic et on peut voir naître des vocations. De plus, pour des élèves peu motivés par l'école, cela permet de donner un sens à l'école, de les remobiliser s'ils se découvrent un intérêt pour un métier. Cette année, les élèves de 4e, 5e et 3e ont ainsi pu rencontrer notamment une journaliste, les compagnons du devoir, un chargé de mission, et vont rencontrer encore un étudiant en agriculture, un paléontologue, un scénographe, un coach sportif. Les élèves sont, pour la plupart, très intéressés par les interventions. Mais, pour les 3e on leur demande déjà de se positionner pour leur orientation, ce qui peut les rendre moins attentifs, à ce qui existe, ils cherchent plutôt à conforter leur choix* ».

Un peu tôt

« *Les collégiens ne savent pas forcément ce qu'ils veulent faire plus tard, et ils ne connaissent pas tous les métiers existants. Du coup, je trouve cela compliqué de leur demander, assez jeunes, quelles études ils désirent faire. Je pense que le rôle de l'orientation est crucial pour un enfant et pour l'adulte en devenir qu'il est. À mon sens, les presser dans ces choix n'est pas la meilleure des solutions* » pointe Théo Damasio, chargé de mission forêt et filière bois auprès du Parc naturel régional du Morvan, venu expliquer son parcours scolaire ainsi que son métier aux élèves du collège Paul Barreau.

Plus de souplesse

Ombeline Devoir rajoute : « *parfois, on est obligé de proposer aux enfants des filières qui ne correspondent pas à leur souhait, en deuxième vœu pour ne pas qu'ils se retrouvent sans aucune affectation après la 3e car on sait que leur choix initial a peu de chances d'obtenir une réponse favorable ; Certaines formations sont très demandées et proposent peu de places. Je pense que pour des élèves en difficulté scolaire, par exemple, le système devrait être plus souple en leur proposant un parcours leur permettant d'essayer différentes choses afin qu'ils puissent faire un choix ensuite. On voit souvent des enfants opter pour des filières par défaut parce qu'ils n'ont pas d'idées, aboutissant parfois à des catastrophes scolaires que je trouve très triste d'autant plus que cela pourrait être évité* ».

CHLOÉ MONGET



Théo Damasio, chargé de mission forêt et filière bois auprès du Parc naturel régional du Morvan.



Ombeline Devoir, professeur documentaliste au collège Paul Barreau organise les interventions des professionnels.



Théo Damasio était, cette année, l'un des intervenants professionnels choisi par le collège Paul Barreau de Lormes.

Le mot de Théo Damasio, 26 ans, chargé de mission forêt et filière bois auprès du Parc naturel régional du Morvan

« Intervenir auprès de la jeunesse permet de leur détailler notre parcours scolaire et professionnel. Pour ma part, la filière forêt et bois est intéressante à mettre en lumière car c'est ce qui compose à 50 % le Morvan. Cela fait partie du quotidien des jeunes et plus particulièrement dans un contexte de changement climatique. En effet, la forêt est un outil pour répondre à cette problématique mais elle le subit aussi. Faire prendre conscience aux enfants qu'ils peuvent jouer un rôle dans ces enjeux majeurs via les métiers qu'ils choisissent est important pour moi. J'espère que cela peut susciter des vocations. Dans tous les cas, il faut qu'ils trouvent une voie qui leur corresponde et qu'ils aiment, et ce peu importe qu'il faille 1 ou 10 années d'études ».



Rémi, élève au collège Paul Barreau de Lormes.

Le mot de Rémi P., 14 ans, élève au collège de Paul Barreau

« J'apprécie ces interventions, car elles permettent de découvrir les métiers qui nous entourent. Grâce à cela, on peut trouver des idées pour notre orientation en 3e ; c'est très utile. De plus, les intervenants détaillent le monde professionnel, que l'on ne connaît pas forcément ce qui ouvre un peu nos horizons. Je pense que cela pourrait être intéressant d'allier tout ceci à des propositions de stages, afin que ceux qui ne savent pas vraiment vers quoi s'orienter aient la possibilité de voir comment telle ou telle profession se passe dans la réalité ».

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN
Sécuriser votre déclaration PAC en 2022
Selon vos besoins à distance ou en présentiel
Déclaration PAC
Du 1er avril
au 16 mai 2022
On vous accompagne,
Prenez rendez-vous !
03 86 93 40 00
cartopac@nievre.chambagri.fr
Nos +
Des conseillers spécialisés,
La sécurisation de votre dossier (ICHN, MAEC,...),
Un conseil réglementaire avec une optimisation de vos aides
+ de 30 ans d'expérience
+ de 500 dossiers PAC/an
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE NIEVRE

► En bref

PCAE

Sont ouverts les volets :

Bâtiments élevages :

• modernisation classiques : construction, aménagement et rénovation d'un bâtiment d'élevage et/ou d'installations destinées au stockage. Investissement dans le petit équipement

• effluent : Le dispositif « gestion des effluents en zone vulnérable » cible la mise aux normes des exploitations vis-à-vis de la directive nitrate

• énergie : Le dispositif « maîtrise de la performance énergétique » concerne les exploitations d'élevage et a pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique globale des exploitations agricoles.

Aires de lavage individuelle ou collective :

Ce dispositif permet le financement des aires de lavage et de remplissage individuelles ou collectifs pour pulvérisateur afin de préserver les ressources en eau vis-à-vis des pollutions par les produits phytosanitaires et fertilisants.

Équipements productifs :

Ce dispositif s'adresse aux exploitations agricoles ou groupements d'agriculteurs qui valorisent une exploitation agricole en production végétale et qui souhaitent moderniser leurs équipements liés notamment à la réduction des intrants ou encore à la lutte contre l'érosion des sols.

Transformation – commercialisation :

L'appel à projets concernant le volet "transformation et commercialisation" est ouvert du 18 mars au 2 mai 2022.

Cette mesure est plafonnée à 270 000 € de dépenses éligibles.

Un troisième appel à candidature concernant les Bâtiments d'élevage, effluent et énergie sera ouvert du 8 juillet au 2 septembre 2022.

Pour en savoir plus, contactez la Chambre d'agriculture de la Nièvre au 03 86 93 40 00.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE

► Agenda

Morvan Exposition *La nature près de chez soi*

La Maison du Tourisme de Saint-Brisson (à la Maison du Parc : les petites Fourches, 530 route de Saulieu) propose une exposition d'illustrations naturalistes signées par Vanessa Damianthe. Cette dernière invite les visiteurs à voir la nature (faune et flore) du quotidien autrement via une quinzaine de toiles (aquarelles ou crayon). L'exposition se déroulera du 2 mars au 31 mai 2022 : - jusqu'au 31 mars : du mercredi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 30 - à partir du 1er avril : du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 30 ; les samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 h 30. Entrée libre. Pour en savoir plus sur l'illustratrice : www.vanessa-damianthe.com

Formation taille du noyer

« Ne pas faire de sentiments »

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait le 24 mars une formation sur la taille du noyer. Pour l'occasion, le formateur était Ghislain Bouvet, conseiller en production noix à la Chambre d'agriculture de l'Isère.



Pour une production de noyer, Ghislain Bouvet évoque une consommation d'eau de 2 500 m3 par ha et par an avec une pluviométrie annuelle de 800 ml.

Le mot d'ordre est sans appel pour l'animateur d'un jour dans la Nièvre, Ghislain Bouvet, conseiller en production noix à la Chambre d'agriculture de l'Isère : *« il ne faut pas faire de sentiments lorsque l'on parle de taille »*. Pour lui, le noyer est une production comme une autre, qui *« doit être rentable »*. Organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre sous l'égide d'Étienne Bourgy, chargé de mission énergie et agroforesteries, la formation « taille du noyer » avait deux buts : montrer les bons gestes à adopter, et revenir sur les besoins des agriculteurs ayant planté des noyers ces dernières années et présents à ce jour-là sur l'exploitation de Ghislaine et Mattew Bentley (domaine de Drémont à Anthiens) ainsi que sur celle de François-Xavier Bedu (ferme de la Ronce à Vielmanay).

Lors de son intervention, Ghislain Bouvet ne fait aucune pitié en taillant un plant d'1,50 m à 30 cm du sol : *« il faut couper afin que les pousses repartent bien »*. Il ajoute sans détour : *« un plant a un à deux ans pour montrer sa capacité à pousser. S'il est trop lent, on l'arrache et on replante ; le noyer est une production qui doit produire ! »*. Afin que ces plants soient le plus productifs possible, il précise qu'ils doivent être un minimum protégé du bétail et du gibier : *« les animaux adorent se frotter aux troncs ou tirer sur les branches. Il faut donc les préserver avec du barbelé ou des grilles. De plus, pour le vent, je conseille d'attacher l'arbre à un bambou qui permettra de conserver l'axe tout en restant souple pour éviter la casse »*.

La variété préférée

Outre la taille drastique et la protection, il évoque également les variétés : *« il ne faut pas se tromper, certaines sont plus adaptées que d'autres, avec des avantages et des inconvénients, surtout si on fait le choix de ne pas irriguer. Dans ce dernier cas, je conseille d'ailleurs la Franquette ou rien »*. Cette dernière est, selon lui, la variété la plus répandue en France. Rustique et avec une fructification terminale, elle a cependant le désavantage d'entrée en production au bout de 5 à 6 ans, ce qui est assez long, toujours selon Ghislain Bouvet.

Craquer pour lui

Les exploitants présents évoquent diverses raisons dans leur choix de planter des noyers sur leurs terres. Pour Thierry Beauvais, exploitant à Pougny, le noyer répondait à deux objectifs : *« apporter de l'ombre à mes animaux l'été tout en ayant une vision sur le long terme face au réchauffement climatique. Je me pose aussi la question de planter des oliviers dans le futur »*. Ghislaine Bentley évoque les mêmes problématiques tout en rajoutant *« le noyer est aussi une piste pour diversifier notre ferme, avec la vente de noix, même si nous avons conscience que cela ne se fera pas avant quelques années »*. Enfin, Frédéric Gauche (exploitant, avec son fils Valérian, à Saint-Benin-des-Bois) pointe *« au départ, nous les avons plantés afin de valoriser notre patrimoine pour les générations futures sans vraiment savoir quoi en faire. Mais, aujourd'hui, nous voulons vraiment les intégrer dans une production afin de nous diversifier, car il y a une forte demande sur ce fruit. Dans tous les cas, nous avons commencé car cela nous faisait plaisir, et nous voulons que cela continue »*.

Ça coule de source

Pour terminer, Ghislain alerte les exploitants sur l'irrigation sans laquelle la pousse peut devenir presque impossible : *« une production de noyers représente l'équivalent d'une production de maïs en matière d'irrigation. Il faut avoir cela en tête lorsque l'on pense à se lancer dedans car sans l'irrigation engager une production digne de ce nom n'est presque pas jouable, surtout avec les années de sécheresse que l'on a connu. Sans apport d'eau régulier, il y a une forte mortalité sur les jeunes arbres et une perte de temps puisqu'ils pousseront moins vite et donc engendrant un retard dans la production. Néanmoins, une irrigation ne remplacera jamais la pluie car elle s'accompagne d'une humidité ambiante qui est inégalable »*. Il termine : *« le noyer peut être une réponse à diverses problématiques, mais il ne faut pas s'embarquer sur ce terrain sans avoir conscience de tout ce que cela implique »*.



Ghislaine et Mattew Bentley ont planté environ 1 250 plants de noyer Franquette en 2019 et 1 000 en 2020. Malheureusement, beaucoup ont été perdus à cause du gel.

CHLOÉ MONGET

Protection de la Loire

Nettoyage de printemps

Depuis 12 ans, le premier samedi de mars, l'association de chasse fluviale de la Nièvre (soutenue par la Fédération départementale des chasseurs) organise un ramassage de déchets sur 6 sites nivernais ; et depuis 12 ans rien n'a changé.



FDC 58.

De nombreux participants étaient au rendez-vous devant le club de canoë à Cosne.

« *Les pêcheurs, les chasseurs, les promeneurs ou encore les habitants sont au rendez-vous tous les ans depuis une douzaine d'années pour ce premier samedi de mars afin de ramasser les déchets à Decize, Nevers, La Charité, Mesves ou encore Neuvy-sur-Loire* » rappelle Mathieu Danvy, technicien en charge des dossiers de communication, de promotion et d'environnement auprès de la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre. Cette année, comme les autres, environ 300 participants sont venus prêter main-forte.

Des déchets divers

« *Si les communes s'occupent de l'entretien des abords de la Loire, cette action est la seule qui se charge de son lit* » souligne Mathieu Danvy. Au total près de 35 m³ de déchets ont été retirés dont : des transats, des gobelets en plastique, des canettes ou encore des pots pleins d'huile de vidange. « *Nous avons même retrouvé l'intégralité d'une salle de bains !* » ajoute Mathieu Danvy avec amertume avant d'ajouter : « *je ne comprends pas les personnes qui jettent tout cela. Nous avons un cadre magnifique avec la Loire et en profiter c'est aussi repartir avec ses déchets et s'en débarrasser dans les poubelles prévues à cet effet* ».

Un triste constat

Même si les déchets sont à peu près les mêmes d'année en année, cette session fut légèrement différente : « *À cause du Covid, nous avons effectué le ramassage en septembre dernier. Il y a donc 6 mois entre les deux et la quantité est presque équivalente à 1 an d'attente… C'est désespérant de voir que les comportements de certains n'évoluent pas dans le bon sens. Il faut vraiment qu'il y ait une prise de conscience car ces déchets, outre la faune et la flore, empoisonnent également les humains. Enfin, nous nous concentrons sur la Loire, mais il y a aussi à faire dans les bois ; malheureusement* ». Malgré tout, il donne rendez-vous en mars 2023 pour le prochain ramassage. Renseignements : 03 86 36 93 16.

CHLOÉ MONGET



FDC 58.

La « *prise de chasse* » dans le lit de la Loire à Nevers.

Une action nationale

Ce ramassage nivernais s'inscrit dans une action nationale sur les 12 départements traversés par la Loire. Elle est à l'initiative de la Fondation pour la protection des habitats et de la faune sauvage : https://www.chasseurdefrance.com/agir/la-fondation/

Élections

Crédit Agricole Centre Loire

Le 22 mars, le conseil d'administration du Crédit Agricole du Centre Loire a été réélu intégralement, lors de l'assemblée générale. Il est composé de 18 membres : Aymeric Behaghel, Arnaud Bodolec, Muriel Cheradame, Cyril Colas, Patricia Detable, Pierre-Louis Epaud - Chartier, Laurent Fesneau, Phillipe Guillien, Raphaël Kermoal, Sandrine Lopez, Luc de Montenay, Marie-Pierre Perdereau, Pierre Picot, Arnaud Quatrehomme, Guy Robail, Joëlle Robert, Isabelle Rondeau et Gilles Simon. À cette occasion, Éric Campos, Directeur du Projet Sociétal de Crédit Agricole SA, à échangé avec Pierre Picot et Laurent Fesneau autour du projet sociétal. Éric Campos a évoqué que le Crédit Agricole apportait des solutions en ce sens au secteur agricole : « *en accompagnant l'évolution des techniques, en permettant à l'agriculture lutter contre le changement climatique et en contribuant à renforcer la souveraineté alimentaire (en facilitant l'installation de nouvelles générations)* ». Enfin, le 25 mars, les membres du bureau ont été reconduits : Arnaud Bodolec, Président, Pierre Picot, vice-président Cher, Laurent Fesneau, vice-président Loiret, et Joëlle Robert, vice-présidente Nièvre.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

▸ Formations

12/04 Se convertir en bio en Polyculture élevage
Sur trois jours Bio Bourgogne propose une formation afin d'appréhender la faisabilité d'une conversion en bio. Plusieurs objectifs sont mis en avant pour y parvenir comme : évaluer les impacts réglementaires, agronomiques, zootechniques, économiques, sociaux et environnementaux d'une conversion à l'agriculture biologique de sa ferme ; analyser sa ferme dans la globalité par rapport à la labellisation bio et ses débouchés et au changement climatique ; établir un plan d'action réaliste à mettre en place à court terme sur sa ferme. Inscriptions obligatoires. Renseignements : Adrien Lurier – 06 77 30 78 82 ou adrien.lurier@biobourgogne.org

14/04 Apprendre à rédiger son DUER
Une formation sur la rédaction de son DUER est proposée le 14 avril de 9 heures à 17 heures à la Chambre d'agriculture de la Nièvre (25 Bd Léon Blum, 58000 Nevers). Prise en charge Vivea. Renseignements et inscriptions : service emploi FDSEA 58 : 03 86 93 40 94.

14/04, 12/05, 15/09 et 13/10 S'initier au dressage de son chien de troupeau
La Chambre d'agriculture propose une formation de 4 jours pour s'initier au dressage de chiens de troupeau afin d'améliorer les conditions de travail des éleveurs. Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

▸ Agenda

Un printemps à la ferme
Jusqu'au 29 mai, des agriculteurs du réseau Bienvenue à la ferme ouvrent leurs portes pour des visites ludiques, pédagogiques et savoureuses.

- Le drive fermier de la Nièvre à Nevers (44 bis rue de la fosse aux loups), le 14 avril de 16 h à 19 h. Contact : drive.fermier.nievre@gmail.com
- Le potager de Séguret à Savigny Poil Fol (Séguret), le 17 avril de 10 h à 17h. Contact : Emma Rigollet au 06 14 33 31 38.
- EARL Commaille à Decize (15 chemin de la source), le 30 avril de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h et le 1er mai de 10 h à 13 h. Contact : Marie-Dominique Commaille au 06 24 32 77 08.
- Le potager d'ici à Nevers (5 rue de la Chaume), le 1er mai de 10 h à 12 h. Contact : Raphaël Revenu ou Jean-Marie Lambert : lepotagerdici58@gmail.com
- La chèvrerie de la fillouse à Sully-la-Tour (La fillouse), courant mai (date non fixée). Contact : Raphaël Bourdon au 06 84 98 53 74.

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1675
VENDREDI 08 AVRIL 2022

Innovation

Un chariot électrique pour assister le travail manuel de la vigne

À Courgis, Émilien Bouc a développé un chariot électrique capable d'apporter une assistance au travail manuel de la vigne. Pour ce projet, nommé E'mule, il a été élu coup de cœur du jury lors du concours Agreen start-up dont la remise de prix s'est faite lors du salon de l'agriculture, à Paris.



Émilien Bouc a développé un chariot électrique capable d'apporter une assistance au travail manuel de la vigne.

Le salon de l'agriculture est souvent l'occasion choisie pour la remise de prix de concours en lien avec l'agriculture. C'est le cas du concours Agreen start-up (dédié aux start-up qui développent des innovations technologiques relatives à l'agronomie ou l'agroécologie), où un Icaunais a été primé dans la catégorie coup de cœur. Cet Icaunais, c'est Émilien Bouc, originaire de Courgis, qui a eu l'idée de développer un système électrique consacré à l'assistance du travail manuel de la vigne.

C'est d'ailleurs dans cette commune du Chablisien que tout a commencé pour lui et son projet nommé E'mule. « *Étant d'une famille de viticulteurs, j'ai dû aller très souvent aux vignes. Seulement moi, le métier manuel de la vigne ne me passionne pas du tout* », rit-il. « *Je me suis toujours dit qu'il y avait des choses à faire pour améliorer le confort de travail dans les vignes. Du fait de ma passion pour les Legos, j'ai décidé de faire des études de conception en mécanique. Au final, j'ai voulu allier mes compétences de dessinateur industriel et de viticulteur pour créer une machine qui répond aux besoins que j'estime être utile dans les vignes* », détaille Émilien Bouc.

E'mule, qui est aussi le nom du projet, est un chariot électrique multimodulaire. « *L'idée est d'avoir un produit qui répond à diverses tâches dans la vigne. On va pouvoir travailler assis, on va avoir un module qui permet de porter des charges lourdes et encombrantes. C'est un système électrique (avec une autonomie d'une dizaine de kilomètres, ndlr) qui vient remplacer des engins thermiques. Le but est tout simplement d'améliorer le confort de travail de ceux qui sont dans les vignes. Et d'avoir un produit économiquement abordable qui répond à plusieurs problématiques* ». Pour le prix, il faut compter au minimum 4 800 euros HT pour la version simple du chariot avec un plateau et quatre roues motrices.

Préserver la santé des viticulteurs

Aussi, avec E'mule, « *l'idée est de préserver la santé des gens une fois que leur activité est terminée. Il y a beaucoup de personnes, à la fin de leur carrière, qui sont cassées en deux. Donc si on peut leur éviter ça, c'est très bien* », assure Émilien Bouc. « *Cela peut également être une des solutions pour pallier le manque de main-d'œuvre, qui est très compliquée à trouver. Et il y a l'aspect écologique. On a une machine légère, qui peut répondre à pas mal de tâches que fait l'enjambeur. L'objectif était de développer un produit qui fait l'intermédiaire entre l'homme et la grosse machine, équipé d'outils qui permettrait de revenir à un travail plus raisonné et moins intensif* ».

Depuis le début de l'aventure en 2017, Émilien Bouc a fait du chemin avec son projet. « *Je viens tout juste de terminer le prototype et de finir le chariot numéro un qui sera mis en vente prochainement. Là, je suis encore sur une démarche de réflexion pour la distribution du produit* ».

Des essais ont eu lieu sur le terrain dans les vignes familiales et de celles d'amis, sur tous types de terrain. « *J'ai un produit qui est capable de monter une côte à 35 % dans tous types de terre. Le Chablisien était mon cahier des charges car si le produit passe dans les vignes du Chablisien, il passera partout* », sourit-il. « *On a des vignes avec des pentes importantes, des rangs pas très larges, des terres assez grasses. J'ai réussi à combiner ce que je voulais pour qu'il soit fonctionnel dans ces vignes. Mais il n'est pas destiné qu'aux viticulteurs du Chablisien, il est adapté à toutes les vignes de tous les secteurs* ».

Le projet est passé par plusieurs phases de développement et plusieurs prototypes (il y en a eu quatre). « *Sur chaque machine, il y avait des choses qui allaient, d'autres qui n'allaient pas. Au fur et à mesure, j'ai réussi à combiner tout ce qui fonctionnait sur une seule et même machine qui me satisfait* », ajoute Émilien Bouc.

Désormais, il y a encore une panoplie de modules que le concepteur du projet souhaite développer. « *Je compte sortir un module de rognage et de broyage de sarments. Le module siège de taille est déjà fait. Il permet d'être assis et face à la vigne pour tailler. Ainsi que le plateau pour porter des charges. Il y aura aussi une petite benne pour sortir les raisins et encore plein d'autres* ». Émilien Bouc souhaite aussi proposer son produit à d'autres professionnels du monde agricole, pas seulement aux viticulteurs. « *Je vise aussi le maraîchage et l'agriculture manuelle qui ont ce genre de besoin. Mon produit peut aller partout, même sous une serre* ». De quoi permettre à beaucoup de travailleurs de soulager des tâches qui mettent souvent à mal le corps sur le long terme.



Ce chariot, nommé E'mule, est multimodulaire pour être utilisé sur un maximum de tâches effectuées dans les vignes.

CHRISTOPHER LEVÉ

Production fromagère

« Une production de Chaource inégalée depuis dix ans »

L'embellie des consommateurs autour du manger français et local profite aux appellations. Le Chaource ne fait pas exception observe Didier Lincet, président du syndicat de défense du fromage de Chaource, malgré un nombre d'éleveurs qui ne cesse de diminuer dans l'Aube et l'Yonne.

Le volume de lait collecté dans la zone de l'AOP Chaource a enregistré une baisse l'an dernier. Dans le même temps, la production et la consommation augmentent. Comment l'expliquer ?

Didier Lincet : « *Les 56 producteurs de la zone ont collecté plus de 35,5 millions de litres de lait l'an dernier, en diminution de 3 %, conséquence d'une baisse du nombre d'exploitations (trois en moins) mais aussi des mauvaises qualités de fourrages. Paradoxalement, près de la moitié de ce volume a été transformée (17 millions de tonnes). Les tonnages de fromages fabriqués et commercialisés ont augmenté de 4 % pour atteindre près de 2 600 tonnes en 2021, ce qui en fait la meilleure année en volume depuis dix ans. Cette croissance, importante, vient complètement annuler la baisse de production de 2020 - on avait enregistré de fortes diminutions pendant les premiers mois du confinement - et lisse l'augmentation, constante depuis 2018. On doit cette performance à la sensibilité accrue des consommateurs envers les produits du terroir et sous appellation, en recherche d'une origine certifiée, reconnue et de qualité. Cette prise de conscience, cette évolution des comportements bénéficie aux produits de l'alimentaire, en particulier de produits fromagers sous appellation comme les nôtres* ».

L'assemblée générale qui s'est tenue le 24 mars, pointe un nombre d'éleveurs qui ne cesse de diminuer malgré cinq nouvelles installations. Comme endiguer cette baisse ?

DL : « *L'élevage laitier n'attire plus : c'est une tendance générale même si, en zone AOP Chaource, dans l'Aube et l'Yonne, elle est moins marquée. En huit ans, le nombre d'éleveurs dans l'Aube a diminué de 34 % contre 25 % dans la zone de l'AOP Chaource avec une baisse des volumes de « seulement » 4 %. Il faut relativiser : nous avons eu une nouvelle habilitation de producteurs de lait ainsi que cinq installations de jeunes, ce qui est une très bonne chose. Les trois cessations d'activité en revanche nous inquiètent. Pour enrayer ce mouvement, le syndicat réfléchit à des partenariats permettant de développer un service de remplacement : l'une des principales difficultés c'est en effet de trouver de la main-d'œuvre de façon permanente. On pourrait aussi constituer ou se rapprocher d'un groupement d'employeurs, de mutualiser ces solutions* ».

La valorisation du lait constitue elle aussi une piste pour endiguer cette diminution d'exploitations laitières…

DL : « *Évidemment mieux le lait sera valorisé, plus on incitera les jeunes à s'installer. Le contexte avec la hausse des coûts n'est pas favorable. La politique de fixation du prix du lait échappe au syndicat puisqu'il est géré par les laiteries qui collectent auprès de leurs éleveurs. L'exercice est un peu difficile* ».

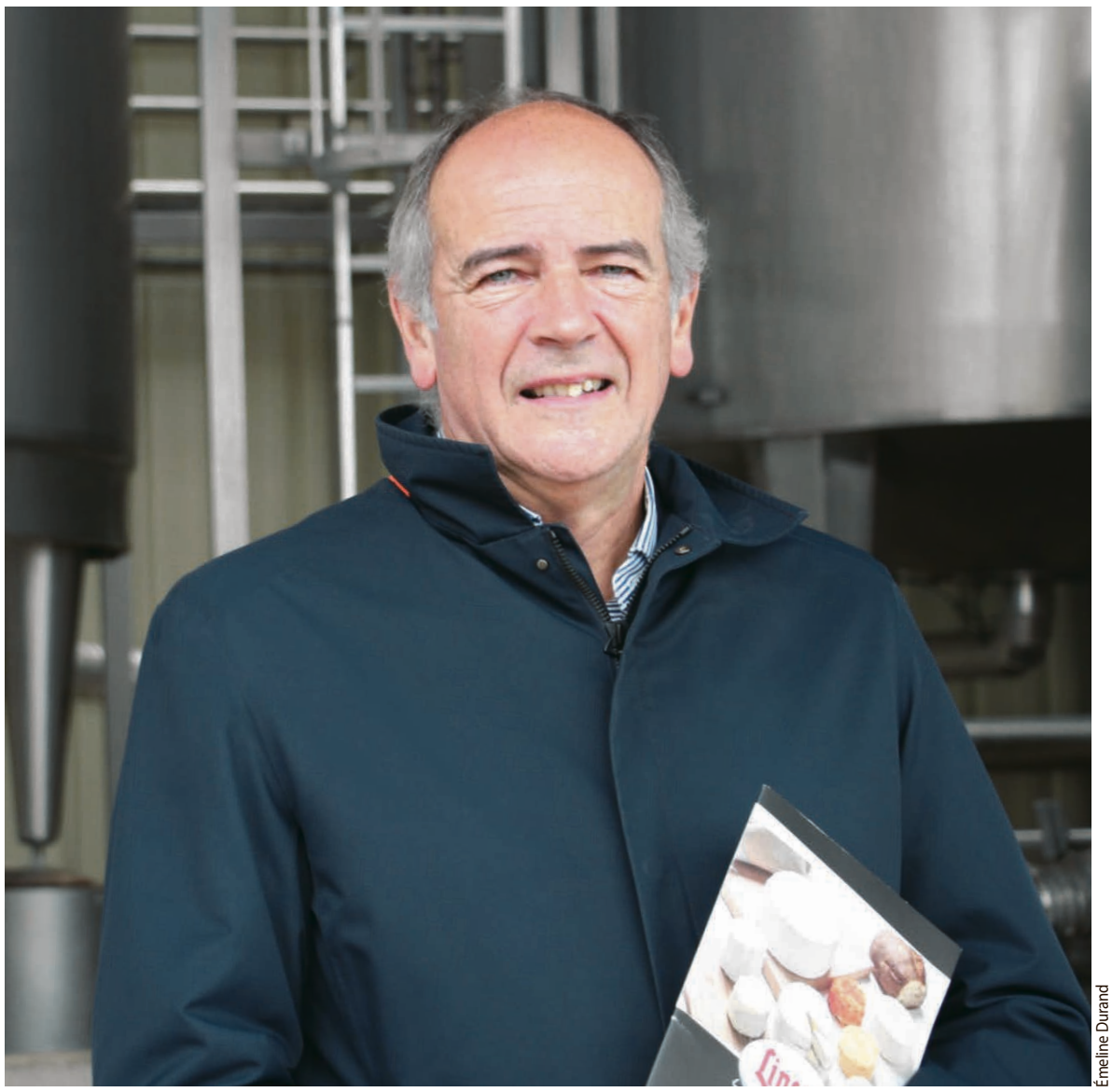
Ne pensez-vous pas que la loi Egalim2 puisse améliorer ces prix ?

DL : « *Je préfère rester prudent. C'est la première année d'application dans les négociations avec les distributeurs. Il faudra tirer les enseignements dans un an. Point positif : normalement le prix du lait n'est plus une variable d'ajustement. Le problème d'Egalim2, c'est que toute la pression de la négociation se reporte sur les autres composants d'un fromage. Dans un produit comme le nôtre, élaboré et transformé, le lait représente 40 % du prix de revient. Des charges de main-d'œuvre, de transport entraînent des coûts de production élevés ce qui fait que l'intérêt de la loi est moins évident* ».

Comme l'agriculture au sens large, la filière vise aussi l'autonomie alimentaire des animaux. De quelle manière ?

DL : « *L'idée est d'être de moins en moins tributaires des cours mondiaux. Le cahier des charges de la zone de l'AOP impose déjà une autonomie à 75 %, on aimerait augmenter cette proportion. L'objectif consiste ici à supprimer les rations de soja que l'on importe et de nourrir les vaches avec des produits à base de protéines végétales, d'origine nationale ou régionale, en menant ce travail collectif avec les éleveurs et des fabricants les plus proches possibles. Plusieurs pistes sont à l'essai* ».

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉMELINE DURAND



Émeline Durand

« La filière Chaource résiste malgré tout à la baisse du nombre d'éleveurs », relativise Didier Lincet.

Le retour de la « Chaource week »

Ils remettront le couvert en octobre. Une cinquantaine de restaurants de la région de la zone AOP s'engagent à mettre en avant le Chaource à travers leurs cartes et recettes. Durant une semaine, ces restaurateurs volontaires, assurent ainsi la promotion du fromage local avec le soutien du syndicat. Vu le succès de la première édition, l'action devrait s'étendre au-delà des frontières de l'aire d'appellation, dans l'Aube comme dans l'Yonne.

▶ Agenda

09/04 Portes ouvertes à la MFR de Villevallier
De 9 heures à 17 heures, à la MFR Centre Yonne de Villevallier (chemin d'Armeau). Toutes les formations par alternance (4e, 3e, CAP et Bac pro) en agriculture et en restauration sont à découvrir. Lors de la journée, l'agriculture est fêtée avec un marché de producteurs locaux, des animations pour les enfants, une exposition d'animaux, une autre de matériels, ainsi qu'un concert à 18 heures avec le groupe Raoul Volfoni. Buvette et restauration sur place. Pour plus d'informations, contacter la MFR de Villevallier au 03 86 91 12 15.

09 et 10/04
Printemps à la ferme
Marché de producteurs à la ferme Rabuat et fils à Méré (2 rue de la fontaine).

16/04
Printemps à la ferme
Portes ouvertes de 9 heures à 18 heures, aux jardins des Thorains à Lavau.

▶ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

12/04 Commercialiser mes produits en circuits courts.
À Auxerre. Contact : Deborah Colard au 03 86 94 22 19.

13 et 20/04
Certiphyto primo viti densa.
À Auxerre. Contact : Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 22 22.

22 et 29/04
Introduire des Cive (cultures intermédiaires à vocation énergétique) : comment s'y prendre ?
À Auxerre et sur le terrain. Contact : Guillaume Frémont au 06 71 34 25 77.



FDSEA

Une section rien que pour elles

Nouvellement créée, la section agricultrice de la FDSEA de l'Yonne s'est réunie pour la première fois le lundi 21 mars. Les femmes participantes ont pu aborder des sujets liés à l'actualité agricole ainsi que d'autres spécifiques aux femmes dans le monde agricole. Une prochaine réunion est d'ores et déjà prévue le lundi 11 avril.



Sept femmes agricultrices icaunaises étaient présentes pour cette première.

Sept agricultrices de l'Yonne ont participé à la première réunion de la section agricultrice de la FDSEA de l'Yonne, le lundi 21 mars dernier.
Une rencontre durant laquelle beaucoup d'échanges sur les problématiques rencontrées par des femmes dans le milieu agricole ont été abordés. Car il est parfois dur pour elles de concilier la vie professionnelle et la vie de femme. Aussi, ces dernières doivent trop souvent faire face à des stéréotypes vis-à-vis de leur sexe ainsi qu'à un manque de connaissance du public sur le métier. Les agricultrices présentes ont aussi mis en avant le manque de temps qu'elles ont pour elles et celui accordé à leurs enfants. La journée d'une femme agricultrice n'est jamais vraiment terminée : après celle à la ferme débute celle d'une maman.

Libérer la parole

Les agricultrices ont également parlé de sujets d'actualité comme la gestion des risques, le Varenne de l'eau, la PAC, mais aussi le sujet du service de remplacement, les congés maternité et paternité puis des actions nationales de la MSA.
Hélène Dapvril, secrétaire générale adjointe de la FDSEA de l'Yonne et élue en charge de la section agricultrice se dit « *convaincue qu'une section agricultrice à la FDSEA de l'Yonne peut vivre* ». Pour Mélanie Varache, éleveuse laitière à Dixmont, « *faire un groupe comme celui-ci ne peut qu'être positif pour nous* ». Ces femmes ont très souvent besoin de libérer la parole. À travers ce collectif, cela est désormais possible et permet de partager voire s'inspirer des expériences de chacune.
Lors de cette rencontre, Catherine Faivre-Pierret, agricultrice dans le Doubs et femme engagée à la FNSEA, est intervenue pour donner la parole aux agricultrices et faire part de ses expériences au niveau national sur la place des femmes dans le monde agricole.
Une prochaine réunion est d'ores et déjà prévue le lundi 11 avril à 12 h 30 sur l'exploitation de Valentine Boutaut à Moutiers-en-Puisaye. Pour plus d'information, contacter Mélanie Chameroy, chargée de communication de la FDSEA de l'Yonne, en charge de l'animation de la section agricultrice, au 03 86 49 48 15.

CHRISTOPHER LEVÉ

Qui est Catherine Faivre-Pierret ?

Agricultrice depuis 2009, Catherine Faivre-Pierret est cheffe d'exploitation agricole, productrice de lait pour le fromage Comté dans le département du Doubs. Elle est aussi membre du bureau de la FNSEA et une femme très engagée pour défendre la place de la femme dans le milieu agricole.



Catherine Faivre-Pierret est intervenue lors de la réunion de la section agricultrices de la FDSEA de l'Yonne.

Chambre d'agriculture

Marion Lefoyer, la nouvelle conseillère en diversification

Arrivée le lundi 14 mars, Marion Lefoyer est la nouvelle conseillère en diversification et circuit court de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Elle remplace Bertille Ponsin, récemment partie.



Marion Lefoyer, la nouvelle conseillère en diversification et circuit court de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Originaire de Puisaye, Marion Lefoyer, 31 ans, est arrivée le lundi 14 mars à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au poste de conseillère en diversification et circuit court.
Diplômée d'un master en valorisation du patrimoine et développement territorial effectué à Limoges, elle fait presque toute sa formation en alternance où elle travaille dans des collectivités, une association du patrimoine, un bureau d'études ou encore dans le secteur de l'œnotourisme dans des domaines viticoles du Chablisien. « *J'ai ensuite travaillé pendant six ans dans une agence de voyages à Auxerre. Puis, j'avais envie de me retrouver sur le domaine de ma formation initiale* », indique Marion Lefoyer.

Des valeurs basées sur la consommation locale

S'est alors présentée l'opportunité de postuler à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *Je voulais garder le contact humain avec les acteurs locaux. Je voulais retrouver les missions de ma formation avec la valorisation, le fait de mettre en valeur un savoir fait local qui favorise l'activité économique du territoire. Cela correspond à mes valeurs qui sont de consommer local et responsable. Il y a un engouement qui revient pour le locavore et j'avais envie de m'y investir* », assure-t-elle.
À la Chambre, Marion Lefoyer est en charge de l'animation du réseau Bienvenue à la ferme. « *Mon travail consiste à faire de la prospection et le suivi des porteurs de projets* », détaille-t-elle. « *Je serais aussi amenée à faire de l'accompagnement de projets de diversification et circuit court, ainsi que préparer des événements. Des salons sont prévus comme la foire de Sens (du 28 avril au 2 mai), Fleurs de vigne (le 22 mai à Auxerre), ou encore le marché Arts et saveurs de Sens au moment de Noël* ».
En intégrant la Chambre d'agriculture de l'Yonne, son objectif est de se rendre « *utile, de faire quelque chose qui a du sens* ». Un bon endroit pour y parvenir.

CHRISTOPHER LEVÉ

Anniversaire

30 ans et de grands espoirs pour la filière Moutarde de Bourgogne

La filière a célébré son trentenaire dans un contexte où se mêlent incertitudes et vraies perspectives d'avenir.



Lors du trentième anniversaire de la filière Moutarde de Bourgogne, à l'Institut Agro de Dijon. De gauche à droite : Christian Morel, vice-président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en charge de l'agriculture, Luc Vandermaesen, président de l'AMB et Fabrice Genin, président de l'APGMB.

C'est un paradoxe comme on en trouve souvent en agriculture : la production de graines de moutarde connaît aujourd'hui des difficultés en Bourgogne et pourtant, les perspectives d'avenir liées à cette production n'ont jamais été aussi prometteuses.

Ce constat était au centre des préoccupations, lors de l'anniversaire de la filière moutarde locale, organisé le 1er avril dans les locaux de l'Institut Agro (ex-Agrosup), à Dijon. On célébrait ce jour-là les 30 ans d'une filière qui, plus que jamais, revendique sa pertinence économique et son ancrage quasi patrimonial.

Cultiver de la moutarde en Bourgogne a du sens, même si, aujourd'hui, comme le rappelait Michel Liardet, dirigeant de l'Européenne de Condiments et président de la Fédalim, fédération de syndicats professionnels de l'industrie alimentaire, *« on en cultive aussi dans la Marne, en Seine-et-Marne et peut-être bientôt dans le Limousin »*.

De fait, face aux besoins exprimés par les transformateurs de la graine de moutarde, tout le monde est conscient que la production uniquement circonscrite à la Bourgogne ne peut suffire quantitativement et qu'il faut développer d'autres gisements français.

Séduire au-delà de la Côte-d'Or

Pour autant, la moutarde bourguignonne peut et doit développer les surfaces agricoles qui lui sont dédiées et qui, dans leur grande majorité, sont situées en Côte-d'Or.

Certains des intervenants de cette journée d'anniversaire ont justement rappelé que cette culture, aujourd'hui valorisée comme jamais, du fait même d'une certaine pénurie, pourrait aussi séduire des agriculteurs dans l'Yonne, la Haute-Saône, la plaine du Jura ou la Saône-et-Loire.

Le potentiel est là mais il faut l'activer. Plus facile à dire qu'à faire dans un contexte où les solutions de lutte contre les ravageurs se font de plus en plus rares, et où les aléas climatiques, notamment la sécheresse, pèsent aussi sur les rendements. Si la filière a pu afficher des chiffres de production intéressants, Luc Vandermaesen, actuel président de l'Association moutarde de Bourgogne (AMB) et dirigeant de Reine de Dijon, soulignait qu'après avoir atteint un maximum de 11 000 tonnes il y a quelques années, celle-ci plafonnait aujourd'hui autour de 6 000 tonnes. Il était rejoint dans ce constat par Fabrice Genin, président de l'Association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne (APGMB).

Une carte à jouer

Des pistes pour faire remonter cette courbe existent pourtant. Il y a d'abord à prendre en compte un contexte global où le Canada, gros producteur traditionnel, se trouve confronté à des problématiques climatiques qui le rendent inapte à répondre à toutes les attentes.

Il y a le cas de l'Ukraine dont on comprend aisément pourquoi elle n'est plus en mesure aujourd'hui, de tenir son rang mondial sur la production de graines de moutarde. Tout cela se déroule dans un contexte où la consommation mondiale de moutarde est en augmentation. La graine française, et plus particulièrement bourguignonne, a sa carte à jouer.

Mais il faut activer plusieurs leviers : à court terme, celui du prix d'achat par les transformateurs est essentiel. Depuis un an, il joue à plein puisque les prix d'achat à la tonne ont été fortement revus à la hausse. *« L'enjeu,* rappelait Fabrice Genin, *c'est aussi que la moutarde prenne la place du colza dans les rotations, à condition que les rendements soient au rendez-vous. Le fait de pouvoir nous appuyer sur une véritable proximité entre les producteurs et les transformateurs est incontestablement une force pour notre filière »*.

La force du lien producteurs - transformateurs

C'est un fait : au sein de Moutarde de Bourgogne, les échanges permanents entre industriels et producteurs forment un atout de poids, qui permet notamment d'avancer sur la recherche de nouvelles variétés, seul facteur capable d'assurer un avenir. Les améliorations génétiques et variétales pourront déboucher sur des plantes plus tolérantes aux attaques de ravageurs et plus résistantes au stress hydrique, mais il faudra aussi qu'elles présentent de bonnes caractéristiques pour les process de fabrication de moutarde. Une véritable quadrature du cercle qui aboutira forcément à des résultats mais au bout de combien de temps ? Thierry Guinet, chercheur au sein de l'Institut Agro de Dijon a décrit un programme de recherche local, donc connecté aux problématiques des agriculteurs bourguignons.

Il s'applique, en grande partie, à repérer des variétés qui ne nécessitent pas un recours aux produits phytosanitaires. *« Le défi,* soulignait le chercheur, *c'est de parvenir à combiner dans une variété, tout un ensemble de résistances, en préservant les niveaux de rendement »*.

Des plateformes d'essais sont actives, rappelait pour sa part Jérôme Gervais, de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *« elles permettent de faire le tri dans les lignées et d'établir des références »*. À plus court terme et pour faire face aux défis présents, la filière mène des démarches pour tenter de récupérer un nouvel insecticide valable pour le colza, qui pourrait être utilisé sur la moutarde.

Gérer le présent et l'avenir en même temps, porter son regard sur la prochaine campagne et sur celle qui aura lieu dans dix ou quinze ans : tel est le numéro d'équilibrisme permanent auquel se livre une filière qui, à trente ans, estime qu'elle est loin d'avoir révélé tout son potentiel.

BERTY ROBERT

Les axes de recherche privilégiés pour la moutarde

Dans les recherches actuellement menées afin de doter la filière moutarde de Bourgogne de variétés assurant sa pérennité, les critères suivants sont privilégiés :
- le rendement en grains
- le poids de 1 000 grains
- la résistance au froid
- le rythme de développement
- la vigueur
- la tolérance aux ravageurs
- la tolérance aux maladies
- la résistance à la verse
- la teneur en sinigrine (donc en huile)
- la suppression de l'acide érucique
- la bonne teneur en protéines



▸ En bref

Viticulture Quand Saint-Vincent rencontre San Vincenzo

En 2020, à l'occasion de la Saint-Vincent, est née l'idée de créer une rencontre internationale entre viticulteurs et restaurateurs. Sous l'impulsion de l'association San Vincenzo dell'Amarone, les maires de Beaune et de Castellammare del Golfo en Sicile, ont concrétisé cette envie par le jumelage de leurs villes respectives ; cet évènement - prévu au départ de Dijon - se déroulera du 25 au 28 avril prochain, en Sicile, à Castellammare del Golfo, entre ses plages de sable fin et la réserve naturelle de Zingaro. La San Vincenzo dell'Amarone a pour vocation de réunir des professionnels de la gastronomie et du vin, des médias et des consommateurs passionnés en provenance de France et d'Italie, plus particulièrement de Bourgogne et de Sicile. Des producteurs, des distributeurs et des importateurs de vin, des restaurateurs, des chefs, des sommeliers, des œnologues, des pâtissiers et des artisans partageront leurs savoir-faire ; parmi eux, une cinquantaine des plus grands vignerons bourguignons seront présents (Ramonet, Collin, Ponsot, Gros ...) ainsi que 5 grands chefs issus de 5 villes de Bourgogne qui proposeront des buffets inspirés de leurs terroirs.

Élevage Assemblée générale de l'association Salers de Bourgogne

L'association Salers de Bourgogne organise son assemblée générale le 28 avril à partir de 9 h 45 à la salle des fêtes de Barnay, en Saône-et-Loire, entre Arnay-le-Duc et Autun. Le Herdbook Salers sera représenté et il y aura également une intervention de Pierre Dubourg, représentant la société Symbiopole, de Précy-sous-Thil, en Côte-d'Or, spécialiste de la fabrication et du développement de produits à base de plantes et d'huiles essentielles à destination des animaux d'élevage. Tous les éleveurs Salers et ceux qui sont intéressés par la race sont les bienvenus. Une restauration sera organisée sur réservation au 06 88 60 48 40 ou 06 25 14 41 24. Une visite d'élevage a l'EARL du Grand Pré clôturera cette assemblée.

Fromage Les Rendez-vous du Comté

Le Comté, fromage préféré des Français, est issu d'une tradition millénaire fidèlement préservée. À ceux qui pensent tout connaître des courbes généreuses de ses meules imposantes, de la douceur de sa pâte cuite et de ses mille nuances aromatiques, il donne rendez-vous du 5 au 8 mai, au cœur de son terroir d'exception dans le massif du Jura. Visites guidées, ateliers pédagogiques gourmands, randonnées savoureuses… sont au programme de ces rendez-vous du Comté, tandis que des lieux mystérieux ouvriront enfin leurs portes ! Au total plus de 70 sites sont mobilisés et pas moins de 150 événements attendus. Pour la première fois, toute la filière AOP se mobilise pour proposer au grand public quatre belles journées de partage et de découverte autour de la passion du goût et du terroir. www.rendez-vous-comte.com

Protéines végétales

Une transition alimentaire en quête d'idées

Augmenter la part de protéines végétales dans l'alimentation humaine, voilà un véritable défi pour les années qui viennent. Pour la première fois, un concours d'idées sur ce thème était organisé simultanément à Dijon et Lille.



Laurent Rosso, directeur général de Terres Inovia, était à Dijon à l'occasion de ce premier Idéathon *« Nourrir la créativité »*.

Réfléchir collectivement sur la meilleure façon d'augmenter la part des protéines végétales dans l'alimentation humaine : c'est à ce défi que se sont attelés les participants à l'Idéathon « Nourrir la créativité », organisé simultanément à Dijon et Lille par Terres Inovia, Terres Univia, en collaboration avec le Village By CA (Crédit Agricole), les pôles de compétitivité Vitagora et Bioeconomy for change, ainsi que Toaster Lab, le 30 mars. Un Idéathon, c'est un marathon des idées, une manière de s'appuyer sur l'intelligence collective pour faire émerger de nouvelles approches et des projets. Ouverte au plus grand nombre, cette première édition ambitionnait de réfléchir et de créer autour de cette question : Comment accélérer la transition vers la consommation de protéines végétales dans l'alimentation humaine ? L'Idéathon était aussi organisé dans le cadre du programme national Cap Protéines dont le but est de favoriser la souveraineté protéique.

Un plan Protéines global

Quatre projets (voir encadré) étaient présentés au Village by CA de Dijon, dans les murs de la future Cité internationale de la Gastronomie. Sur une journée, les participants (en majorité des participantes) devaient se constituer en groupe puis travailler ensemble avant de se présenter au jury. Pour Laurent Rosso, directeur général de Terres Inovia, *« tout cela s'inscrit dans un plan Protéines global qui comporte un volet consacré à l'innovation. Terres Inovia est porteur de ce volet, au même titre que l'Institut de l'élevage (Idele). Dans ce cadre, nous réfléchissons à tout ce qui peut contribuer à dynamiser le marché des protéines végétales, dans une volonté plus large de diversification des sources de protéines »*. Une volonté qui passe par les capacités à produire ces protéines, mais aussi à les consommer. Il faut parvenir à accompagner les changements d'habitudes alimentaires et diversifier l'offre alimentaire, notamment sur les légumineuses. *« Dans certains pays,* poursuit Laurent Rosso, *vous avez même des glaces à base de légumineuses, c'est le cas au Canada, par exemple ! Mais vous avez aussi des chips, des farines… Pour avancer sur ces questions, il faut innover sur les produits mais aussi sur les services. Nous pensons que, sur ce point, de simples citoyens ont aussi des choses à dire. Il faut mettre un processus qui va partir d'une idée pour parvenir, peut-être, à une mise en marché de nouveaux produits ou de nouvelles approches. Le plus difficile, c'est de trouver les idées à la source et c'est à cela que sert cet Idéathon »*. Il faut ensuite donner à ces idées les moyens de mûrir et peut-être de se concrétiser. Cet Idéathon sur le thème de l'alimentation pourrait être appelé à se renouveler chaque année. Il y a du travail à faire : en France, on consomme en moyenne un peu plus d'un kilo de légumes secs par an et par habitant, contre près de 8 kg au Canada…

BERTY ROBERT



Les petites équipes ont pu bâtir leurs projets avant de le présenter à un jury.

Quatre projets mûris à Dijon

Dans le cadre de ce premier Idéathon « Nourrir la créativité », quatre projets ont été soumis au jury de Dijon. À l'issue de la journée, les projets Pousse + et T'es Chiche ont été primés.

- **Pousse + : Développement de produits germés originaux et sains en grandes et moyennes surfaces avec la promesse de nombreux +, « en commodité » + rapide, pratique, simple, « en vertu » + frais, protéique, nutritionnel, vivant, durable.**
- **Pulse : Application permettant d'accéder à des recettes, des conseils et du coaching sur l'utilisation et l'intégration de la protéine végétale dans son quotidien – avec une partie pour identifier et décrypter les apports protéiques des produits et des recettes et une partie experte payante pour être accompagné par des coachs dans sa démarche protéines végétales.**
- **T'es Chiche : Programme pédagogique de sensibilisation et d'accompagnement de la jeune enfance à la consommation de protéines végétales. Un programme qui permet de vivre des expériences « en cantine scolaire » - ateliers culinaires pour enfants, recettes hebdomadaires…, « en classe » - accompagnement des enseignants par des supports permettant d'infuser la protéine végétale dans leurs matières : maths, français… et dernier volet « à la maison » - par un journal régulier à destination des parents et des enfants. Première exploitation en classes primaires.**
- **Yumei : Food truck événementiel permettant de sensibiliser et faire découvrir des recettes de grands chefs à base de protéines végétales – un food truck de lancement à Toulouse avec une possibilité de déploiement dans d'autres grandes villes.**

Économie

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne en veille sur les transitions

À la suite de son assemblée générale, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a dressé le bilan de son activité. Les transitions, notamment agricoles, deviennent une préoccupation économique de premier plan.



De gauche à droite : Laurent Haro, directeur général adjoint, pôle Territoires et performance, Emmanuel Vey, directeur général, Romain Tischenko, cuisinier vainqueur de Top Chef en 2010, Jean-Yves Remillet, président et Aymeric Arzalier, directeur Transformation et impact, tous réunis au Village by CA de Dijon, une structure d'accompagnement de start-up portée par le Crédit Agricole et ouverte en 2021 sur le site de la Cité internationale de la gastronomie et du vin.

Après une année 2020 aux résultats forcément impactés par le déclenchement de la crise sanitaire et la mise sous cloche de l'économie, 2021 était attendue de pied ferme dans les rangs du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Juste après avoir tenu son assemblée générale, la banque a dressé, le 1er avril, son bilan, autour d'un repas préparé par le chef Romain Tischenko, lauréat de l'émission Top Chef en 2010 et aujourd'hui installé à Beaune. Elle peut revendiquer une place parmi les cinq premières caisses de France et un total de 605 000 clients sur son périmètre. Dans le domaine de l'habitat, 11 000 projets ont été financés sur les quatre départements de son ressort (Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne et Yonne), pour un montant de 1,1 milliard d'euros des crédits. Ces deux dernières années, elle a aussi accordé près de 3 100 Prêts garantis par l'État (PGE) pour un montant de 433 millions d'euros et dans la continuité des conditions mises en place pour aider les entreprises à franchir le cap difficile consécutif à la crise sanitaire, un peu plus de 1 000 pauses crédits ont été mises en place, tous marchés confondus. Par ailleurs, en 2021, la banque a octroyé 328 millions d'euros pour soutenir des projets professionnels.

L'assurance-récolte, grand rendez-vous de 2022

Si l'on focalise sur les activités liées à l'agriculture et la viticulture, dans un contexte marqué par le gel du début du mois d'avril 2021, 25 millions d'euros d'indemnités ont été versés aux clients de la banque. Dans ce cadre-là, Emmanuel Vey, le directeur général de la banque, souligne qu'en 2022, l'assurance-récolte sera un grand rendez-vous, un virage marquant dans les fonctionnements bancaires et assurantiels habituels. Au global, 480 millions d'euros de financement ont été accordés à la filière dans son ensemble. Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne demeure l'acteur principal de l'accompagnement de l'installation d'agriculteurs sur sa zone, avec 9 jeunes sur 10 installés par la caisse régionale. 2021 s'est aussi caractérisée par un accompagnement accru des transitions agricoles (climatiques, environnementales, sociétales…) : fin novembre, 163 dossiers avaient été financés, concernant des projets de vente en circuit court, des démarches bios, des projets d'énergie renouvelable en lien avec l'agriculture, pour un total de 3,1 millions d'euros. *« Nous avons financé 70 méthaniseurs,* précise Jean-Yves Remillet, président de la caisse régionale. *De quoi assurer l'alimentation en gaz vert de 25 000 foyers »*. De plus, des financements de production solaire photovoltaïque, concernant des entreprises, des agriculteurs ou des professionnels figurent au bilan de 2021 avec 100 millions d'euros octroyés pour 123 projets.

« Tiers de confiance »

Le sujet de la décarbonation est aussi pris en compte avec le développement d'une plateforme propre à la banque destinée à faciliter les échanges de crédits carbone. Il a également été décidé d'allouer une enveloppe de 100 millions d'euros (dont 30 millions sont déjà affectés) afin d'accompagner les territoires des quatre départements sur ces questions de transition. *« Une filière Transition climatique et énergétique va être créée sur la caisse Champagne-Bourgogne »* affirme Emmanuel Vey. *« Dans ce cadre, nous devons être porteurs de solutions pour les agriculteurs et jouer un rôle de tiers de confiance »*. Pour clore ce chapitre, 2 600 foyers ont été accompagnés dans la rénovation énergétique de leur domicile avec l'éco-prêt à taux zéro et l'offre de prêts travaux verts. Notons enfin que, dans le cadre de ses projets de préservation de la biodiversité, la banque a installé 12 ruches dans chacun des autres départements de sa zone. Au-delà de l'agriculture, la banque accompagne aussi le secteur industriel de l'agroalimentaire et de la transformation des productions agricoles. À ce titre, le fait marquant de 2021 aura été l'investissement de plusieurs millions d'euros dans le rapprochement d'In Vivo et de Soufflet. Pour l'avenir, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne met en avant son projet d'entreprise avec une volonté de porter son regard sur la prochaine décennie. Quatre piliers soutiennent ce projet : être la banque de la famille, celle du conseil, celle du territoire et être une entreprise exemplaire. Illustration de cette volonté : l'annonce d'un investissement de 50 millions d'euros dans les agences de son périmètre, dans les trois ans qui viennent. Une manière de revendiquer un ancrage local qui évolue en parallèle de l'utilisation croissante des outils numériques.

Berty Robert

En chiffres

En 2021, le produit net bancaire du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'élève à 330,4 millions d'euros.
- Le résultat net de la banque atteint 87,8 millions d'euros, en progression de 18,5 % par rapport à 2020.
- 1,4 milliard d'euros de nouveaux crédits ont été octroyés aux agriculteurs, entreprises, professionnels et collectivités publiques.
- Les encours de crédit sont de 13 milliards d'euros, dont 2,5 milliards pour l'agriculture.
- La banque emploie 1 761 salariés et a procédé à 126 embauches en 2021.
- Elle s'organise autour de 85 caisses locales et 140 agences.

▸ En bref

Vin Record historique pour la vente de Nuits-Saint-Georges

Le 20 mars, la 61e vente des vins des Hospices de Nuits-Saint Georges, en Côte-d'Or qui s'est tenue au Château du Clos de Vougeot, a atteint un nouveau record avec un résultat s'élevant à 2 486 000 €. Alors que le nombre de pièces était inférieur à l'an dernier (109 contre 114), la vente a enregistré une hausse du montant des ventes de 30 %.

Enseignement Des étudiants de Besançon lauréats au SIA

Six jeunes étudiants du lycée agricole Granvelle de Besançon participaient début mars au Trophée International de l'Enseignement agricole, à Paris. Ils sont rentrés avec la coupe ! Avec leur vache, Oribelle, Tom, Maxime, Victor, Adrien, Eva et Noéline sont allés au bout de leur aventure. Les six futurs agriculteurs bisontins sont tous en BTS. Trois en section ACSE (Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole) et trois en PA (Production Agricole). À Paris, ils ont dû enchaîner plusieurs épreuves pour décrocher le titre. Ils se sont notamment distingués grâce à leur oral de présentation, sur le grand ring, devant le jury : affublés de perruques, ils ont rendu hommage à Molière, dont on fête cette année les 400 ans, en présentant l'exploitation agricole du lycée… en alexandrins ! Un carton, conforté par des épreuves techniques sans aucune fausse note. Marie-Pierre Hunsinger, professeure d'éducation socio-culturelle au lycée Granvelle a veillé sur ses protégés durant la totalité du concours : *« C'est évidemment une fierté de ramener le trophée au lycée. Mais au-delà de ça, c'est une semaine très formatrice pour eux. Ils ont été au contact du public, ils ont rencontré des éleveurs, des professionnels du milieu agricole. Ils en ressortent plus riches »*. Si le lycée Granvelle a ramené la palme d'or, d'autres lycéens et étudiants de la région se sont distingués à Paris. Au Trophée International de l'Enseignement Agricole, les « Brunes d'or » du lycée la Barotte (Châtillon-sur-Seine, 21) ont terminé deuxième de leur section. Le lycée côte-d'orien a également brillé au concours de pointeurs de la race Brune, en plaçant Dorian Porco et Baptiste Bruey sur le podium. Au concours interrégional des bouchers, Florian Bailly, le jeune apprenti du CIFA Lameloise à Mercurey (71), obtient le prix spécial du jury pour son gigot d'agneau farci aux tomates confites, pesto et parmesan. Enfin, au concours des jeunes bergers, Félicien Saunois, élève à la MFR de Quétigny (21) décroche le titre de vice-champion de France.

▶ En bref

Bois - Forêt Fibois organise son congrès à Dijon en juin

Le thème du prochain congrès de Fibois Bourgogne Franche-Comté -Monde complexe, futur incertain : la filière s'adapte ! - est en totale symbiose avec la gravité de l'actualité. Comment répondre aux contraintes et attentes de la société ? Quelle forêt dans le futur ? Quel bois et quelles normes pour les marchés de demain ? Fibois Bourgogne Franche-Comté inscrit son 13ème congrès, qui aura lieu à Dijon, au cinéma Olympia, les 23 et 24 juin, au cœur des préoccupations actuelles. Trois tables rondes réparties sur les deux journées du congrès vont poser précisément les enjeux du futur et présenter les réponses de la filière. Une vingtaine d'experts, de praticiens, d'élus locaux vont dessiner les contours de ce nouveau monde où la forêt et sa ressource occuperont une place centrale. L'innovation et les nouvelles initiatives en général constituant des ressorts essentiels de l'adaptation et du progrès, Fibois BFC et Fibois Grand Est décerneront en clôture du congrès, le 24 juin, les Trophées des initiatives. Ceux-ci récompenseront les entreprises qui ont su prendre des virages audacieux en matière de produits, de production, de management, de commercialisation ou encore de transition énergétique.

Vin Couchey accueillera la prochaine Saint-Vincent tournante

C'est officiel : le village de Couchey, en Côte-d'Or, au sud de Dijon, accueillera la 79ème édition de la Saint-Vincent Tournante de Bourgogne, qui se déroulera les 28 et 29 janvier 2023. Comme le veut la tradition, le Grand Maître de la Confrérie des Chevaliers du Tastevin a annoncé lors de la 78ème édition de la Saint-Vincent Tournante de Puligny-Montrachet, Corpeau et Blagny, le lieu de la prochaine Saint-Vincent Tournante, au terme de la cérémonie d'intronisation des vieux vignerons. Le village de Couchey, qui avait déjà organisé la fête en 1982, la recevra donc une seconde fois, 41 ans plus tard. Couchey compte 90 hectares dans l'AOC Marsannay.

Retrouvez nous sur agribourgogne.fr

Service de remplacement

Une convention entre la MSA et le Service de remplacement

Si certaines absences sont planifiées et permettent de transmettre les consignes de travail au salarié remplaçant, d'autres sont parfois impossibles à prévoir. Pour assurer la continuité de l'information, le Service de remplacement et la MSA Bourgogne Franche-Comté se sont associés pour créer l'application « Appli SR ». Une première en France, officialisée à Besançon, en marge du congrès FNSEA.



La convention a été signée par les représentants des comités Santé et sécurité des MSA de Franche-Comté et de Bourgogne (Jean-Pierre Valera à gauche, Jacques Ganna à droite et au centre le président du SR BFC, Laurent Ducray).

Lorsqu'un agriculteur s'absente de sa ferme et qu'un remplacement est nécessaire, il n'est malheureusement pas toujours choisi. MSA et Service de remplacement (SR) de Bourgogne Franche-Comté ont œuvré à la mise en place d'une application sur smartphone qui facilitera le travail de l'agent de remplacement et qui permettra à l'agriculteur absent de donner des consignes claires. MSA et SR BFC ont signé une convention de partenariat lors du congrès de la FNSEA à Besançon le 28 mars. Laurent Ducray, président des SR BFC, ainsi que les responsables des comités paritaires Santé et sécurité au travail de la MSA, Jacques Ganne pour la Bourgogne et le docteur Jean-Pierre Valera pour la Franche-Comté ont inscrit dans la durée cette collaboration qui s'affiche dans une démarche de progrès. Le tout pour apporter sécurité aux agents de remplacement et sérénité aux usagers du SR.

Deux ans de réflexion

« C'est un travail remarquable qui a été fait entre les deux structures » explique Laurent Ducray. Engagées depuis près de deux ans, la réflexion et la collaboration pour sécuriser l'intervention des salariés dans les exploitations et veiller à la meilleure transmission possible des informations ont été mises en test sur sept exploitations de BFC. David Noël, responsable de la santé et sécurité au travail à la MSA de Franche-Comté, a expliqué comment, à terme, l'application fonctionnera. *« L'agent entre son numéro de téléphone dans la page d'accueil. Il est dirigé sur l'exploitation sur laquelle il intervient. Il a ensuite plusieurs onglets qui lui indiquent les différents lieux de l'exploitation. On retrouve aussi des informations tels que les lieux où se trouvent les interrupteurs, le disjoncteur… Il retrouve la liste des travaux à effectuer et le temps correspondant en face, à titre indicatif évidemment, de même il peut renseigner lorsqu'il a fini tel ou tel travail. Ça permet à l'agriculteur d'être rassuré »* commente David Noël en déroulant les possibilités de l'application. Laurent Ducray souligne que l'implication des administrateurs des SR et de la MSA a été totale pour le projet. *« Nous nous sommes réunis en présentiel mais aussi en visioconférence pour mettre au point l'application. Nous avons pu bénéficier de l'expérience de Julien Breuillard, à l'époque chargé de mission à la MSA qui intervenait sur les exploitations agricoles en tant qu'agent de remplacement le week-end. Son apport a été très bénéfique. Pour la partie exploitant, c'était plus facile car nous avons rapidement pu mettre à l'essai l'application chez quelques administrateurs ».*

Une transmission des consignes renforcée

Mickaël Paris, président des SR du Doubs a participé à la mise en place de l'application : *« L'objectif, c'est aussi d'être plus dynamique pour nos agents. Les tableaux de consignes sont toujours utiles mais nous savons que leur écriture n'est pas toujours évidente. L'application oblige à être concis et il n'y a pas de soucis de relecture. Les agents sont souvent jeunes et apprécient l'outil, en tout cas pour ceux qui l'ont testé ».*

Pas de doute : l'application est un plus pour la sécurisation du travail mais aussi pour la transmission des consignes. Avant que les partenaires apposent leur signature en bas de la feuille, Sylvain Charles, président de la MSA de Franche-Comté a souligné : *« C'est dans nos missions de faire plus. À ceux qui se demandent ce que la MSA leur apporte de plus que le régime général, voilà un bel exemple. Nous travaillons à améliorer le quotidien et pas seulement à prélever les cotisations. Si notre application fonctionne, elle sera reprise par les autres caisses de MSA parce que la mutualisation c'est aussi dans notre ADN ».*

SÉVERINE VIVOT

Viticulture

Sur les marchés, la Bourgogne se comporte bien

Après une année 2021 record en chiffre d'affaires, la situation économique des vins de Bourgogne peut sembler des plus enviables. Pourtant, d'importants défis sont à relever dès à présent.

Les résultats de 2022 dépendront des capacités de la Bourgogne à fournir les marchés et à répondre aux nombreuses attentes sociétales des consommateurs, sans oublier le Covid-19, qui revient par vague, et le contexte géopolitique, qui amplifie l'inflation et ses conséquences. Le disponible à la propriété, impacté par la petite récolte 2021 et challengé par une demande soutenue des marchés, est bien inférieur à la moyenne des 5 dernières campagnes. Les transactions des 6 premiers mois de la campagne 2021-2022 sont en retrait (marché amont) : - 34 % comparées aux transactions du millésime 2020 (- 24 %). À l'export, les vins de Bourgogne ont battu un nouveau record en chiffre d'affaires en 2021 : ils dépassent pour la 3ème année consécutive le milliard d'euros (1,32 milliard, soit + 28 % / 2020), pour 105 millions d'équivalents bouteilles 75 cl exportés (+ 18 % / 2020). En France, les vins de Bourgogne poursuivent leur croissance en grande distribution (+ 4,3 % en volume / 2020) et atteignent un record en chiffre d'affaires (+ 8,2 % en valeur / 2020), malgré un contexte général plutôt à la baisse. Parallèlement, les circuits de distribution plus traditionnels ont repris une activité porteuse pour les vins de Bourgogne, même si de nombreux cavistes avaient pu rester ouverts durant l'année 2020. Les volumes de transactions sur le dernier millésime n'ont jamais été aussi importants par rapport aux volumes récoltés.

Dès le début de campagne, la demande est forte sur le nouveau millésime (2021) :

- Sur la campagne 2020-2021, les volumes de transaction du millésime 2020 représentaient 50 % de la récolte, alors qu'ils étaient de 48 % pour le millésime 2019 (campagne 2019-2020) et de 48 % pour le millésime 2018 (campagne 2018-2019).
- Pour les 6 premiers mois de la campagne 21-22, les volumes de transactions du millésime 2021 représentent déjà 43 % de la récolte (moyenne des transactions sur le nouveau millésime des 5 dernières campagnes : 38 %).

Établie à 997 178 hectolitres, la récolte 2021 affiche une baisse de 32,5 % par rapport à la moyenne des 5 millésimes précédents (2016-2020). Les vins blancs représentent 60 % des volumes de ce millésime, dans la moyenne des 5 derniers millésimes.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

Ukraine

Un fermier au milieu de la guerre

Alors que la guerre en Ukraine a commencé il y a plus d'un mois, la population des zones non attaquées vit entre poursuite du quotidien et craintes. À 3 heures de Kiev, Roman Gorobets continue ainsi d'exploiter ses terres.


Roman Gorobets et son frère Andrii.

« *Je suis agriculteur, oui…* » Mais Roman Gorobets préfère être présenté comme le gérant de ses terres. Car cet Ukrainien, à la tête de la Ferme Astra avec son frère, Andrii, exploite en effet une exploitation agricole de 2 200 ha, qui emploie 50 personnes, en majorité des saisonniers, dans la région de Poltava, dans le Centre-Est du pays. Pas grand-chose à voir avec les exploitations françaises, mais une taille, selon lui, pas si importante que cela, en Ukraine. « *C'est une exploitation moyenne – grande* », ajoute-t-il. Les céréales qu'il produit sont en grande majorité destinées à l'export, mais une partie est commercialisée en circuits courts, notamment comme aliments du bétail. Roman Gorobets produit également quelques légumes et des semences pour le groupe coopératif Maïsadour. « *Avec mon frère, nous avons adopté une stratégie d'autonomie. Nous stockons tout sur place : les intrants, le fuel, notre production* », détaille l'agriculteur, quand on lui demande l'impact de la guerre sur son activité, qui, au final, n'est pas trop perturbée.

Des alertes plusieurs fois par jour

Il ajoute que son cas fait plutôt exception, et que de très nombreux agriculteurs ne peuvent plus travailler, faute de carburant par exemple, ou lorsqu'ils sont en zone occupée. Car les zones de combats ne sont pas si éloignées que ça. « *Nous sommes à 230 km à vol d'oiseau de Kiev, et 270 par la route* ». Tout juste 3 heures en voiture, de quoi ressentir régulièrement les attaques menées par l'armée russe. L'interview, qui s'est déroulée en visioconférence, en anglais, a d'ailleurs été plusieurs fois interrompue. « *La sirène vient de retentir* », explique Roman Gorobets quand son frère entre dans son bureau pour lui demander de le rejoindre à l'abri. « *Mais je vais rester* », insiste l'agriculteur qui assure que le risque est peu élevé en zone rurale. « *La sirène retentit plusieurs fois par jour, et presque toutes les nuits.* » Quelques minutes plus tard, le passage d'avions militaires l'inquiète un peu et il ouvre la fenêtre pour jeter un œil. « *Ça doit être des avions de chez nous* », nous rassure Roman Gorobets. Lui, ne semble pas si inquiet que ça. « *Mon cœur se met souvent à battre très vite. Mais je fais ce qu'il faut pour rester le plus optimiste possible* », convient-il tout de même. Un optimisme qui ne l'empêche pas d'être prudent. « *Mon épouse est assez effrayée. Elle est toujours ici, avec notre fille de deux ans* ». La femme de son frère et leurs deux enfants sont, eux, déjà partis vers l'Allemagne, et Roman Gorobets assure que si les troupes se rapprochent trop, sa femme et sa fille prendront la route pour rejoindre des amis qui leur ont proposé de les accueillir, en Europe. « *La voiture est prête à partir* ».

ÉLISABETH HERSAND

« Poutine a déjà perdu »

Quoi qu'il arrive, Roman Gorobets l'assure, il ne quittera pas ses terres. « *Chaque Ukrainien est un résistant* », lance-t-il fièrement. « *Nous avons grandi dans une vraie démocratie, en totale liberté. Nous ne pouvons accepter de vivre dans une province russe…* » L'agriculteur ajoute que, comme lui, de nombreux Ukrainiens ont fait leurs études à l'étranger, ce qui permet une ouverture d'esprit importante. Et Roman Gorobets d'ajouter que cette attaque russe, à laquelle il ne voit « *aucune raison objective* » ne fera qu'affaiblir Poutine. « *Quand nous aurons gagné cette guerre, suivra une période pleine d'opportunités. Il nous faudra reconstruire le pays.* » Une assurance d'une victoire ukrainienne surprenante, alors que les chars russes progressent toujours, certainement dûe à la résistance impressionnante du peuple ukrainien, qui semble unir la nation comme jamais.

Initiative

De la farine de paille pour la litière

L'entreprise de négoce de paille et fourrage Grimault, dans le nord de la Vienne, vient de faire construire une unité de transformation pour développer son activité de production de farine ou granulés de paille. Des matières destinées aux matelas logettes des vaches laitières ou aux élevages avicoles.

Depuis plusieurs années, les éleveurs laitiers ayant opté pour des tapis de logettes s'orientent vers l'utilisation de farine de paille, pour la propreté des animaux, l'optimisation du nettoyage et pour réduire les volumes de paille à acheter. Un créneau dans lequel s'est engagée la société de négoce Grimault, basée à Craon (Vienne), sous l'impulsion d'un de ses salariés. « *À ce moment-là, ce n'était pas encore trop connu. Une seule entreprise, dans l'Est de la France en produisait. Dès le début, c'est un produit qui a bien marché* », se souvient Thierry Grimault. Avec sa femme Cécile, il est à la tête d'une SARL créée en 2001, et qui compte 16 salariés. L'entreprise a, en parallèle, développé la commercialisation de granulés de paille utilisés en litière dans des bâtiments d'élevage avicole. Leurs principaux clients se trouvent localement, mais aussi en Pays de la Loire et Bretagne. « *Jusqu'à maintenant, on faisait sous-traiter la partie granulation, mais on broyait la paille dans les locaux pour faire la farine* », détaille le couple. La demande s'est vite accrue, au point d'avoir trouvé au fil des années des marchés sur une grande partie de la France. En 2020, 3 500 t de farine de paille et de granulés ont été commercialisés. Devant une demande en forte progression, la SARL vient d'investir près de 1,20 M€ pour la construction d'une nouvelle usine de transformation. L'équipement peut désormais prendre en charge la granulation. « *La paille est mise sur un tapis roulant, passée dans le broyeur, puis dans une presse à granulés, ensachée, conditionnée en big-bags d'1 tonne, ou dirigée vers des cellules de stockage. On a un réglage spécifique pour faire les granulés de paille. L'usine a été dimensionnée pour accueillir une seconde presse à granulés. En pleine capacité, avec ces deux presses, on pourra sortir 30 000 t / an.* » Ce développement va générer un emploi supplémentaire au sein de l'entreprise. Thierry Grimault se réjouit de voir que cette nouvelle étape lui offre aussi d'autres perspectives de marchés comme la production de granulés de luzerne destinés à l'alimentation animale. « *On vient déjà de signer un contrat de 600 t pour commencer !* »


L'entreprise de Thierry et Cécile Grimault est sur le point d'obtenir une certification pour pouvoir produire des granulés de paille bio.

GUILLAUME DE WERBIER

En bref

Guerre en Ukraine
Poutine veut surveiller les exportations alimentaires

En raison des conséquences de la guerre en Ukraine et des sanctions prise contre le pouvoir russe, Vladimir Poutine a estimé le 5 avril lors d'une réunion retransmise à la télévision publique, que « cette année, sur fond de pénurie alimentaire mondiale, nous allons devoir être plus attentifs aux livraisons alimentaires à l'étranger et surveiller en particulier les conditions de ces exportations vers les pays qui mènent contre nous une politique hostile ». Le chef du Kremlin a également assuré que « la production alimentaire nationale couvrait pleinement les besoins du pays » tout en soulignant le potentiel agricole de la Russie. À cette fin, il a appelé les Russes à produire plus, embaucher plus dans le secteur agricole « pour que dans les années à venir la production agricole soit suffisante et couvre tous nos besoins ». Par ailleurs, il a également souligné l'importance « de fixer des objectifs clairs pour trouver des produits de substitution suite à l'arrêt de certaines importations lié aux sanctions ».

PAC 2023 Réactions opposées aux observations de Bruxelles sur le PSN français

Réagissant aux observations faites par la Commission européenne sur le projet français de plan stratégique national (PSN), syndicats et ONG ont affiché des positions divergentes. Interrogé par Agra Presse, le premier vice-président de la FNSEA Arnaud Rousseau distingue les « remarques réglementaires, qu'il faut regarder avec la plus grande attention » – notamment en matière de rotation des cultures –, et d'autres d'ordre « politique » à écarter si elles ne correspondent pas à la « volonté du gouvernement »: « rouvrir des discussions politiques est nul et non avenu», estime le céréalier. À l'inverse, la Confédération paysanne demande, dans un communiqué, au ministère de « revoir en profondeur sa copie ». Le syndicat se reconnait dans « nombre des critiques et propositions » de Bruxelles, dont celles portant sur les volets social et environnemental. Dans la même veine, le collectif Pour une autre Pac (Conf', Fnab et plusieurs ONG, dont FNE et la LPO) estime que Bruxelles adresse un « carton jaune » à Paris.

Adaptez le lestage de votre tracteur à vos travaux



Fendt

Les masses, leur nombre et leur position sont à décider en fonction des travaux à réaliser.



John Deere

L'EZ Ballast est une masse ventrale que l'on attelle en moins d'une minute.

Optimiser le lestage sur son tracteur peut mobiliser un peu de temps mais l'agriculteur est gagnant au final. Quel lestage choisir ? Où le positionner ? Voici quelques clés.

Le lestage du tracteur est une question épineuse : il a pour rôle de limiter le patinage afin d'optimiser la traction et le passage de la puissance au sol. L'équilibre entre l'essieu avant et l'essieu arrière permet d'optimiser la pression dans les pneumatiques, réduisant ainsi la résistance au roulement et le tassement des sols. Un lestage insuffisant peut générer un patinage excessif et affecter le débit de chantier. Un lestage exagéré peut entraîner, en plus d'une surconsommation de carburant, une perte de productivité en créant un poids mort à déplacer consommant de la puissance. Qui plus est, dès lors qu'il y a un peu de fraîcheur dans le sol, le surlestage amplifie un tassement qui nuit au rendement des cultures et peut imposer un passage de décompacteur.

Peser ses essieux avec les outils

La pose de masses à l'avant ou à l'arrière du tracteur dépend bien entendu du travail à effectuer, des conditions et de l'outil. Tracter une remorque sur un sol sec et plat en principe n'impose en soi aucun lestage. Alors que dans un champ en pente et/ou en conditions humides, un léger lestage du tracteur peut s'avérer utile, d'autant plus avec un plateau avec tourelle, qui n'exerce aucun report de charge sur le tracteur. Autre exemple, un combiné de semis porté avec une herse rotative n'engage pas de gros besoins de traction. Dans la majorité des cas, on cherchera à lester l'avant du tracteur pour une question de sécurité, afin d'avoir un poids suffisant sur le pont avant pour conserver une bonne tenue de cap, en veillant à un bon équilibre avant-arrière.

En revanche, lorsque l'on exerce des travaux de traction importants, avec un décompacteur, une charrue ou un autre outil de travail du sol profond, il est nécessaire de lester le tracteur. Dans ce cas de figure, pour appliquer

ET SI VOTRE VÉHICULE PROFESSIONNEL



VOUS CONDUISAIT VERS UN AVENIR PLUS PROPRE ?

Découvrez nos offres pour financer un véhicule plus respectueux de l'environnement.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

Offres de financement soumises à condition et réservées aux personnes agissant pour les besoins de leur activité professionnelle. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la Caisse régionale, prêteur. 04/2022 – H39167-1 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10 000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images.



SV-PRO DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE

JOHN DEERE

LA VARIATION CONTINUE CHEZ JOHN DEERE

AUTOPOWR™/IVT™

Commande Simple, Précise et Intuitive :

- Molette de préréglage de la vitesse pour une transmission rapide, puissante et fluide
- Mode Auto, Personnalisé, Pédale ou Manuel
- Activation / Désactivation du Mode Eco pour économiser du carburant
- Anticipation de charge, fonction exclusive John Deere
- AutoClutch : immobilisation du tracteur avec la pédale de frein, redémarrage du tracteur au relâchement de la pédale





LE LEVIER MULTIFONCTION COMMANDPRO™

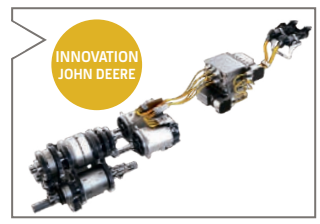
Monolevier complet, ergonomique en option sur 6R, 7R, 8R :

- 11 fonctions reconfigurables
- Isobus
- Modes pédale et levier multifonction actifs en même temps
- Commande dédiée de la gamme rampante dans la glissière de gauche
- ActiveZero en l'absence de vitesse prescrite
- Clic en butée de course pour les consignes des vitesses nulle et maximale

TRANSMISSION À VARIATION CONTINUE eAUTOPOWR™

Disponible sur 8R / RX / RT 410 :

Pour créer la nouvelle boîte **eAutoPowr™**, la pompe hydraulique et le moteur utilisés dans la boîte **AutoPowr™** ont été remplacés par deux groupes convertisseurs électriques. L'un des générateurs est connecté directement au moteur diesel et alimente le deuxième groupe convertisseur, qui contrôle la vitesse du tracteur avec précision. Un pignon électrique et 4 pignons mécaniques garantissent un transfert plus efficace de la puissance aux roues. Cela permet une transmission variable plus durable et fiable grâce à l'efficacité prouvée et au confort de conduite d'**AutoPowr™**. La meilleure transmission à variation continue jamais conçue !



WWW.SV-PRO.COM | SV-PRO | SVPRO.CONCESSIONJOHNDEERE


L. Vimond

Le lestage des roues arrière à la manutention permet de rééquilibrer le tracteur sans générer de porte-à-faux.


L. Vimond

Certains constructeurs proposent un système de report de charge hydraulique permettant de modifier l'équilibre du tracteur sans rajouter de poids.

toute la puissance disponible du tracteur au sol, il est conseillé de charger le tracteur, de sorte que son poids atteigne entre 40 et 50 kg/ch.

Le volume d'air des pneus comme référence de l'équilibre avant-arrière

Pour connaître la quantité de masses et surtout où les positionner, il est nécessaire de réaliser des mesures, avec l'outil, car ce dernier peut appliquer naturellement un report de charge. Il convient alors de peser le tracteur avec l'outil posé, ainsi que la charge sur chaque essieu. Il faut ensuite compléter avec du lestage, sur le relevage avant, les roues avant, les roues arrière ou le relevage arrière, afin d'atteindre les 40 à 50 kg/ch et de respecter l'équilibre optimal entre les essieux. Pour connaître ce dernier, il faut estimer le volume d'air de tous les pneus avant (se référer à l'abaque des manufacturiers) et celui de tous les pneus arrière et essayer de respecter ces proportions dans les charges appliquées sur les deux essieux. À défaut de bascule, plusieurs manufacturiers (Trelleborg, Michelin…) proposent des applications dans lesquels on renseigne certaines informations sur le tracteur, les outils et leur utilisation, et qui donnent en retour des conseils de lestage et de pression des pneumatiques.

Le report de charge dynamique agit sur l'équilibre

Cette première étape peut en appeler une seconde. Au travail, certains outils exercent un report de charge sur le tracteur qui modifie l'équilibre avant-arrière constaté en statique. Plusieurs constructeurs proposent même un report de charge hydraulique, que l'on pilote depuis le tracteur. Ce report de charge dynamique n'est pas toujours facile à évaluer. *«Pour des travaux de traction lourde, bon nombre d'agriculteurs lestent de manière empirique à 50 % sur l'essieu avant à l'arrêt pour avoir, en dynamique, 40 % sur l'avant et 60 % sur l'arrière, ce qui est généralement cohérent avec la monte de pneus»*, confie Hubert


Lestagri

Le lestage sur relevage n'empêche pas d'atteler des outils.

Vers plus d'ergonomie sur les lestages

La masse avant est la solution la plus facile à mettre en œuvre pour le lestage. Mais elle ne doit pas être la seule. Solution économique, le gonflage des roues à l'eau reste fastidieux et long, en plus de gommer les bienfaits d'amortissement du pneu. Pour lester les roues, les constructeurs rivalisent d'ingéniosité pour faciliter le montage/démontage. Plusieurs constructeurs, comme Fendt ou Pateer, proposent des bases d'accroche des masses dotées de cônes pour faciliter leur guidage. John Deere (EZ Ballast Wheel), Pateer (Quick Attach) ou encore EasyMass (So Easy) disposent de supports d'accroche facilitant l'enchâssement des masses, ces dernières étant pourvues d'encoches pour une manipulation facile avec une fourche à palettes. John Deere et EasyMass annoncent un temps de montage de 5 minutes par roue, contre une vingtaine pour des solutions classiques. Autre dispositif, le Fleximass de Easymass ou encore le Lestraction de Lestagri s'attellent sur le relevage sans pour autant condamner celui-ci. *«À 1 500 euros, le Fleximass Eco, auquel il faut ajouter la masse de 1 800 kg (autour de 2 euros/kg), est plus économique, plus polyvalent et plus facile à mettre en œuvre que des masses de roues, facturées 3,50 à 4 euros/kg»,* explique Hubert Defrancq.
Enfin, l'EZ Ballast de John Deere est une solution de lestage ventral pouvant équiper les 7R. D'un poids de 1 800 kg, elle se met en place en moins d'une minute en roulant par-dessus et en s'aidant d'un crochet ramasseur. *«C'est une solution appréciée de ceux qui réalisent beaucoup de transport, qui y voient un réel intérêt en termes de consommation»,* explique Julien Saint-Laurent de John Deere. La position de la masse a été pensée pour conserver l'équilibre entre les deux essieux. Son prix (autour de 10 000 euros), et éventuellement la perte de garde au sol (-2,5 cm) constituent les deux freins au développement de cette solution. *«Au prix des tracteurs aujourd'hui (500 euros/ch) et au vu du surcoût de l'EZ Ballast (3 500 euros), ne vaut-il pas mieux investir dans un tracteur un peu moins puissant de 7 ch, mais mieux équilibré »*, interroge Hubert Defrancq.





Easymass

Easymass propose une platine sur laquelle on monte facilement les masses de roues.


Laforge

Le Fleximass Eco coûte 1 500 euros sans la masse.


M. Portier

Le Quick Attach de Pateer se compose d'une platine cylindrique sur laquelle on coulisse les masses.

Defrancq président de la société Laforge. Agriculteur à Manthelan, en Indre-et-Loire, Mathieu Ondet fait appel à un tiers pour conduire l'ensemble tracteur-outil au champ, afin de scruter la déformation des pneumatiques. *«Si, à la vitesse voulue, le flanc s'écrase trop sur les pneus, c'est que la charge appliquée en dynamique sur cet essieu est plus importante que ce que je pensais : j'ajuste alors la position des lestages, sans oublier la pression des pneumatiques.»* Conseiller machinisme à la chambre d'Agriculture de la Manche, Christian Savary propose une autre méthode, notamment lors de ses formations à l'éco-conduite. *«Je modifie la profondeur de travail jusqu'à ce que le tracteur ne bouge plus et patine sur place : si les roues avant creusent à la même profondeur que les roues arrière, c'est que l'équilibre dynamique est bon.»*

Un patinage optimal de 12-15 %

Pour les travaux à vitesse plus élevée à une profondeur moindre, typiquement un déchaumage, il est avisé d'enlever les masses autant que possible. *«Si un tracteur correctement lesté pour un travail du sol profond consacre environ 30 % de sa puissance à la résistance au roulement à 7 km/h, à 14 km/h pour un déchaumage superficiel, il affectera 60 % de sa puissance à cette même résistance,* illustre Hubert Defrancq. *Il ne lui restera que 40 % de sa puissance disponible pour tracter l'outil, s'il n'est pas allégé.»* Le bon compromis se situe alors autour d'un taux de patinage de 12 à 15 %, tout en respectant le bon équilibre avant-arrière.

Bon nombre d'agriculteurs choisissent bien souvent de ne pas enlever les masses de roue par manque de temps ou par facilité. Pourtant, le temps perdu à la manutention des masses se rattrape bien souvent par le gain de productivité et le bénéfice sur la protection des sols à ne pas emmener du poids mort inutilement.

LUDOVIC VIMOND


John Deere

L'EZ Ballast Wheel se compose d'une platine (voir sur la roue avant), sur laquelle on coulisse facilement les masses manipulées avec une fourche à palette.


Laforge

Le Fleximass permet de lester facilement l'arrière sans condamner le relevage.

Le lestage vecteur de sécurité au chargeur

À la manutention au chargeur frontal, selon le poids à vide du tracteur, son empattement et les caractéristiques du chargeur, il est nécessaire de lester plus ou moins l'arrière du tracteur. Pour un modèle de tracteur donné, destiné principalement à la manutention, il est tentant d'investir dans le plus gros chargeur compatible, afin de bénéficier des meilleures performances de levage. Cela peut impliquer de lester l'arrière du tracteur, afin d'avoir suffisamment d'ancrage sur les roues arrière pour une traction et une direction efficientes. Asseoir l'arrière du tracteur peut soulager également le pont avant. Pour évoluer dans les bâtiments, l'utilisation de masses de roue arrière présente l'avantage de ne pas impacter la longueur du convoi et donc la maniabilité. *«Cependant, le même niveau de lestage sur le relevage arrière a un impact 40 à 50 % supérieur et est plus simple à réaliser»,* confie Hubert Defrancq.

MASSEY FERGUSON et MOI
MASSEY FERGUSON
BORN TO FARM


Jérôme Jardel, St Maurice sur Vingeanne (21)

Le MF 5S, champion pour la visibilité

GAEC DE L'ILE
21 St Maurice sur Vingeanne
3 associés : Jérôme JARDEL, Jacky ESTIVALET, Jérôme SOUVERAIN - 530 ha, 120 mères charolaises sur 2 sites, 330 ha de céréales

Quelle image avez-vous de Massey Ferguson ?

Jérôme JARDEL : Au sein du GAEC, nous avons toujours eu une bonne image de Massey Ferguson. C'est une marque innovante, solide financièrement car intégrée au groupe AGCO. Avant de devenir utilisateurs, nous avions de très bons échos de nos collègues clients de la marque. Et n'oublions pas que les tracteurs sont fabriqués à Beauvais ! C'est important à nos yeux.

Quels sont les critères qui vous ont incité à investir dans un MF 5S 135 ?

La visibilité à l'avant a été prépondérante. Le MF 5S est bien conçu, simplement comme en témoigne la suspension de cabine par exemple. Son design est moderne et la cabine déclinée des fortes puissances est très confortable. Le moteur 4 cylindres 4,4l démontre toutes ces capacités. Tous les chevaux sont là ! La fourche est bien intégrée au châssis, sans gêner l'accès au moteur pour l'entretien. Nous apprécions également l'inverseur au volant qui assure un passage très souple des vitesses, par simples pressions.

Sur un plan économique, votre tracteur répond-il à vos attentes ?

Tout à fait. Déjà, à l'achat, le MF 5S était le mieux placé dans sa catégorie. Sa consommation est très raisonnable. De plus, la garantie MF Care pièces et main d'œuvre, nous assure une sérénité durant 2400h. En termes de charges, on sait où l'on va.

Comment qualifieriez-vous la relation avec votre concession MF ?

C'est une entreprise à taille humaine et à l'écoute. Nous apprécions la relation avec l'atelier et le magasin, très réactifs, comme cette fois où une panne de courroie sur notre MF 7724 a été solutionnée un samedi à 20h. Le directeur est très abordable et n'a pas hésité à nous faire essayer un tracteur pendant 2 jours avant l'achat de notre MF 5S. C'est ce type de relation que nous apprécions, basé sur la confiance.

AVENIR motoculture
21 Arc sur Tille 03 80 63 07 77
21 Ménétreux-le-Pitois
Agent Loudenot - 71 Verdun/Doubs

BASSET
10 Polisot 03 25 29 61 10
10 Channes - 10 Bar sur Aube
Agent Lucas - 89 Cruzy - 21 Leuglay

BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles 03 86 38 97 09

T.S.A AGRI
89 Perrigny 03 86 94 25 70
89 Soucy 03 86 86 63 19
10 St André les Vergers 03 25 71 25 60

Dans les coulisses des transmissions à variation continue des tracteurs



Fendt

Fendt figure parmi les pionniers de la CVT.



JCB

JCB fait appel aux transmissions Agco pour les Fastrac 4000 et 8000.

Présentes depuis plus de deux décennies sur les tracteurs, les transmissions à variation continue se sont largement démocratisées. Mais comment sont-elles conçues et qui les construit ?

La transmission à variation continue (ou CVT) est apparue sur les tracteurs il y a une vingtaine d'années chez Fendt (Vario) et ZF. Cette transmission hydromécanique est présentée comme une alternative aux boîtes mécaniques (à passage manuel des vitesses, semi-powershift ou full-powershift), aux transmissions à variateur à courroie, peu adaptées aux demandes de couple des tracteurs agricoles, et aux versions hydrostatiques. Confortables et offrant une continuité dans l'accélération à régime moteur constant, ces dernières n'offrent pas un bon rendement, ce qui pénalise performances et consommation. Les transmissions mécaniques se caractérisent par un changement de régime moteur lors des passages de vitesses.

Le train épicycloïdal, pièce maîtresse de la CVT

Les transmissions à variation continue combinent un module mécanique et un module hydrostatique, offrant un bon compromis entre les deux univers. Pour bénéficier d'un bon rendement et de la continuité dans l'avancement, ces transmissions s'appuient sur la pièce maîtresse qu'est le train épicycloïdal. Ce dernier est composé de trois parties : le planétaire, le porte-satellites et la couronne. L'un de ces trois éléments est entraîné directement par le moteur, un second par une pompe et un moteur hydraulique à cylindrée variable et le troisième élément est lié à l'arbre sommateur qui actionne le pont moteur : le sens et la vitesse de rotation de ce troisième élément ne sont que la résultante du sens et du régime de rotation des deux autres. Pour résumer, il s'agit d'une transmission mécanique freiné ou boosté par un ensemble hydrostatique. Ainsi, les tracteurs dotés de CVT proposent tous un arrêt actif : en effet, la vitesse nulle est obtenue par un module hydrostatique qui « annule » la rotation de la partie mécanique en sortie de moteur.

Une construction plus ou moins complexe

Partant de ce principe de base, on observe selon les marques et les modèles des différences de conception, par exemple en multipliant le nombre de trains épicycloïdaux et/ou en utilisant un double embrayage.

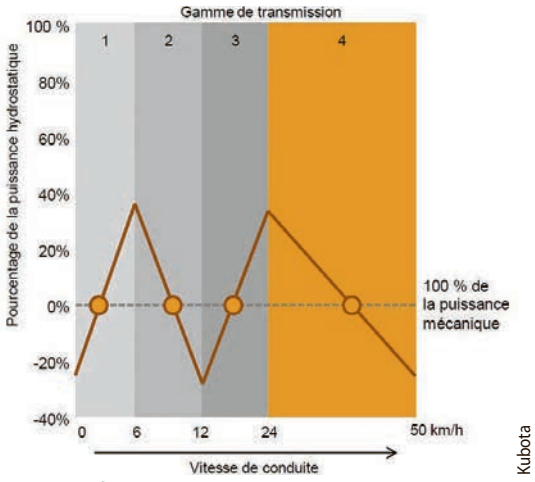
La gestion combinée de la transmission à variation continue et du moteur ouvre un champ des possibles difficilement atteignable avec une boîte mécanique. En jouant sur le ratio de transmission, la régulation permet de maintenir une vitesse (jusqu'à 4 vitesses programmables selon les marques et modèles) tout en optimisant le régime moteur et donc la consommation.

La grande majorité de ces transmissions autorise une conduite à la pédale, au joystick ou manuelle : dans ce dernier cas, le régime moteur est piloté à la pédale et le ratio de transmission au joystick. Pour les travaux à la prise de force, il est possible de paramétrer un pourcentage de chute de régime au-delà duquel on autorise un changement de ratio de transmission pour conserver le régime moteur souhaité. Ajoutons que les CVT permettent de régler la sensibilité et la réactivité de la transmission, pour des accélérations plus ou moins rapides ou précises.

Ludovic Vimond







Kubota

L'objectif des constructeurs est de combiner la souplesse de l'hydrostatique, tout en cherchant à maintenir la part mécanique de la transmission pour un maximum d'efficience.

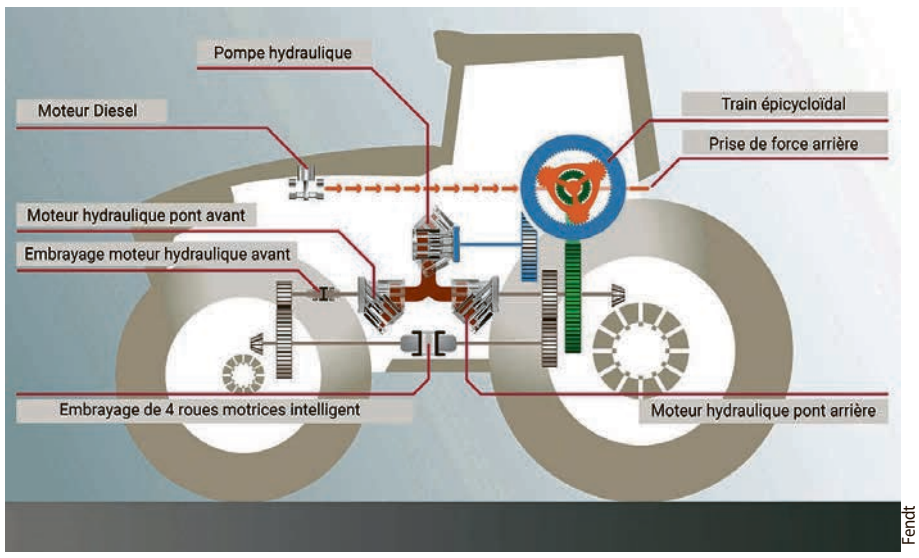

Lindner

La CVT équipant les Lintrac est issue de ZF.


Massey Ferguson

La transmission Dyna-VT propose deux gammes et un train épicycloïdal.

Agco Fendt – Un pionnier des CVT



Fendt

Connue sous le nom de Vario, la transmission développée par Fendt il y a 22 ans utilise un seul train épicycloïdal : plus la vitesse est élevée en marche avant, moins l'hydrostatique est active et meilleur est le rendement. Montées sur les 200 et 300 Vario, les transmissions Vario ML 70 et ML 75 ne disposent que d'une gamme. Les ML 90, 140, 180, 220 et 260, équipant plusieurs gammes de Fendt, JCB, Massey Ferguson et Valtra, se distinguent dans le principe de fonctionnement par la présence de deux gammes mécaniques, une première allant de 0 à 28 km/h, une seconde de 0 à 40, 50 ou 60 km/h. On privilégiera la première pour les travaux aux champs, afin de bénéficier du maximum de la part mécanique de la transmission (à la vitesse maximale).
Les 900 et 1000 Vario se distinguent par une transmission baptisée Vario Drive. Celle-ci ne propose qu'une seule gamme, ainsi qu'un entraînement dissocié des ponts avant et arrière, le pont avant étant animé par défaut de manière hydrostatique. La VarioDrive supprime le besoin d'engagement du pont avant par l'utilisateur, la gestion des quatre roues motrices étant 100 % automatisée. Si une différence de vitesse est constatée entre les deux essieux, un embrayage intelligent se met en pression progressivement pour rééquilibrer la transmission du couple entre les deux essieux. Par ailleurs, la VarioDrive dispose de l'effet Pull-in-Turn : dans les courbes, l'essieu avant tire activement le tracteur, ce qui diminue le rayon de braquage.

ZF – Une large offre de CVT


Claas

Les CVT ZF disposent de quatre trains épicycloïdaux.

Le spécialiste autrichien des transmissions propose deux familles de CVT : Eccom et Terramatic. Equipant les Case IH articulés, les Claas Axion et Xerion, certains Deutz Fahr (6.4 TTV, 6.6 TTV, et 9 TTV), les John Deere 6M et 6R, les Kubota M7, les Lindner Lintrac, ainsi que les Landini et McCormick de plus de 170 ch, ces deux familles disposent de quatre trains épicycloïdaux et de quatre embrayages. Elles proposent quatre vitesses d'avancement, pour lesquelles l'entraînement est 100 % mécanique. Qu'elle que soit la vitesse, la part d'hydraulique ne dépasse pas 40 %, pour conserver une bonne efficience.

Case IH et New Holland – Jusqu'à 4 gammes


New Holland

Les transmissions CVT propres à CNH utilisent un train épicycloïdal unique combinée à deux (sur les petits tracteurs), trois ou quatre gammes (sur Magnum et T8), et à un double embrayage.

Les deux sociétés utilisent une transmission à variation continue commune construite par CNH Industrial et proposée sur tous les tracteurs standards de 100 à 400 ch. Baptisée CVX Drive chez Case IH ou AutoCommand chez New Holland, elle se caractérise par un train épicycloïdal unique combinée à deux (sur les petits tracteurs), trois ou quatre gammes (sur Magnum et T8), et à un double embrayage. Ce dernier permet un passage de gammes sans rupture en exploitant le même train épicycloïdal. Selon les gammes, on bénéficie aussi de deux, trois ou quatre vitesses d'avancement lors desquelles la transmission est 100 % mécanique. En marche arrière, ces transmissions disposent d'une gamme de moins qu'en marche avant.

OFFRE PROMOTIONNELLE
TRACTEURS 7 échéances à 0,69%*
Commandez avant le 30 avril 2022
et bénéficiez de notre offre exceptionnelle
1ère à 3 mois de la livraison
sur tous les tracteurs John Deere neufs.

* Offre valable du 1er février 2022 au 30 avril 2022 pour tout achat d'un tracteur John Deere neuf chez les concessionnaires de la marque. Exemple : pour un crédit de 10 000 €, démarrage du prêt à la livraison, vous remboursez 7 échéances annuelles, la 1ère échéance de 1 417 € à 3 mois de la livraison et les suivantes de 1 469 € de 12 mois en 12 mois. TEG annuel fixe de 1,031% (frais de dossier maximum de 110 € inclus et hors assurances facultatives). Durée totale du crédit 75 mois - Remboursement total du crédit : 10 341 € (frais de dossier maximum de 110 € inclus et hors assurances facultatives). Cet exemple ne constitue pas une offre de prêt, mais une simple information n'ayant aucun caractère contractuel, réservée à une clientèle professionnelle. Toute demande de crédit est soumise à l'acceptation de John Deere Financial SAS RCS Orléans B421 649 161.
SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne
03 80 27 08 00 - giacomelagri.com
JOHN DEERE



VOS CONCESSIONNAIRES
BSA
89 Cussy les Forges - 03 86 33 11 24
ETS MORISOT
21 Terrefondrée - 03 80 81 01 56
SARL WALTER
21 Rouvres-en-Plaine - 03 80 79 17 37

John Deere - De l'hydromécanique à l'électromécanique

Outre la transmission AutoPowr équipant les 6M et 6R et codéveloppée avec ZF, John Deere propose ses propres transmissions AutoPowr sur les 7R et 8R. Celle du 7R intègre trois gammes mécaniques en marche avant et en marche arrière combinées à un train épicycloïdal. Le 7R dispose de trois vitesses lors desquelles la transmission est 100 % mécanique, autour de 11, 25 et 50 km/h.
Sur les 8R, la transmission AutoPowr dispose d'un train épicycloïdal couplé à quatre gammes en marche avant et deux en marche arrière. Cette transmission propose deux larges plages de vitesse où la part mécanique est au-dessus de 80 %, entre 5 et 12 km/h et à partir de 25 km/h pour les applications de transport.
Récemment, John Deere a lancé la transmission à variation continue électromécanique eAutoPowr sur les 8R 410 à roues ou à deux ou quatre chenilles. Celle-ci remplace le module hydraulique par un module électrique, gagnant ainsi en rendement. Ce bloc électrique fournit jusqu'à 100 kW pour alimenter un équipement attelé via un courant alternatif triphasé de 480 V. La première application a été développée en partenariat avec Joskin pour alimenter les deux essieux moteurs électriques d'une tonne à lisier.

Argo – Trois trains épicycloïdaux



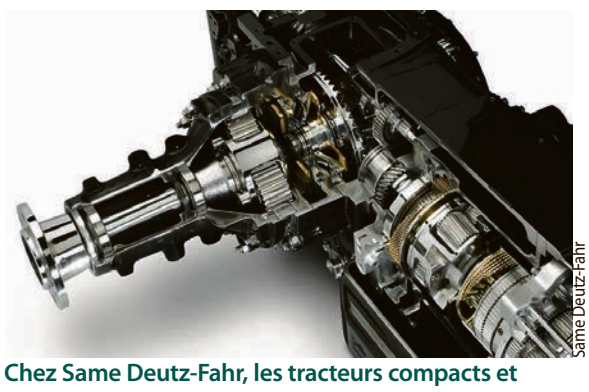
McCormick

La CVT maison d'Argo (Landini/MCormick) dispose de deux gammes et trois trains épicycloïdaux).

Equipant les X6.4 VT Drive et les Landini 6C V-Shift, la transmission à variation continue développée par Argo se compose de deux gammes mécaniques se passant à l'arrêt et de trois trains épicycloïdaux, dont le passage de l'un à l'autre s'effectue à l'aide d'un embrayage multidisque. Au régime moteur de 2200 tr/min, la transmission est 100 % mécanique à 24 km/h en gamme lente et à 42 km/h en gamme rapide.

Same Deutz-Fahr – Des CVT maison pour les petits et les grands

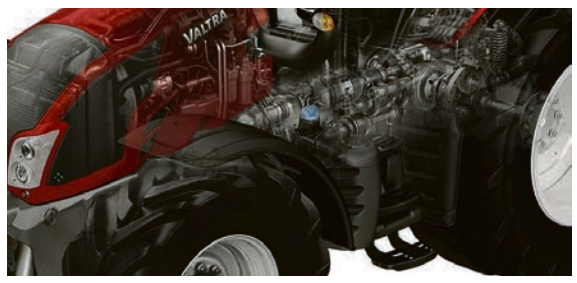
Same Deutz-Fahr propose plusieurs CVT maison (T3500, T5431 et T5451) sur les tracteurs spécialisés et compacts jusqu'à 140 ch (5D TTV, 6C, Frutteto et Dorado CVT, Spire VRT, Spark R VRT) dont le principe est le même : un train épicycloïdal et deux gammes à passage sous charge, dont le changement s'effectue autour de 17-20 km/h selon le régime moteur. Sur les séries 6, 7 et 8 de Deutz-Fahr (et Spark et Mach VRT de Lamborghini), les transmissions CVT proposent également deux gammes mais cette fois-ci avec un double embrayage pour un passage tout en douceur.



Same Deutz-Fahr

Chez Same Deutz-Fahr, les tracteurs compacts et spécialisés, ainsi que les tracteurs de 190 à 280 ch disposent de transmissions CVT maison.

Valtra – Issue d'une transmission semi-powershift



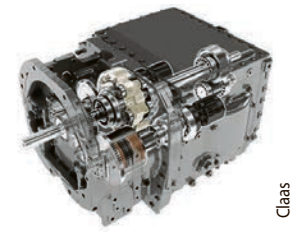
Valtra

La transmission Direct de Valtra propose quatre gammes et est composée d'un module hydrostatique, d'un double train épicycloïdal et de deux embrayages multidisques.

La transmission Direct équipant les séries N5 et T5 est conçue sur la base d'une transmission semi-powershift. Proposant quatre gammes, elle est composée d'un module hydrostatique, d'un double train épicycloïdal et de deux embrayages multidisques. Le mouvement du moteur thermique arrive sur le planétaire du train après avoir traversé les deux embrayages multidisques. Il ressort par un second planétaire en position coaxiale pour donner le mouvement aux roues. La partie hydrostatique composée de pompes et d'un moteur à cylindrée variable gère le porte-satellite et ainsi la vitesse de chacune des quatre gammes.

Claas – Double embrayage sur les Arion

Le constructeur franco-allemand a développé sa propre transmission sur les Arion 500 et 600. Baptisée EQ 200 ou 220, elle se compose d'un train épicycloïdal étagé combiné à un double embrayage et à deux gammes. Lors du changement de gamme, les rôles de la pompe et du moteur s'inversent. L'hydrostatique s'additionne alors à haute vitesse à la part mécanique de la transmission.



Claas

Claas propose une CVT maison sur les Arion 500 et 600.

Constructeur de transmission	Modèle de transmission	Marque de tracteur	Modèles de tracteur
Agco/Fendt	Vario ML 70	Fendt	200 VFP Vario Gen3
Agco/Fendt	Vario ML 75	Fendt	200 S Vario Gen3 et 300 Vario Gen 4
Agco/Fendt	Vario ML 90	Fendt	500 Vario Gen3
Agco/Fendt	Vario ML 140	Fendt	714 - 716 Vario Gen6
Agco/Fendt	Vario ML 140	Massey Ferguson	MF 6S, MF 7S.155 & 7S.165
Agco/Fendt	Vario ML 180	Fendt	718 - 724 Vario Gen6
Agco/Fendt	Vario ML 180	JCB	Fastrac 4220
Agco/Fendt	Vario ML 180	Massey Ferguson	MF 7S.180 / 7S.190 & 7S.210
Agco/Fendt	Vario ML 220	Fendt	800 Vario S4
Agco/Fendt	Vario ML 260	Valtra	S4
Agco/Fendt	Vario ML 260	Massey Ferguson	MF 8700 et MF 8S
Agco/Fendt	Vario ML 260	JCB	Fastrac 8330
Agco/Fendt	VarioDrive TA 300	Fendt	900 Vario Gen7
Agco/Fendt	VarioDrive TA 300 T	Fendt	900 Vario MT Gen2
Agco/Fendt	VarioDrive TA 400	Fendt	1000 Vario Gen3
Agco/Fendt	VarioDrive TA 400 T	Fendt	1100 MT Vario Gen1
Agco/Valtra	Direct	Valtra	Gammes N5/T5
Argo	Argo	McCormick	X6.420, X6.430 et X6.440
Argo	Argo	Landini	6-125C, 6-135C et 6-145C
Claas IndustrieTechnik	EQ 200	Claas	Arion 510, 530, 550, 610, 630 et 650
Claas IndustrieTechnik	EQ 220	Claas	Arion 660
CNH Industrial	CVX Drive 4x1	Case IH	Vestrum, Maxxum et Puma 150 à 175
CNH Industrial	CVX Drive 4x1	New Holland	T6 et T7 SWB
CNH Industrial	CVX Drive 4x2	Case IH	Puma 175 à 240 et Optum
CNH Industrial	CVX Drive 4x2	New Holland	T7 LWB et T7 HD
CNH Industrial	CVX Drive 4x3	Case IH	Magnum
CNH Industrial	CVX Drive 4x3	New Holland	T8
John Deere	AutoPowr	John Deere	7R
John Deere	AutoPowr	John Deere	8R, 8RT et 8RX
SDF	T3500	Deutz Fahr	5D VSF TTV et 5D TTV
SDF	T3500	Same	Frutteto CVT et Dorado CVT
SDF	T3500	Lamborghini	Spire VSF VRT et Spire VRT
SDF	T5431/T5451	Deutz Fahr	6C TTV
SDF	T5431/T5451	Lamborghini	Spark R VRT
SDF	T7340	Deutz Fahr	6190
SDF	T7340	Lamborghini	Spark 190 VRT
SDF	T7540	Deutz Fahr	6210 et 6230
SDF	T7540	Lamborghini	Spark 210 et 230 VRT
SDF	T7560	Deutz Fahr	6230 HD et 7250
SDF	T7560	Lamborghini	Spark 230 HD VRT et Mach VRT
SDF	T7780	Deutz Fahr	7250 HD et 8280
ZF	Eccom	John Deere	6M et 6R
ZF	Eccom 1.5/1.5HD	Deutz Fahr	6.4 et 6.6 TTV
ZF	Eccom 1.5/1.5HD	Lamborghini	Spark .4 et .6 VRT
ZF	Eccom 4.5 et 5.0	Claas	Xerion
ZF	Eccom 6.0	Case IH	Quadtrac et Steiger
ZF	TMG 25	Claas	Axion 800, 810 et 830
ZF	TMG 28	Claas	Axion 850 et 870
ZF	TMG 45	Claas	Axion 920, 930, 930 Terra Trac, 940, 950 et 960
ZF	TMG 45 HD	Claas	Axion 960 Terra Trac
ZF	TMT 9	Lindner	Lintrac 80 et 100
ZF	TMT 11.2	Lindner	Lintrac 130
ZF	TMT 16	Kubota	M7
ZF	TMT 16	McCormick	X7.418 et X7.618
ZF	TMT 16	Landini	7-175 et 7-180
ZF	TMT 20	McCormick	X7.621, X7.623, X7.624
ZF	TMT 20	Landini	7-210, 7-230 et 7-240
ZF	TMT 32	McCormick	X8
ZF	TMT 32	Deutz Fahr	9 TTV

L. Vimond

Les marques de tracteurs, leurs transmissions CVT et leurs fournisseurs.

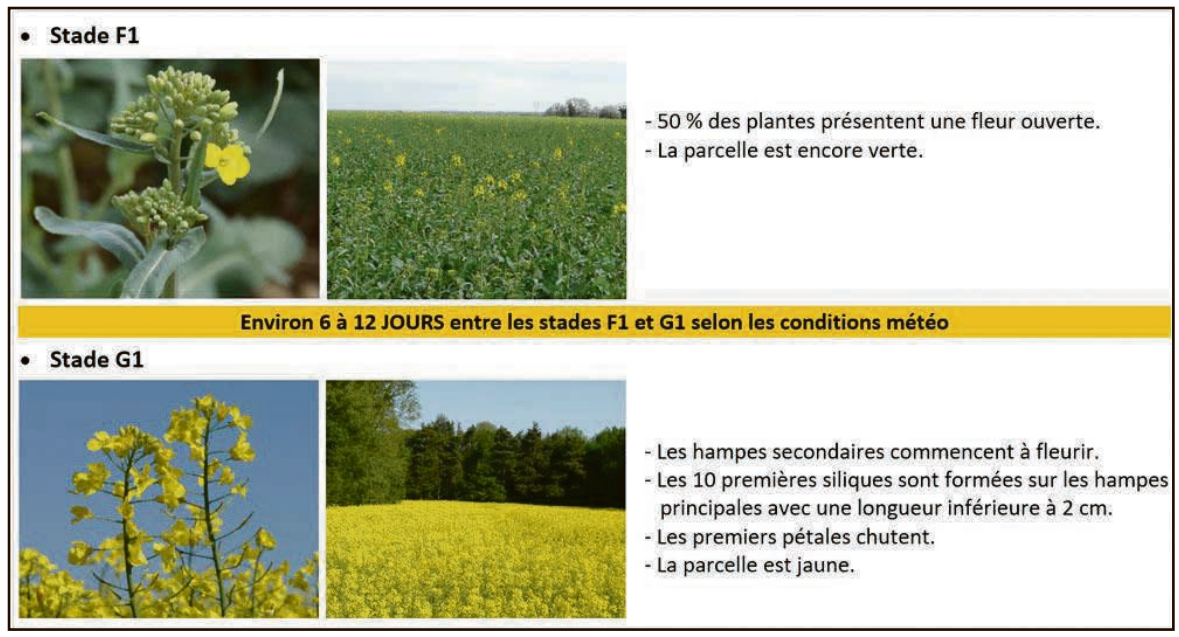


Colza

Nouveautés dans la lutte contre le sclérotinia en 2022

Bien que la fréquence des attaques soit considérée comme faible avec des attaques observées une à deux années sur dix à l'échelle nationale, la nuisibilité du sclérotinia est significative à partir de 10 % de tiges principales atteintes.

Elle peut se chiffrer à plusieurs quintaux à l'hectare, voire dépasser les 10 à 15 quintaux en cas de fortes attaques.



Présent sur de nombreuses cultures dans la rotation, l'inoculum du sclérotinia est rarement le facteur limitant pour le développement (voir BSV régionaux). Le plus souvent, ce sont les conditions après la contamination qui ne sont pas toujours favorables à l'expression de la maladie (besoin de températures douces et d'humidité relative élevée).

Intervenir au stade G1

N'existant pas de solution curative, il est nécessaire d'intervenir en préventif face à cette maladie. Le moment optimal pour intervenir est le stade G1 (chute des premiers pétales). Les hampes secondaires commencent à fleurir, les dix premières siliques sont formées sur les hampes principales.

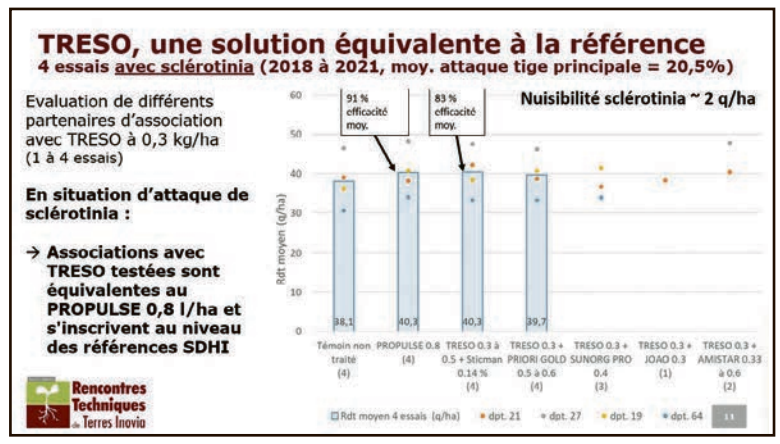
Les stratégies de double traitement (2e traitement 10/15 jours après G1) peuvent être préconisées dans certaines situations comme lors d'une floraison très hétérogène (attaques de pigeons ou zones hydromorphes) ou en cas de présence tardive de maladies secondaires (alternaria, oïdium, …). En dehors de ces situations, la rentabilité de cette pratique est souvent faible.

Une nouvelle solution chimique contre le sclérotinia

Du point de vue des solutions fongicides disponibles, une nouveauté vient enrichir les choix possibles en 2022. La solution Treso apporte un nouveau mode d'action (Phenylpyrroles (PP)) dans la lutte contre le sclérotinia via la substance active fludioxonil.

Les essais menés par Terres Inovia depuis 2017 montrent que le fludioxonil est efficace contre le sclérotinia, au même niveau que les références du marché. Ayant une action unisite, il n'est pas recommandé de l'utiliser seul et sera toujours proposé en association avec un autre mode d'action (triazole (DMI) ou strobilurine (QoI-P)).

L'arrivée de ce nouveau mode d'action pourra contribuer à réduire le risque d'émergence de nouvelles populations résistantes, comme c'est déjà le cas dans certaines parcelles pour la famille des SDHI (boscalid, bixafène, isofétamide, fluopyram). Les produits à base de SDHI restent tout de même des références en termes d'efficacité sur sclérotinia mais doivent aussi être associés avec un autre mode d'action.



Et demain ?

Enfin, également nouveauté de la campagne 2021/2022, le levier variétal s'annonce prometteur avec la commercialisation d'une variété tolérante au pathogène : la variété BRV703 qui permet une réduction du taux d'attaque sur tiges principales de l'ordre de 40 à 50% par rapport à une variété sensible dans les essais Terres Inovia 2021.

MATHIEU DULOT, TERRES INOVIA

Le plan national en faveur des pollinisateurs :

Tous les fongicides sont maintenant concernés par la réglementation des applications à floraison. En attendant que chaque produit soit évalué sur le risque pollinisateur, il est possible de les utiliser au cours de la floraison. A titre temporaire jusqu'au 20 juillet 2022, l'arrêté tolère les applications sans contrainte horaire à condition que la température soit suffisamment basse pour éviter la présence d'abeilles. Dans le cas contraire, les fongicides doivent être appliqués sur cultures attractives 2 heures avant le coucher du soleil défini par l'éphéméride et 3 heures après.

Colza

Intervenir avec un produit efficace

Les méligèthes sont résistants aux pyréthrinoïdes en «ine» comme la lambdacyhalothrine, deltaméthrine, cyperméthrine,… Le tau-fluvalinate et l'étofenprox sont 2 pyréthrinoïdes qui échappent à la rapide métabolisation par les méligèthes et conservent leur potentiel d'efficacité. Une utilisation raisonnée de ces solutions est indispensable. Afin de maintenir la durabilité des solutions chimiques, il est impératif de ne pas utiliser 2 fois de suite le même mode d'action (même si on traite 2 insectes différents) pour réduire le risque d'apparition de résistance. Lire attentivement les étiquettes et la documentation disponible et respecter les recommandations d'emploi.

Les substances actives encore efficaces sur méligèthes

- l'étofenprox (TREBON 30EC, UPPERCUT)
- le tau-fluvalinate (MAVRIK SMART, TALITA)
- l'indoxacarbe* (STEWARD, EXPLICIT EC) ; en dernière campagne d'utilisation
-phosmet (BORAVI WG). Retiré du marché suite à la décision de non-renouvellement de la substance active avec un retrait des AMM au 01/05/2022, une date de limite pour la vente au 01/08/2022 et une date de limite d'utilisation au 01/11/2022. Prioriser les stocks sur la prochaine campagne 2022-2023 plutôt que sur méligèthes, c'est-à-dire grosse altise adulte (BORAVI WG reste légèrement supérieur aux pyréthrinoïdes, hors des zones de forte résistance) et charançon du bourgeon terminal.

Recommandations d'utilisation

- **Volume de bouillie**, un optimum autour de 200 l/ha : pour optimiser l'efficacité d'une pulvérisation insecticide, il est conseillé de travailler à volume « normal », en évitant les trop bas-volumes, inférieurs à 100 l/ha.
- **Le contexte de réalisation** est important : réglage du pulvérisateur, conditions climatiques, caractéristiques du produit appliqué.
- **Protection des abeilles**

Dangereux pour les abeilles (phrase SPE8) : pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et/ou en période de production d'exsudat, à l'exception des usages bénéficiant de la mention abeille F, PE, ou FPE. En cas d'intervention tardive (par exemple, stade E avec apparition des premières fleurs), utiliser impérativement les solutions efficaces et bénéficiant d'une dérogation abeille : MAVRIK SMART, TREBON 30EC (stade limite d'utilisation BBCH61).

Attention : ces applications font l'objet d'un nouvel arrêté (20 novembre 2021) encadrant les horaires d'application : dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3 heures qui suivent le coucher du soleil.

** Non renouvellement de la substance active (REG 1107/2009) ; délai maximum que peut appliquer chaque état membre : retrait de l'AMM avant le 19/03/2022 et le délai de grâce expire au plus tard le 19/09/2022. Délais maximum non confirmés à ce jour par l'ANSES.*

Bovins

Suivez vos données d'abattage

À quoi correspond la ligne « Cotisation Normabev » présente en pied de toute facture lors de la vente d'un gros bovin (GB) destiné à l'abattage ? Interbev BFC vous explique.



Réussir SA

Normabev est l'association technique interprofessionnelle qui assure des missions de classement des carcasses en abattoir.

Normabev (association technique interprofessionnelle du bétail et des viandes) a été mise en place en 2002 par Interbev d'un commun accord entre toutes les familles professionnelles siégeant à l'interprofession bétail et viandes. La cotisation Normabev est supportée à parts égales entre l'éleveur et l'abatteur. Son montant actuel est de 0,80 € HT par gros bovin (GB) abattu (soit 0,40 € HT pour l'éleveur et 0,40 € HT pour l'abatteur, il était de 1 € HT en 2003). Ces cotisations permettent à la structure Normabev, avec ses techniciens de terrain répartis dans toutes les régions, de fonctionner et d'assurer plusieurs missions, en lien avec le classement des carcasses. Tout d'abord, l'harmonisation du classement et de la présentation des carcasses de GB sur le territoire métropolitain (procédures de suivis calées sur celles des services officiels de contrôles – FranceAgriMer et DGCCRF). Lors de visites inopinées et régulières dans les abattoirs, les techniciens Normabev (harmonisés entre eux) vérifient les classements, la présentation, la traçabilité, ainsi que les conditions de pesées des carcasses de GB. Leur seconde mission est la formation et le suivi des classificateurs de tous les abattoirs, mais aussi le suivi de la mise en place et du fonctionnement de machines à classer dans les abattoirs abattant plus de 4 000 tonnes de GB. En Bourgogne-Franche-Comté, quatre abattoirs sur treize sont concernés par ce dispositif.

Litige sur le classement des carcasses ?

En deuxième lieu, Normabev permet de vérifier le classement et le poids des carcasses. L'envoi, par chaque abattoir, des données d'abattage, doit se faire le jour de la tuerie et, désormais, au plus tard à 22 heures (pour tous les abattoirs y compris ceux qui travaillent en deux équipes). Cela doit permettre aux éleveurs et apporteurs, en cas de litige, de porter réclamation dans des délais plus courts. Il est conseillé aux éleveurs de consulter rapidement leurs données d'abattage via Internet sur le site https://interbev-bfc.normabev.fr/ (sur la page d'accueil, en cliquant sur l'icône bleue en haut à droite intitulée « Abattages ») ou sur l'application mobile « Interbev ». Ces données sont accessibles au plus tard à 7 heures le lendemain matin de l'abattage des bovins. Ceci augmente les chances de disposer des carcasses entières en abattoir au moment de l'intervention de Normabev éventuellement sollicité pour traiter un litige. Tout éleveur ayant un doute sur un classement ou un poids peut porter réclamation auprès de son Comité régional interprofessionnel (CRI). Le CRI vérifie alors la recevabilité de la demande sur la base des éléments pertinents communiqués par le réclamant (estimation classement par un tiers, poids de la pesée en ferme…). Les réclamations de classements émises rapidement (dès le lendemain matin par exemple) par les éleveurs auprès du CRI, sont traitées même si les carcasses ne sont déjà plus présentes entières dans l'abattoir. Dans ce cas, Normabev doit se prononcer sur le classement en s'appuyant sur tous les éléments à sa disposition, y compris les documents transmis, pour asseoir son jugement.

Des réclamations en progression

Enfin, le 7 décembre 2021 à Écuisses, en Saône-et-Loire, Cédric Mandin, secrétaire général de la FNB, est intervenu à propos des machines classant les carcasses dans les abattoirs. Lui qui préside également Normabev au niveau national signalait qu'il y a peu de réclamations en Bourgogne (à Normabev, N.D.L.R.). En 2021, on a compté seulement 33 dossiers de réclamation en BFC pour 129 animaux concernés (contre plus de 200 réclamations en Pays de la Loire en 2020). Cependant, les réclamations sont en progression de 200 % par rapport à 2020. C'est bien aux éleveurs de faire la réclamation ! Pour cela, il faut contacter le Comité régional Interbev Bourgogne-Franche-Comté : contact@interbev-bourgogne-franchecomte.fr - 03 80 48 43 17 - www.interbev-bfc.normabev.fr

Loïc Belin

Chronique ovine

Alloter pour économiser du concentré

Dans un contexte de forte augmentation des aliments, tout ce qui permet d'économiser du concentré est bienvenu.

C'est une des règles d'or en élevage ovin : constituer des lots d'animaux homogènes, avec des besoins alimentaires équivalents, afin d'adapter la ration au mieux et ne pas gaspiller d'aliment. Ainsi, retirer les brebis vides dès que les brebis du lot de gestantes sont complémentées en concentré, c'est une économie de 25 à 35 kg de concentré par vide. Séparer les brebis simples et les doubles en fin de gestation, c'est une économie de 4 à 6 kg de concentré par brebis portant un seul agneau. Séparer les brebis simples et les doubles en lactation, c'est une économie de 20 à 25 kg de concentré chez les brebis allaitant un seul agneau. Enfin, séparer les brebis en début et fin de lactation, c'est une économie de 5 à 10 kg de concentré chez les brebis en début de lactation.

Ne pas prolonger les lactations

Pour les agneaux, le premier mois d'allaitement est déterminant. Les quantités de concentré qu'ils consomment jusqu'à l'abattage se jouent à cette période. Il est donc primordial de bien alimenter les brebis au risque de distribuer encore plus de concentré aux agneaux. Par contre, prolonger la lactation des brebis en bergerie au-delà de 70 jours n'apparaît pas judicieux compte tenu du contexte de prix des aliments. Il n'y a pas d'économie notable de concentré à attendre chez les agneaux et il faut continuer à alimenter les brebis.

Équipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'élevage CIIRPO)



CIIRPO

Séparer les simples des doubles en début de lactation en bergerie représente une économie de plus de 20 kg par simple

Gestion forestière durable

L'histoire d'une forêt

Suzanne Thierry, chargée de mission pour le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) au sein de l'antenne dédiée au Morvan) est partie vers d'autres horizons professionnels. Jean Cacot, 24 ans, assure la relève.

Jean Cacot, 24 ans, a pris ses fonctions il y a peu au sein du Centre national de la propriété forestière (CNPF) à l'antenne du Morvan, basée à Saulieu. Il remplace ainsi Suzanne Thierry (voir notre édition n° 1628) au poste de chargé de mission. Pour ce Breton d'origine, cet emploi ouvre un horizon qu'il affectionne.

Le début d'un lien

Si le destin de ce Breton avait pu l'emmener sillonner les mers, il en a décidé autrement. *« La forêt m'a toujours attiré même si d'où je viens en Bretagne elle n'est pas présente partout. C'est un élément qui est ancré en moi, sans vraiment savoir pourquoi. Pour moi, lorsque l'on parle de forêt, on s'inscrit dans l'histoire puisque chaque parcelle a la sienne. C'est toujours intéressant de voir les achats, les ventes, les transmissions ainsi que la gestion qui y ont eu lieu. De même en étudiant les arbres on distingue aussi les éléments climatiques qui les ont frappés – des petites histoires dans la grande en somme »* sourit-il.



« Chaque lieu est unique, et l'acidité du sol, par exemple, nous sert à opter pour telle ou telle essence de remplacement » souligne Jean Cacot.

L'assurance d'un choix

Conscient de cette affection, il décide de poursuivre des études en gestion forestière, ce qui le conforte dans ses choix. *« Je n'ai jamais eu envie d'être enfermé entre quatre murs. Cette envie s'est précisée durant mon BTS en gestion forestière puis s'est confirmée lors de ma licence en sciences végétales »*. À partir de là, il poursuit sa route pour être finalement embauché au CRPF à l'antenne du Morvan : *« Avoir le ciel comme plafond et la terre comme plancher pour travailler, c'est quelque chose d'exceptionnelle. En plus, pour ne rien gâcher le Morvan est composé à 50 % environ de forêt[1] »*.

Des missions précises

Au quotidien, Jean Cacot a en charge divers dossiers pour le CNPF : *« je suis en relation avec Théo Damasio (chargé de mission auprès du Parc régional du Morvan) pour l'animation de la Charte forestière de territoire – qui est d'ailleurs en cours de révision. Je suis principalement là pour conseiller les propriétaires forestiers dans leur gestion forestière. Avec, comme ligne de mire, l'adaptation au changement climatique et aux enjeux qui en découlent comme trouver des essences adaptées au sol et au climat du Morvan »*. Pour rappel, les visites conseil des techniciens du CNPF auprès des propriétaires forestiers sont gratuites. *« Je travaille principalement avec les propriétaires possédant moins de 25 ha et qui n'ont pas de Plan Simple de Gestion. Ma collègue, Pauline Chauché de Gesnais répondant aux propriétaires qui, eux sont dotés d'un tel plan »* précise Jean Cacot.

Simplifier la gestion

Outre cela, il lui tient tout particulièrement à cœur de permettre aux propriétaires de trouver des solutions techniques pour une gestion durable de la forêt. *« Il m'est déjà arrivé de rencontrer une propriétaire possédant 7 ha de forêt dispatchés en 47 parcelles ; un véritable frein à la gestion forestière ! Nous sommes là pour aider à trouver des pratiques possibles pour les gérer simplement soit en présentant les avantages d'une gestion concertée avec les voisins qui le souhaitent, soit en prenant contact avec des gestionnaires du secteur, soit en envisageant une restructuration foncière »*.



Cela fait environ deux mois que Jean Cacot a intégré le CRPF.

Avancer concrètement

« Avec ce poste, j'apprécie l'idée qu'on puisse véritablement avoir un impact sur la gestion forestière. C'est assez gratifiant au quotidien de se dire que nos conseils peuvent perfectionner les pratiques sylvicoles et aider les propriétaires ; même si les propriétaires ne suivent pas toujours à la lettre nos recommandations ». Pour la suite, Jean Cacot et sa collègue Pauline Chauché de Gesnais sont à la recherche de situations exemplaires et singulières afin de créer un catalogue de référencement des pratiques forestières qui servirait de vitrine des gestions possibles. *« Nous voulons illustrer, par des situations concrètes, les itinéraires sylvicoles les plus communs, ainsi que certaines conduites particulières qu'il est possible de mettre en œuvre… toujours dans le but d'améliorer et d'étendre des pratiques plus vertueuses auprès de tous ! »*. Uniquement réalisé dans le Limousin, jusque-là, ce principe serait donc appliqué pour la seconde fois dans le Morvan. Au total, Jean Cacot et Pauline Chauché de Gesnais sont à la recherche d'une dizaine de modèles[2].

Chloé Monget

(1) Source : SRGS Bourgogne, page 127, https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/n/le-srgs-de-bourgogne-franche-comte/n:801
(2) Contacts de l'antenne dédiée au Morvan : Tél. 03 80 64 30 97 ou morvan@cnpf.fr

Zoom sur… Le CNPF

Un organisme public national s'attachant au développement de la gestion durable des forêts privées. Il se compose de l'Institut pour le développement forestier (IDF) et de 10 centres régionaux (CRPF). Le CNPF a pour missions d'épauler, de conseiller et de former les propriétaires forestiers privés dans leurs projets de gestion. Le CRPF propose tout au long de l'année des formations dédiées aux propriétaires forestiers. Renseignements : 03 80 53 10 00 ou bfc@cnpf.fr

Plantation

Une pousse pour l'avenir

À l'occasion de la Journée internationale des forêts, la Coopérative Forestière CFBL organisait une journée de plantation, le 21 mars dernier à Verneuil, dans la Nièvre.

« Au départ, nous voulions que les enfants des écoles proches de la parcelle sur laquelle nous allions planter puissent participer afin de découvrir notre métier et la gestion forestière. Cela aurait été une première pour nous, mais, le délai étant trop court pour eux, cela n'a malheureusement pas pu aboutir cette année » explique Sylvain Loriot, responsable de l'agence CFBL à Nevers. *« Il nous paraissait indispensable de leur montrer comment une gestion forestière se fait afin que nous puissions toujours avoir du bois pour l'ameublement ou encore la construction tout en ayant à l'esprit la neutralité carbone »* ajoute-t-il. Même si la rencontre avec les enfants n'a pu se faire, la plantation a tout de même eu lieu le 21 mars à Verneuil. *« Au total, nous avons replanté une parcelle de 7,5 ha (dont 2 ha d'une parcelle forestière et le reste d'anciennes terres agricoles) avec trois essences : Douglas, Chêne Sessile et Mélèze. En plus, une centaine de fruitiers ont été implantés (cerisiers, noyers, poiriers, pommiers et cognassiers) »* détaille Florent Dampierre, conseiller forestier en charge de la sylviculture et responsable du chantier de plantation de Verneuil. Il précise : *« ce mélange était un souhait du propriétaire de la parcelle. Pour les terres anciennement destinées à l'agriculture, l'extension de la plantation sur une surface supérieure à la parcelle récoltée initialement permet d'atteindre une superficie qui permettra de rendre la gestion des futurs travaux d'entretien et d'éclaircie plus rationnelle »*.

Une visée particulière

Cette plantation était également l'occasion pour Sylvain Loriot et Florent Dampierre d'insister sur le fait que : *« la forêt privée à un rôle important à jouer dans la captation du carbone puisqu'elle représente près de trois quarts des forêts françaises. De plus, le choix d'essences mélangées est une manière de s'adapter au réchauffement climatique tout en ne mettant pas les œufs dans le même panier afin d'éviter des désastres comme la crise des scolytes. Cette année, nous avons replanté environ 55 ha dont plus de 60 % en feuillus qui sont le plus adaptés à notre secteur (Ouest Nièvre). Cela étant nous réalisons toujours une étude de sol avant toute plantation afin de faire des recommandations appropriées au propriétaire, qui a, lui, le dernier mot sur la gestion »*. Pour la suite, CFBL a répondu à un appel à projet dans le cadre du Plan de relance, pour replanter 108 ha pour un montant total d'aide de 430 000 euros.



Photo : CFBL

Trois essences ont été choisies pour être implantées : Douglas, Chêne Sessile et Mélèze.

Chloé Monget

Note : Renseignements : Sylvain Loriot au 06 75 88 11 10 ou sylvain.loriot@cfbl.fr ; Florent Dampierre au 06 07 23 50 32 ou florent.dampierre@cfbl.fr

Fruits et légumes

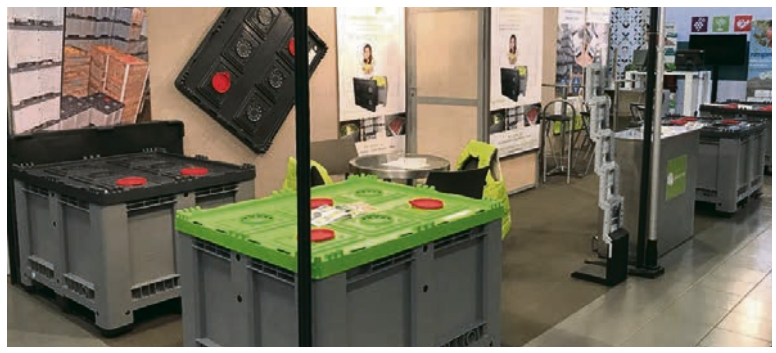
Une entreprise de Saône-et-Loire innove dans la conservation

Janny MT, entreprise basée à Péronne, dans le sud de la Saône-et-Loire vient de mettre sur le marché un nouveau module pour mieux répondre aux besoins des producteurs : il offre la possibilité de conserver des produits frais à forte intensité respiratoire

Depuis de nombreuses années la société Janny MT, installée à Péronne, au nord de Mâcon, est leader dans le domaine post-récolte de la conservation modulaire sous atmosphère contrôlée. Ses modules de stockage sont constitués d'une caisse-palette pleine en Polyéthylène haute intensité (PEHD) et d'un couvercle technique. Il est équipé de membranes sélectives aux gaz et permet d'obtenir l'équilibre gazeux souhaité pour une bonne conservation. Cet équilibre est obtenu de façon naturelle sans adjonction de produit chimique ni consommation d'énergie complémentaire. Ce procédé réduit même la consommation d'énergie nécessaire au stockage grâce à la réduction de respiration des produits stockés. Les fruits ou légumes conservent ainsi leur qualité et leur fraîcheur.

Le module traditionnel permet déjà de conserver plus de 40 produits frais (fruits, fleurs, légumes ou champignons). Cette technologie de stockage convient à la grande majorité des produits frais. Toutefois, pour certains d'entre eux ayant une très forte intensité respiratoire, il fallait un nouveau modèle. C'est ce que propose aujourd'hui l'entreprise avec le module MT S 610. Un module qui ouvre la voie à la conservation modulaire en atmosphère contrôlée de l'asperge, de la mangue et du haricot vert par exemple. La spécificité de ce module est la haute perméabilité sélective de sa nouvelle membrane.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ



Le nouveau module de conservation de fruits et légumes développé par Janny MT concerne notamment les producteurs d'asperges et de haricots verts.

▶ Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

VENTE de BOIS
Scierie de Luzy WIMMER FRANCE
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03
www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Machinisme

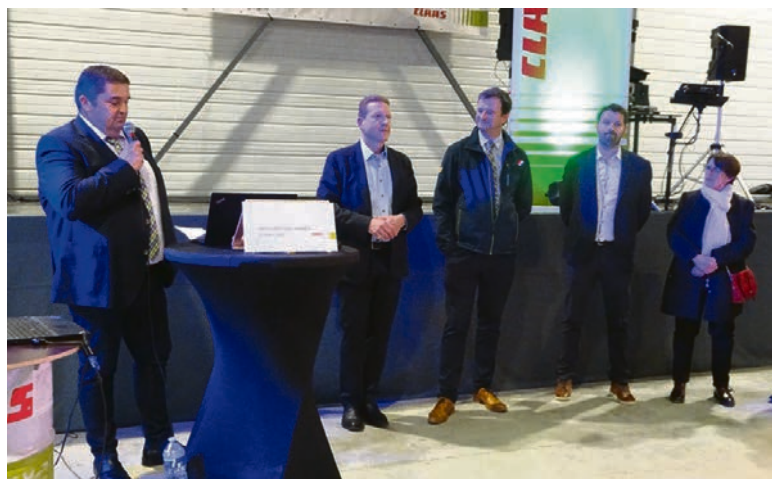
À Laignes, le nouvel atelier récolte de Claas Bourgogne inauguré

Après un an de travaux, le nouvel atelier récolte a été inauguré le 31 mars à Laignes. Clients, collaborateurs, représentants du constructeur et élus ont fêté ce développement lors d'une soirée conviviale fort appréciée après ces mois de Covid.

Trévor Tyrrell, président de Claas Ouest Europe, Philipp Eustermann, directeur financier Claas Ouest Europe, Bernd Lengers, responsable global du réseau concessionnaire Claas Group, Denis Jouanne, président de Claas Réseau agricole Sas, Alain Girard, directeur général finance Claas Réseau agricole Sas, Didier Le Dorze, directeur général adjoint de Claas Réseau Agricole Sas, Franck Nowak, directeur du développement réseau Claas France, Philippe Lerat, directeur clientèle Claas France : tous ont fait le déplacement à Laignes, en Côte-d'Or, jeudi 31 mars, pour inaugurer l'extension de la structure de la concession. Comme l'a rappelé Fabrice Boleis, directeur de Claas Bourgogne, ce nouvel atelier destiné aux machines de récolte (moissonneuses, presses et ensileuses) était plus qu'attendu. Si le projet d'agrandissement a été envisagé dès 2017, il a fallu quelques années pour sa mise en œuvre, à commencer par l'acquisition du site en septembre 2020, propriété de la communauté de communes de Châtillon. Un rachat dont s'est félicité Jérémie Brigand, président du Pays Châtillonnais, saluant la pérennisation du site de Laignes et soulignant l'importance des emplois liés à l'activité agricole dans cette région et la mission d'accompagnement du développement des entreprises. Jacqueline Aublin, représentant la municipalité de Laignes s'est aussi réjouie du développement de Claas dans la commune. Claas (Renault à l'époque) est en effet arrivé à Laignes en 1988 et a déménagé en 2006 sur le site actuel route de Châtillon.

Plus de surface, plus de confort

Environ 250 agriculteurs ont découvert ce nouvel atelier de 600 m² adossé au précédent, capable d'accueillir jusqu'à 6 moissonneuses-batteuses. Outre la capacité d'accueil, c'est surtout un confort de travail apporté à la quinzaine de collaborateurs du site. Les techniciens ont souvent été contraints de réviser les machines dans le froid, une pugnacité et un courage soulignés par Fabrice Boleis. Avec cet atelier, mais également une nouvelle station de lavage et un quai de déchargement, Claas Laignes se dote de moyens techniques pour assurer l'entretien d'un parc de 250 moissonneuses, 680 tracteurs et 15 ensileuses. Comme l'a rappelé Denis Jouanne, à l'image de cet agrandissement de Laignes, Claas n'a cessé d'investir en France depuis 70 ans. Le groupe qui emploie 5000 salariés en France avec notamment l'usine de tracteurs du Mans, dont la chaîne de montage a entièrement été modernisée et robotisée ces trois dernières années, s'est d'ailleurs vu remettre le prix élyséen Choose France par le ministre du Commerce en décembre dernier.



L'heure des discours avec Fabrice Boleis, directeur de Claas Bourgogne, Denis Jouanne, président de Claas Réseau agricole Sas, Trévor Tyrrell, président de Claas Ouest Europe, Jérémie Brigand, président de la Communauté de communes du pays châtillonnais et Jacqueline Aublin, adjointe à la mairie de Laignes.



Le nouvel atelier récolte de 600 m².

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 05/04/2022

Commentaire

Effectif global : 1 245
Taux de vente : 95 %

95,6 % de vendus.

Broutards / Taurillons : Transactions fluides. Aucun invendu.

Laitonnes / Génisses : Vente rapide et quasi totale. Néanmoins les laitonnes lourdes en état voient leurs tarifs plafonner.

Vaches / Génisses de 30 mois: Une offre correcte mais qui ne satisfait encore pas la demande. Les cours sont reconduits.

Taureaux : Les cours sont reconduits, forte demande également.

Prochain marché mardi 12 avril.

BROUTARDS 6-12 MOIS (Đ/kg vif) *Effectif:756 - Vente : 96%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	250-300	3.33	3.52	3.42	-0.04
		300-350	3.22	3.42	3.32	-0.04
		350-400	3.11	3.38	3.26	-0.02
		400-450	3.12	3.33	3.22	-0.04
		450-500	3.07	3.17	3.12	-0.02
	R	250-300	3.26	3.37	3.28	
		300-350	3.12	3.28	3.21	-0.03
		350-400	2.90	3.17	3.08	-0.16
F	U	200-250	3.06	3.69	3.28	
		250-300	3.29	3.43	3.31	0.14
		300-350	2.91	3.11	3.02	-0.04
		350-400	2.88	3.09	2.98	0.
	R	250-300	2.92	3.	2.97	
		300-350	2.65	2.97	2.87	-0.08

BOVINS MAIGRES 12 -18 MOIS (Đ/kg vif) *Effectif: 131 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	300-350	3.14	3.14	3.14	
		400-450	2.77	2.88	2.80	-0.04
		450 et +	2.95	2.95	2.95	0.03

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (Đ/kg vif) *Effectif: 358 - Vente : 94%*

Catégorie		Âge	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	+ 500 kg	2.58	2.80	2.68	-0.01
	R	+ 500 kg	2.39	2.44	2.44	-0.11
F	E	24 à 36 mois	3.07	4.05	3.39	0.05
		- 5 ans	3.09	3.31	3.19	-0.02
		5 à 10 ans	3.11	3.64	3.25	
	U	24 à 36 mois	2.52	2.99	2.86	-0.01
		- 5 ans	2.59	3.22	2.81	-0.02
		5 à 10 ans	2.50	3.06	2.76	0.14
		+ 10 ans	2.30	2.71	2.42	0.04
	R	- 5 ans	2.25	2.53	2.40	-0.08
		5 à 10 ans	2.30	2.65	2.45	0.11
		+ 10 ans	2.12	2.34	2.26	0.10

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 04/04/2022

Broutards:	(290 - 390 kg)	880 - 1270	3,24 - 3,32
Broutards:	(400 - 500 kg)	1210 - 1480	2,89 - 3,22
Broutards limousins et croisés:	(325 - 490 kg)	1080 - 1520	3,09 - 3,48
Laitonnes	(320 - 355 kg)	960 - 1100	2,90 - 3,18
Laitonnes	(360 - 390 kg)	1030 - 1090	2,79 - 2,90
Laitonnes limousines et croisées:	(345 - 420 kg)	1100 - 1300	3,10 - 3,19
Laitonnes formées:	(304 – 334 kg)	1600 - 1670	4,85 - 5,49
Génisses 16 - 24 mois:	(440 - 530 kg)	1310 - 1650	2,65 - 3,75
Génisses 24 - 36 mois:	(390 - 700 kg)	1310 - 1990	2,02 - 3,14
Génisses 24 - 36 mois formées	(466 – 758 kg)	2100 - 3230	3,42 - 4,51
Taureaux:	(770 - 1265 kg)	1320 - 3250	2,22 - 2,84

Vaches légères: 1050 - 1350 ; Vaches entre deux :1400 - 1690 ; Vaches lourdes: 1700 - 2460

Commerce actif en broutards et plus particulièrement en sujets limousins à des tarifs fermes. Peu d'invendus. Bonne demande en femelles charolaises et limousines. On notera un tassement des cours en charolaises de plus de 370 kg. 1femelle invendue. En vaches 50 % d'animaux non annoncés perturbent la vente entrainant des invendus.

Marchés voisins Sancoins (18) 30/03/2022

Commentaire

Effectif global : 325
Taux de vente : 94 %

Broutards / laitonnes : Très peu d'apports cette semaine, néanmoins les cours sont reconduits dans toutes les catégories. Cours reconduits dans l'ensemble des catégories.
Vaches / Génisses : les apports sont principalement marqués par des animaux d'éleveurs et la qualité est irréprochable.
Les cours sont reconduits à haussiers.

BROUTARDS 6-12 MOIS (Đ/kg vif) *Effectif : 101 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	400-450	2.86	3.17	3.05	-0.05

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (Đ/kg vif) *Effectif : 166 - Vente : 89 %*

F	U	5 à 10 ans	2.58	3.01	2.74	0.03
		+ 10 ans	2.48	2.91	2.66	0.02
		24 à 36 mois	2.59	3.15	2.96	0.08

BOUCHERIE (Đ/kg carcasse) *Effectif : 58 - Vente : 100 %*

F	U	+350kg	4.90	5.15	5.10	0.10
		-10 ans +400 kg	4.75	5.10	4.95	0.
	R	-10 ans +400 kg	4.60	4.95	4.80	0.

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 14

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutards
Les volumes sont limités et de qualité hétérogène en cette saison. Les acheteurs sont présents mais ils trient davantage. La vente est facile et les cours sont fermes en marchandise de qualité, bien conformée et valablement vaccinée, qui correspond aux débouchés italiens et pays-tiers. Le placement est plus difficile pour la marchandise moyenne, trop légère et/ou non vaccinée. En femelles, la demande est régulière, les cours sont reconduits à bon niveau.

Gros bovins maignres
Les volumes s'étoffent mais les besoins sont toujours aussi importants dans un contexte de manque de disponibilité en bovins de boucherie. Le commerce reste très actif avec des cours facilement reconduits voire haussiers. Toutes les catégories sont recherchées.

Boucherie
Les cours sont toujours fermes à haussiers face à des volumes modestes.
Les races mixtes et les réformes profitent encore de nouvelles hausses tandis que les tarifs des races à viande ont plutôt tendance à plafonner.

Veaux
Les apports sont restreints, les achats à l'intégration sont contingentés, et cela permet de globalement tenir les tarifs. A nouveau, la vente reste difficile en veaux croisés, avec de légères baisses tarifaires. En veaux gras sur l'Aveyron, la présentation est de qualité et les prix sont facilement maintenus.

4 AVRIL 2022 | TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Malgré une offre toujours limitée, la hausse des prix doit se poursuivre! D'autant plus, que les matières premières continuent leur inflation ! Il est essentiel de prendre le coût de production, dans la mécanique de contractualisation.

Bovins maigres : Le marché reste fluide et les prix orientés à la hausse.

POLITIQUES

Depuis vendredi dernier, la période de télédéclaration PAC pour la campagne 2022 est ouverte. Elle s'étendra jusqu'au 16 mai. Les dépôts de demandes des aides couplées allaitantes se poursuivront jusqu'à la même date. En ce qui concerne les dérogations au verdissement avec la valorisation des jachères, il faudra le préciser en renseignant, au moment du choix du code culture, "Dérogation Ukraine – pâture ou fauche" ou "Dérogation Ukraine – mise en culture".

SANITAIRE

En mai 2022, la France obtiendra enfin le retour statut à risque sanitaire négligeable vis-à-vis de l'ES Pour la filière, il est essentiel que la publication de décision européenne, dont dépend l'application statut négligeable, ait lieu aussi rapidement q possible. Si en élevage, la modification concerne notamment les bovins de moins de 12 mois collect pour l'équarrissage qui passeront du statut C1 à ce de C2, pour la filière, l'incidence économiq s'élèverait à une économie de 2 300 000€ par mois.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Industriels, transformateurs et distributeurs ont signé la nouvelle charte d'engagement en lien avec les négociations commerciales qui intervient dans un contexte exceptionnel de hausse des coûts et des charges. Signée sous le regard des différents ministères, elle doit en théorie permettre de renégocier des contrats sur les produits alimentaires dans un cadre plus apaisé. Pour rappel, le coût de la matière première agricole est non négociable tout au long de la chaîne des contrats! Ainsi, la prise en compte du coût de production dans les contrats amonts reste toujours primordiale pour faire passer les hausses.

FOCUS

INTERBEV s'est engagée dans une démarche de responsabilité sociétale, le Pacte sociétal / «Aimez la viande, mangez-en mieux, une filière engagée, responsable et durable». L'idée étant une amélioration contenue, l'interprofession mène actuellement un travail de mise à jour de des enjeux prioritaires de la filière et d'évaluation de sa performance. Les Comités Régionaux (CRI) seront donc prochainement en charge de faire un retour concerté sur ces enjeux et leur notation.

EN REGION

La Corrèze est le premier département à s'emparer de la possibilité créée par la loi Ddadue de délivrer des aides aux étudiants et à l'installation des praticiens vétérinaires. Ce plan de lutte contre la désertification vétérinaire comprend une aide à l'installation de 20 000 € pour les vétérinaires et une bourse pour les étudiants, sous conditions de rester minimum 5 ans dans le département. Le département finance également un numéro d'urgences la nuit et le week-end.

FAIT DE LA SEMAINE

Alors que la Commission européenne envisage de fixer de nouvelles contraintes à tous les élevages bovins de plus de 100 UGB dans le cadre d'une directive révisée relative aux "émissions industrielles", la FNB a souhaité réagir fortement avant même la présentation du texte. La FNB a souhaité rappeler que contrairement aux feedlots américains dont la CE s'attache à importer toujours plus de viandes, nos élevages bovins viande français n'ont absolument rien d'industriel et ne doivent donc en aucun cas être traités comme tels dans la loi européenne.

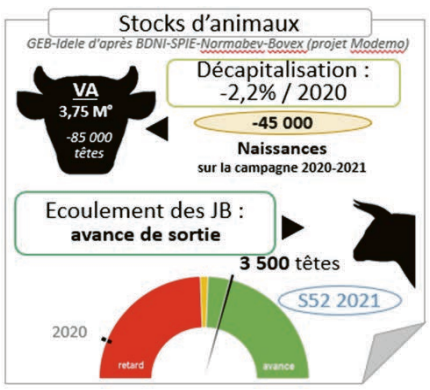
CHIFFRE DE LA SEMAINE

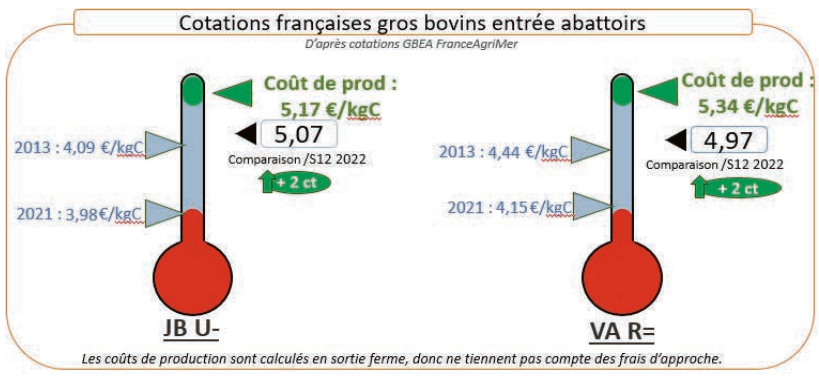
25 000

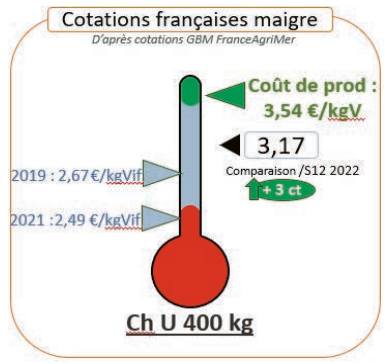
C'est le tonnage commercialisé en Label Rouge en 2021. Rappelons, qu'en 2017, ce tonnage était de 17 246 T. Après 4 années de plan-filière, et l'objectif de passer de 1,5% de Label Rouge à 40% du marché de la viande bovine semble illusoire! La filière arrive avec peine à 3% du marché, très loin des résultats souhaités... 2022 sonne le bilan du plan-filière et les acteurs devront répondre à l'avenir de la filière, dans un contexte de décapitalisation grandissante!

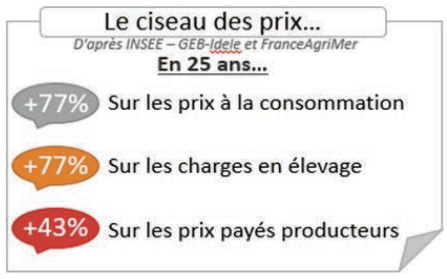
Indicateurs de marché viande bovine - semaine 13

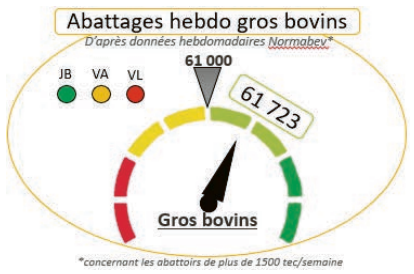
	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*		Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins *(têtes)*	Italie	Espagne	Ecoulement JB viande : avance de sortie		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**61000 (54 000 si 4 jours)**	**20000 (% /sem.2021)**	**10000 (% /sem. 2021)**	**Abattage hebdo = 12500 têtes**		**5,34**	**5,17**	**3,54**	**Evol 2022/2021**	
S9	58 744	19 271 +3%	9 617 -10%	nc	nc	4,81	4,93	3,04	5,42	+25%
S10	60 190	19 439 +3%	9 396 -13%	nc	nc	4,86	4,97	3,09	5,49	+27%
S11	60 026	21 140 +11%	8 515 -18%	nc	nc	4,91	5,01	3,13	5,53	+27%
S12	60 481	20 915 +5%	7 943 -25%	nc	nc	4,95	5,05	3,14	5,53	+27%
S13	61 723	16 960 -14%	8 468 -15%	nc	nc	4,97	5,07	3,17	5,53	+27%

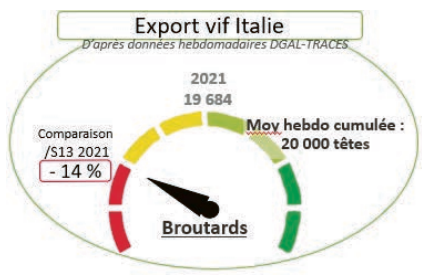














* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

Ovins / Caprins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 04/04/2022

Effectif global : 615
Taux de vente : 100 %

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif: 54 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	+ de 50 kg	3.40	3.56	3.49	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif: 84 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.10	1.56	1.25	-0.20
F	U	+ de 60 kg	1.39	1.72	1.47	-0.07
	R	+ de 60 kg	0.99	1.29	1.09	-0.23

AGNEAUX LAITONS - typologie locale (€/kg vif) *Effectif: 441 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	32 à 38 kg	4.24	4.47	4.33	
		38 à 44 kg	3.96	4.23	4.14	-0.08
		+ 44 kg	3.82	4.30	4.15	0.25
	R	32 à 38 kg	3.88	4.13	4.01	
		38 à 44 kg	3.86	3.95	3.91	-0.05

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) *Effectif: 31 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	63.	112.	102.	

CAPRINS (€/tête) *Effectif: 5 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	F	première qualité	23.00	Aucune cotation	30.00	16.00

Offre saisonnière. 100 % de vendus.
Agneaux : L'offre tend à progresser à l'approche de Pâques. La totalité des lots a rapidement trouvé preneur à des cours maintenus.
Brebis : bonne demande. Aucun individu.
Béliers : tarifs en rapport de la qualité.

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 28/03/2022

Effectif global : 38

Agneaux gras	140 - 170	(3,14 - 3,89)
Brebis	85 - 120	(1,16 - 1,31)

Peu d'apports.Tarifs inchangés.
Prochains marchés : Bovins le lundi 4 Avril et ovins le lundi 11 Avril 2022 aux horaires habituels.

Marchés voisins Sancoins (18) 30/03/2022

Commentaire

Effectif global : 571
Taux de vente : 97 %

Agneaux : l'offre ne permet toujours pas de satisfaire la demande accrue à l'approche de Pâques. Vente rapide cours en hausse.

Brebis : jolie présentation, cours reconduits dans les brebis lourdes.

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif: 288 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.14	4.42	4.32	
	U	de 38 à 44 kg	4.12	4.40	4.26	0.10

OVINS DE BOUCHERIE +1 an (€/kg vif) *Effectif: 189 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.45	1.67	1.59	0.01

CAPRINS (€/Tête) *Effectif: 48 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F		Première qualité	30.	79.	55.	14.

Tendance nationales Semaine 14

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

En agneaux, les sorties progressent à l'approche de Pâques: les transactions sont fluides et rapides à des cours globalement reconduits.
En agnelets, le marché se réactive également : les volumes sont importants et s'écoulent facilement à des tarifs qui remontent.
En brebis, le commerce est régulier, sans changement.

Cotations nationales régionales des agneaux et brebis de boucherie du 28/03 au 03/04/2022

AGNEAUX

		COTATIONS REGIONALES								COTATIONS NATIONALES			
		ZONE NORD				ZONE SUD				MOYENNES DES 2 ZONES			
ETAT ENGRAISSEMENT	CONFORMATION	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg
2 (CIRÉ)	U	-	8,79	8,66	7,50	-	-	-	-	-	8,78	8,66	7,50
	Var.		*0,01*	*0,02*	*-0,31*						*0,01*	*0,03*	*-0,30*
	R	8,05	8,23	8,03	6,85	7,96	7,88	-	-	8,00	8,12	8,01	6,86
	Var.		*0,08*	*-0,03*			*0,05*			*0,07*	*0,07*	=	
	O	7,08	6,99	6,77	-	7,54	7,42	-	-	7,34	7,11	6,80	-
	Var.	*0,19*	*0,22*	*0,13*		*0,20*	*0,18*			*0,20*	*0,20*	*0,12*	
3 (COUVERT)	U	-	8,58	8,47	7,36	-	-	8,05	7,26	-	8,56	8,41	7,34
	Var.		*0,05*	=	*-0,05*			=			*0,05*	*-0,01*	*-0,04*
	R	-	8,09	7,99	6,98	8,03	7,92	7,56	6,99	8,04	7,96	7,72	6,98
	Var.		*0,01*	*-0,01*	*0,03*	*0,08*	*0,01*	=	*-0,06*	*0,09*	*0,01*	*0,01*	*-0,01*
	O	7,28	7,31	7,38	6,84	7,73	7,56	7,27	6,72	7,67	7,48	7,32	6,80
	Var.	*0,10*	*0,15*	*0,14*	*0,14*	*0,08*	*0,08*	*0,05*	*0,19*	*0,09*	*0,12*	*0,09*	*0,14*
4 (GRAS)	U	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.												
	R	-	-	6,60	-	-	7,46	7,16	-	-	7,36	6,99	5,92
	Var.						*0,06*	*0,12*			*0,04*	*0,13*	*0,10*
	O	-	-	-	-	-	7,15	6,80	-	-	7,05	6,71	-
	Var.						*0,27*	*0,25*			*0,40*	*0,37*	

Prix "entrée-abattoir" HT exprimé en euro/kg de carcasse (cinquième quartier inclus) frais de transport inclus.
Zone nord : Facile reconduction des agneaux de pays U et R et continuité de l'augmentation dans les agneaux ordinaires.
Zone sud : Application du réseau.

Matériel

Tracteur

46 - Achète tracteur en panneavec problème mécanique oupour pièce toute marquetout état.
✆ 07 49 88 65 13

26 - Vends tracteur Inter 533+fourche fumier-godet cab an 1980, 6200h-BE-6000 euros à débattre
✆ 06 87 51 48 38

Travail du sol

26 - Vends Multisem Quivogne 3M, 3rgs, dents, rouleau, Packer-porte à court rallonge, prise force, BE.
✆ 06 81 64 25 53

38 - Vends charrue Kuhn varimaster 153 non stop hydro 4 corps de 2013 pièces usures carbure.
✆ 06 89 89 28 63

Récolte

01 - Vends roundballer NH740, filet amen. rotatif Crup Cutter pirouette MH5001, semoir Kuhn 3m, pulvé Berthoud 12m, cde élect., rampe hydro, faucheuse Vicon CM 2.20.
✆ 06 16 45 88 11 après 20h

26 - Vends faucheuse conditionneuse Class à rouleau, traine 3M, 3050, année 2011,Bon état.
✆ 06 81 64 25 53

26 - Vends roues squelette pour binage Kleber super 50 9.5/R44, faucheuse New holland 447 à rouleaux 2,2M.
✆ 06 85 88 11 09

39 - 39 AGRICULTEUR REGION LACS 700 m VEND FOIN ET REGAIN BC 90-120 POSSIBILITE LIVRAISON.
✆ 06 30 24 35 28

71 - Vends Roundballer John Deere, faucheuse Pottinger Novacat 262, cause retraite.
✆ 03 85 25 83 76 HR

Forestiers

39 - Vends remorque à bois 5M de long roue de secours essieu 10T + essieu remorque voiture 500kg roue Jokey, 4 roues, crochet d'attelage.
✆ 06 61 66 05 53

Cave

01 - Vends canon Super Airflo 600 l, brouette solo Minor, étiqueteuse, pompe à vin + div. cuves
✆ 06 75 24 49 62

Divers

01 - Vends palan électrique câble commande électrique moteur Verlinde 250 kg + échelle double 3m80 en bois.
✆ 06 18 33 96 86

01 - Vends remorque Forest artisanale entraînement cardan pompe et hydraulique à Rev. 4500 euros à débattre.
✆ 06 88 82 06 31 (20 heures)

01 - Vends benne Doyeux élagueuse Rousseau remorque pour transporter tube irrig.
✆ 06 07 84 53 68

07 - Vends piquets clôture fendus main 1,80m - 2€ TTC 1,60m- 1,80€ TTC 2m à la demande
✆ 0787052020

18 - Recherche piquets d'acacia fendus en 1,5 m
✆ 06 76 95 07 59

21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1305)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (1301)
✆ 06 71 10 93 35

emasolar
SPÉCIALISTE DE LA MAINTENANCE PHOTOVOLTAÏQUE
MAINTENANCE LAVAGE TÉLÉSURVEILLANCE
04 78 86 97 75
info@emasolar.com
www.emasolar.com

21 - Cause cessation vend tracteur New Holland T270, 1 500 h., - semoir pneumatique 6 m. Aguirre, bon état (1406)
✆ 07 89 20 34 21

38 - Vends pulvérisateur 800 l + semoir engrais 800 l le tout très bon état + divers matériels.
✆ 06 75 17 98 83

38 - Vends charrue Huard TR65T trisocs remorque Gilibert 4 roues 8 tonnes tri benne.
✆ 04 74 54 25 21

69 - Vends bétaillère «Damas» - Aplatisseur ACEMO neuf - 3 cellules à grains - Distributeur angrais - Dessileuse bloc Khun - Dessileuse Jantil - Auge 5 m. - Cuve 1500 l. GNR.
✆ 07 77 03 68 26

69 - A vendre : un attelage pour semoir en combiné sur presse Maschio convient pour 2.5 m. et 3 m. de largeur comme neuf - Rouleau Packer 2.5 m. de largeur très bon état - Andaineur Pottinger n°11 bon état 3m. de largeur avec un 2ème pour pièces «bras de rechange» petit prix - Engrangeur pour balles moyennes densité avec moteur électrique 10 mètres marque «Le Dynamic» bon état très bas prix - Groupa machine à traire Melotte avec moteur électrique triphasé et dispositif pour traire en pâture avec la prise de force du tracteur, très bas prix - Cage en bois pour petits animaux ou chien de chasse en bon état, très bas prix - Faneuse Class 2 toupies bas prix - Un lot de sac en jute (25).
✆ 04 74 66 53 27

71 - Vends presse à foin Hesston 5630, botte 1 mètre, liage manuel.
✆ 03 85 92 22 71

74 - Vends motoculteur Simar type 67 A avec treuil, charrue, fraise. Bas prix.
✆ 06 78 22 10 91

Elevage

54 - Arrít élevage, à vendre mélangeur tailleur TBE Khun servi 3 ans mais révisé, cornadis, vileuse, cage écornage, pompe à vide, tube Garrot 5m, leve BV.
✆ 06 86 87 16 82

71 - Vends salle de traite Delaval, 8 postes, MP400 + compteurs à lait, très bon état, à démonter.
✆ 06 16 54 40 25

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

01 - Vends voiture Peugeot 206 - 1,4l - essence - 4 CV - 3 portes - 5 places - 55000 km - Moteur d'origine - Année 2005 - 4 pneus neufs - CT Ok - couleur Gris - Quelques traces de petits chocs sur carrosserie - Prix 4500 euros.
✆ 06 43 09 13 80

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends 130 T. luzerne bio, andaineur à tapis, pressage en coupe, format 120 x 90, 8 ficelles, 180 € la tonne (1306)
✆ 06 07 49 13 48

26 - Vends foin pour chevaux, bois de chauffage, coupe à 30 et barre de 1M + copeaux pour paillage. (Région Montélimar)
✆ 06 85 88 11 09

26 - Vends foin BR 120 PN très bonne qualité et paille triticale, livraison possible.
✆ 06 88 48 14 29

38 - Vends foin 2021 petites bottes 20kg.
✆ 06 77 95 77 26

39 - Vends luzerne bio 2022, foin bottes carrées, prix départ 170 euros/t
✆ 06 15 26 60 79

69 - Vends carottes oignons P de T Monalisa en palox de 400 kg, poireaux palox 100 kg. Excellente qualité.
✆ 06 60 18 89 25

69 - Vends andaineur JF à courroie 2 m. - Elevateur à bottes (pince).
✆ 06 87 41 61 93

Plants, pépinière

21 - Vends piquets acacias (1405)
✆ 06 82 44 28 60

Fourrage

01 - Vends 50T foin 2021 T.B.C. bottes rectangulaires 400 kg.
✆ 04 74 55 13 83

BOUSSARD ENVIRONNEMENT
VENDS Paille de qualité en Bourgogne
Prix départ 75 €/tonne
Possibilité transport
06 85 73 22 68

07 - A retenir foin petits ballots à prendre au prérécolte mi-mai 2022, 2,90 € le ballot
✆ 0624675511

18 - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et 2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x90.
✆ 06 23 87 29 52

38 - A retenir 4 ha de luzerne sur pied secteur entre st georges d'esperanche et roche.
✆ 06 78 00 84 64

43 - Vends beau FOIN et PAILLE,Siaugues Ste Marie,
✆ 06 33 69 35 74

89 - Vends herbe sur pied PN récolte 2022, - foin récolte 2021 BC (1204)
✆ 06 84 23 40 33

Immobilier

01 - Servas Ferme Travant vente 800 objets Musée le samedi 23 avril 2022, de 8 h à 16 h, prix intéressant, à voir absolument. Nombreux articles divers.
✆ 04 74 23 61 42 (vendredi de 11 à 13 h)

21 - Cède exploitation laitière 120 Montbéliardes, 2 robots, 130ha draines, secteur Auxois, bâtiment bois récent, possibilité AOP.
✆ 06 75 47 71 16

71 - Achète maisons, - appartements, - immeubles ou terrains à bâtir, toutes dimensions (1207)
✆ Vous pouvez appeler au 07 50 21 22 85

Bâtiment

FERET Solutions STOCKAGE béton armé
Vente directe par le fabricant
ANTI ACIDITÉ
VSTOCK
• Existe en version 1,5 m - 2 m - 2,45 m - 3 m et 4m
MUR L
4 dimensions :
• 2.05 m
• 2.45 m
• 3.05 m
• 3.75 m NOUVEAU
MUR T
4 dimensions :
• 1,55 m
• 2,05 m
• 2,45 m
• 3,05 m
RECTANGLE
Existe en :
• 90 x 230 x 125
• 90 x 230 x 65
• 120 x 240 x 125
• 120 x 240 x 65
• 150 x 240 x 125
• 150 x 240 x 65
• 80 x 250 x 153
Existe en version couloir
• Stabilisation des murs par remplissage (terre, sable...)
• Économie au transport
"A COULOIR"
NOUVEAU
Disponibilité en 2,50 m, 3 et 4 m de haut
• Tassage optimisé
• Couloir de circulation en partie haute
Mickaël FERET • 06 86 96 86 45
61430 SAINTE-HONORINE-LA-CHARDONNE
Tél. 02 33 37 93 02 • www.feret-maconnerie.fr

Location

Immobilier

67 - Au pied du Mont Ste Odile gîte 8 personnes. 400euros semaine tout confort.
✆ 06 77 03 65 22

Emploi

Offre

18 - Exploitation polyculture élevage avec troupeau bovin Charolais inscrit au HBC, vente de reproducteurs, préparation aux concours et ventes aux enchères, engraissement en label rouge, troupeau de50 brebis plein air, plan d'alimentation autosufisant produit à laf erme,recherche un ou une apprenti (e) bac pro ou BTS souhaité, permis B indispensable.
✆ 06 82 25 17 13

18 - Exploitation polyculture élevage recherche pour l'été un saisonnier pour la récolte des fourrages et l'épandage des fumiers.
✆ 06 82 25 17 13

BOUCHERON SAS & BSA SARL
Tracteurs et Matériels agricoles
recrutent pour leurs bases de Lézinnes (89), Cussy les Forges (89) et Menétreux le Pitois (21)
Des techniciens(nes), mécaniciens(nes) agricoles et téléscopiques
Pour leur base de Menétreux le Pitois (21)
Un(e) chef(fe) d'atelier et un(e) magasinier(e)
Envoyer CV et LM à M. J.-Fr. Boucheron, Rue du bois de Chaudron - 89160 Lézinnes ou par mail à jfboucheron@boucheronsas.fr
Boucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES JCB FENDT

21 - Recherche salarié région Mirebeau sur Bèze, plein temps, nourri, logé.CDI (1404)
✆ 06 82 44 28 60

21 - Recherche responsable d'exploitation Nord Côte d'Or, ferme céréalière isolée, 380 ha, pratique partielle d'agriculture de conservation (1403)
✆ 06 86 95 22 86

58 - Belle structure d'élevage centre 58 avec cultures cherche associé (e) (1202)
✆ 06 75 08 89 59

10 - Recherche conducteur tracteur pendant la moisson région Chaource (1401)
✆ 06 43 55 28 39

Stage

01 - JH 16 ans milieu agricole recherche maitre apprentissage pour CAP rentrée 2022 dans exploitation agri. élevage lait.
✆ 06 63 68 08 71

21 - Cherche maître d'apprentissage, grandes cultures dans le chatillonnais pour la rentrée 2022 (1304)
✆ 07 65 71 07 35

Offre de service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs effectue réfection sur : tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses... Vente pièces moteur.
✆ 06 63 43 51 15

69 - rivoire agri global semis direct, tcs , tradi maïs, tournesol, soja, sorgho , colza ... inter-rang 45 ou 80 ferti + micro + gps
✆ 0661522799

Mariage

26 - JH 57ans, éleveur lait, cherche fille 47-55ans pour stop solitude, sans enfant. Écrire journal Agriculture Drômoise.
✆ 04 27 24 01 70

89 - Retraité 71 ans désire rencontrer femme âge en rapport pour rompre solitude pour vie à deux, non fumeuse, pas sérieux s'abstenir (1303)
✆ 03 86 73 15 10

Animaux

Bovin

01 - Vends génisses MO 6-10 mois TB origine garantie sanitaire.
✆ 06 10 38 21 38

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes (1209)
✆ 06 28 02 04 05

07 - Vends reproducteurs limousins 15 à 30 mois fils de Jipsy (MN RRE VS) et Gallion RR VS élevage HBL.
✆ 0685767459

18 - Vends reproducteurs charolais 13 mois inscritsHBC bonne origine IA etmonte naturelle. GAECdeTurcy Fleurier.
✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 10 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances,sélection de père en fils depuis longtemps (0802)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage HBC vend 1 taureau de 2 ans et veaux de 15 mois, - génisses de 2 ans, TGS. EARL Gabory Bruno - Jeux les Bard (1007)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Prend bovins en pension au pré du 01/05 au 01/11, secteur Précy-sous-Thil (1402)
✆ 06 19 22 14 06

38 - Vends taureau bcon d'aquitaine 15 mois bonne origine.
✆ 07 68 01 27 90

42 - Vends taureaux Charolais HBC 15/16 mois vêlage facile - élevage et viande - déjà sailli - GAEC CUISSET GACON - St Germain Lespinasse
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

42 - Vends 4 vaches Aubrac prêtes cornues - livr. assurée.
✆ 06 86 57 38 41

58 - Vends 1 taureau de 2 ans, fils de Giono ayant sailli, - 19 reproducteurs nés octobre - novembre - décembre 2020, origine IA, certains génotypés, sélectionnés sur les facilités d'élevage : trayon, sabot, sans cornes, caractère, facilité de naissance, aptitude à vêler, lait. François Bouche - inséminateur/éleveur HBC - 58340 Cercy la Tour (0405)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Elevage reproducteurs Limousins vend vaches pleines + mâles repro. de l'année, type viande (0509)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC vend taureaux 2 ans, - veaux 1 an et taureaux adultes. EARL Batho Serge - L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0510)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, - taureaux 2 ans et adultes, vêlage facile, HBC, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (0609)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends semences aux normes de taureaux charolais issus grandes origines. Elevage Batho (0808)
✆ 06 31 81 55 69
03 86 58 35 52

58 - Vends 3 taureaux de 2 ans, - 14 mâles reproducteurs 1 an HBC, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron Decize (0804)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, grandes origines, gros gabarit, IBR et BVD négatif, prix raisonnable, livraison assurée. GAEC Langlet 58140 Gacogne (0803)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 58230 Allerey vends taureaux 2 ans et 15 mois, vêlage facile (0801)
✆ 06 70 34 71 84

58 - Vends taureaux charolais HBC 2 ans et 3 ans. GAEC Marion - Luzy (1205)
✆ 06 24 42 29 42
06 07 51 04 99

58 - Vends taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs 15 mois HBC. Trinquet Gilles - Moulins Engilbert (1201)
✆ 06 84 04 06 89

69 - Elevage Limousin Vend Reproducteurs 18 mois, Vend Génisses pleines. Livraison possible, EARL JAMA-Laby Brignais.
✆ 06 08 10 22 44

70 - Vends mâles reproducteur Limousin type viande(père gene cularD), village facile. Livraison possible. Gaec ferme des Alouettes
✆ 03 84 64 83 06 ou 06 70 77 59 95

70 - Vends Taureaux Charolais 18 mois aptes a la saillie, HBC origine Hatenon et Lucifer, TGS, livraison assurée.
✆ 06 79 37 81 69

71 - Vends cse cess, T.B. taureaux repro., HBC, 2 et 3 ans, génisses 2 ans à mettre au taureau, charolais, IBRA, TGS. Dumont J.-P.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Cause cessation, vends 22 génisses 18 mois, 1 et 2 ans, jeunes vaches vides, suitées ou non, taureaux 12 et 18 mois, HBC. GAEC Dufraigne MCV, 71190 La Tagnière.
✆ 06 07 69 80 55
ou 06 07 31 03 42

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
>> RAINURAGE CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT NOUVEAU
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleur auto.
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

71 - HBC vds gd choix de TX 20 mois, pères Ocelo JB, Ouistiti, Glasgow + vaches pleines, vaches suitées et inséminées, TGS, IBR OK, livraison. Gaec Devillard J et C Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

71 - Vends taureaux charolais HBC de 12 à 18 mois, avec ou sans corne, TGS, livraison possible, Chatillon JM.
✆ 06 15 93 22 70

71 - Vends gros veaux repro. nov. issus IA (Voimo-Pinay-Isola), IBR A, livr. EARL Plantard, Cuzy.
✆ 06 17 35 43 02

71 - Vends bons taureaux charolais 2 ans, HBC, TGS, liv. poss. Ducert Claude, Martigny-le-Cte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends gros veaux reproducteurs novembre, issus IA (Voimo/Pinay/Isola) IBR A, livraison. EARL Plantard - Cuzy (1302)
✆ 06 17 35 43 02

71 - Élevage Charolais HBC vend grand choix de taureaux 2 ans et 1 an. EARL Pacaut Jean Marc, 71190 Laizy.
✆ 06 84 10 17 27

73 - Prends génisses bio en pension d'avril à octobre, troupeaux séparés.
✆ 06 47 98 80 12

74 - Prend en pension 12 génisses pleines du 01/04/2022 au 31/10/2022. Secteur Annecy Sud.
✆ 06 14 64 48 33

88 - Recherche génisses et boeufs charolais et limousins 1 à 2 ans issus AB.
✆ 06 08 61 13 46

89 - Dispo. à la vente reproducteurs charolais HBC prêt à saillir, origine vêlage facile, plusieurs SC, mixte viande ou élevage, TGS, livraison possible, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent et Maxime (0610)
✆ 06 87 16 54 66

89 - Prends bovins ou chevaux en pension au pré (1203)
✆ 06 84 23 40 33

89 - Elevage HBC vend 50 taureaux charolais, - vaches, - génisses, - laitonnes, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (1308)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15
71 - GAEC CADOUX

Caprin

69 - Achète chèvres brebis de réforme. Agneaux gras ou maigre.
✆ 06 09 02 61 50

71 - Vends chevrettes alpines pure race, 2 mois et demi, sachant boire et manger, issues de père IA.
✆ 03 85 82 80 83 HR

71 - Vends chevrettes pure race Alpine 2.5 m. sachant boire et manger issu de IA (1407)
✆ 03 85 82 80 83 hors repas

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

07 - Vends 2 chiots border collie, bonnes origines, non lof, nés le 28/01/22 portée de 5. siren : 32480133100012. numéro id mère : 250268743343050. 300€.
✆ 0609441543

71 - Vends chiots Berger Allemand non lof, portée de 2 chiots, 1 mois, n° mère 250 269 606 301 502, siret n° 442 362 453.
✆ 06 83 13 82 29

Terres de Bourgogne
Rejoignez TdB sur Twitter
Rejoignez TdB sur facebook

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

→ MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DES CHAMPS DE PIERRES
RCS 323 015 503

L'AGE des associés, réunie le 02/02/2022 a voté le transfert du siège social de Mairie de Barjon 21580 Grancey-le-Château-Neuvelle, à Mairie de Grancey le Château 21580 Grancey le Château Neuvelle.
Pour avis le Président
BRATIGNY Eric

AL22001478

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SERGE CHEVEAU
SA au capital de 1 440 000 Euros
RUE DES BARRIGARDS,
21550 LADOIX SERRIGNY
322202599 R.C.S. Dijon

Par décision du CA du 20/12/21 il a été pris acte de la nomination de Directeur Général Délégué: M Serge CHEVEAU, demeurant 12 Rue des Barrigards, 21550 LADOIX SERRIGNY à compter du 01/01/2022 en remplacement de Mme Martine CHEVEAU.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL22001527

ACTIGEST S.A.R.L

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LSIMMO
Société civile immobilière
au capital de 1 100 euros
Siège social : 18 GRANDE RUE
21121 AHUY
481 516 201 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 11/03/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 18 GRANDE RUE, 21121 AHUY au 57 CHEMIN DU SABLAS 83580 GASSIN à compter de cette même date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de FREJUS.
Pour avis La Gérance

AL22001507

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

DOMAINE DE L'ARLESIENNE
SAS au capital de 15 000 €
Siège social : ZAC du Pré Fleury -
5 rue Aligoté -
21190 CHASSAGNE MONTRACHET
894 093 798 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er février 2022, l'AGE a décidé de remplacer à compter du 1er février 2022 la dénomination sociale DOMAINE DE L'ARLESIENNE par L'ARLESIENNE et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL22001520

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

CITOYEN ET COMPAGNIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON
899 935 183 RCS DIJON.

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 21 mars 2022, la société POSITIVE, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 14 rue Jean de Cirey 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 897 811 410 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Président en remplacement de Monsieur Didier LIVIO, démissionnaire.
POUR AVIS.
Le Président

AL22001522



Me Philippe LICHLTE -
Notaire
88 Avenue Raoul Bayou -
34360 SAINT CHINIAN

MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes d'un acte reçu par Me LICHTLE, notaire à St Chinian (34), le 04/10/2021, en cours de publication. La SCI SEMATAM au capital de 106.714,31€. Siège social est fixé à VENAREY LES LAUMES (21), 2 Av. Jean Jaurès. Immatriculée au RCS de DIJON sous le N°425040409, a décidé de la réduction du capital social pour le passer de 106.714,31€ à 87.664,31€ et de modifier en conséquence les statuts.
Pour avis Unique
Me LICHTLE

AL22001544

TRANSFORMATION

SARLU V-MAT CONSTRUCTION
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Z.A.C. ACTIPOLE -
21400 CHATILLON SUR SEINE
492 215 231 RCS DIJON

Par décisions constatées dans un PV du 11/03/2022, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en SASU à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément en cas de pluralité d'associés : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
PRÉSIDENTE : V-MAT INVEST, SARL au capital de 955 000 euros, ayant son siège social Avenue Noël Navoizat - ZAC ACTIPOLE - 21400 CHATILLON SUR SEINE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 853 203 115, représentée par M. Mathieu STRAUB et Véli UREK.
COMMISSAIRES AUX COMPTES confirmés dans leurs fonctions : CABINET D'AUDIT COLSON, titulaire et Éric GABORIAUX suppléant.
Pour avis
La Gérance

AL22001545

TRANSFORMATION

SARLU V-MAT IMMO
Au capital de 30 000 euros
Siège social : 6 Rue de Champvin -
21400 MONLIOT ET COURCELLES
503 128 050 RCS DIJON

Par décisions constatées dans un PV du 11/03/2022, l'associée unique a décidé :
- de transférer le siège social à l'adresse suivante : Avenue Noël Navoizat - ZAC ACTIPOLE - 21400 CHATILLON SUR SEINE à compter du 11/03/2022
- la transformation en SASU à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 30 000 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de l décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre.
Agrément en cas de pluralité d'associés : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
PRÉSIDENTE : V-MAT INVEST, SARL au capital de 955 000 euros, ayant son siège social Avenue Noël Navoizat - ZAC ACTIPOLE - 21400 CHATILLON SUR SEINE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 853 203 115, représentée par M. Véli UREK et M. Mathieu STRAUB.
Pour avis
La Gérance

AL22001546

TRANSFERT DU SIÈGE ET NOMINATION DE DG

SAS ROCARD DEVELOPPEMENT
au capital de 850 euros
Siège social : 11 Bd Rembrandt -
Bâtiment B1 -
21000 DIJON
852 787 431 RCS DIJON

Suite à une décision unanime des associés en date du 06/09/2021, la Société GGO CONSEIL 27 Avenue du Gal Leclerc - 52000 CHAUMONT (RCS CHAUMONT 899 129 902), la Société XV CONSEIL - 50 Rue Pierre de St Jacob - 21000 DIJON (RCS DIJON 898 091 210) et la Société SB CONSEIL - 10 Rue Paul Lippe - 21000 DIJON (RCS DIJON 419 345 111) ont été nommées en qualité de Directeurs Généraux à compter du 01/03/2022.
Aux termes d'une décision en date du 01/03/2022, la Présidente a décidé de transférer le siège social au 3 Rue du Rompot - 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 01/03/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL22001554

ACTIGEST S.A.R.L

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ESPACE ANIMAL
Société par actions simplifiée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 7 Rue des Terres Franches,
21160 MARSANNAY LA COTE
849 236 443 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18/02/2022, il résulte que : Madame Christiane BALIGAND, née CALVEL, demeurant 3 Rue Chanoine Bordet - 21000 DIJON, née le 26 avril 1944 à BONNENCONTRE (Côte d'Or), a été nommé en qualité de Présidente en remplacement de Madame Floriane BERTHELEMOT, démissionnaire à partir du 10 mars 2022. L'article 36 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Madame Floriane BERTHELEMOT a été retiré des statuts.

AL22001555

AVIS

SAS ADONA
au capital de 22 200 euros
Siège social : 24 avenue Victor Hugo
21000 DIJON
810 477 455 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 31/03/2022, la Société GEONA, au capital de 10 000,00 euros, dont le siège social est 2 Impasse du Fays - 21370 Plombières-lès-Dijon, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 911 245 413, a été nommée en qualité de Présidente, à compter du 31/03/2022, en remplacement de Monsieur Emmanuel DOR, démissionnaire à compter du 31/02/2022.
POUR AVIS
Le Président

AL22001560

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SARLU HOTEL WILSON
au capital de 34 250 euros
Siège social : 1 Rue de Longvic
21000 DIJON
348 265 844 RCS DIJON

Aux termes de décisions du 31/03/22, l'associée unique a pris acte de la démission de Madame Elisabeth ETIEVANT de ses fonctions de cogérante à compter du 31/03/2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL22001563

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

KOMERCON FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 8 Impasse du Lavoir
21360 LUSIGNY-SUR-OUCHE
901 929 943 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er avril 2022, la Présidente de la société par actions simplifiée KOMERCON FRANCE, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 8 Impasse du Lavoir – 21360 LUSIGNY-SUR-OUCHE au 18 rue Marie Favart – 21200 BEAUNE, à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.POUR AVISLe Président

AL22001568

MODIFICATION DU CAPITAL

E.A.R.L. SIMON FOLLIN-ARBELET
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 €
Siège social : 4, rue des Vercots -
21420 ALOXE-CORTON
891 643 348 R.C.S. DIJON

Par acte du 23 Décembre 2021, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 671 000 €, pour le porter de 7 500 € à 678 500 €, par apport en nature et ont nommé en qualité de cogérant M. Franck FOLLIN-ARBELET et Mme Christine FOLLIN-ARBELET demeurant à ALOXE-CORTON (21420) 4, rue des Vercots, pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du TC de DIJON.

AL22001569

MODIFICATIONS DES STATUTS

GAEC MASSON
GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN
AU CPAITAL DE 75 540 €
SIEGE SOCIAL
3 RUE AVAU, 21390 NORMIER
398 234 195 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 21 mars 2022 prenant effet le même jour, la collectivité des associés a décidé : - d'augmenté le capital social d'une somme de 99 990 € pour le porter à 175 530 €,- la transformation du GAEC en EARL, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Dénomination sociale : EARL MASSON. Siège social : 3 rue Avau, 21390 NORMIER. Capital social : 175 530 €. Objet social : Gestion et exploitation d'un domaine agricole. Gérant : M. MASSON Denis demeurant 7 rue Avau, NORMIER (21390) et M. MASSON Jean-Pierre, demeurant 3 rue Avau, NORMIER (21390). Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES.
Pour avis et mention, La Gérance

AL22001574

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

FINANCIERE A.E.F.P.
Société anonyme
à Conseil d'administration
au capital de 151.959,21 euros
Siège social
FORGE DE TILCHATEL
21120 TIL CHATEL
389 093 014 RCS DIJON

L'assemblée générale du 14 Mars 2002 a décidé de modifier l'objet social à compter du 1er Avril 2022, comme suit :
La société a pour objet :
- La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, G.I.E., français ou étrangers, créés ou à créer et ce par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion , etc…
- La société pourra faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
- La société pourra effectuer toute prestation administrative de conseil et autres et toutes activités de recherches, de développement et d'animation.
- Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son compte ou le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit.
- Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes sociétés, quel qu'en soit l'objet. »
Pour avis

AL22001575

CHANGEMENT DE GÉRANT

DOMAINE MICHEL DELORME
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 152 550 €
Siège social
21-23 rue de la Charrière
21590 SANTENAY
RCS DIJON 499712008

Par AGE du 31/03/2022, la collectivité des associés a décidé de nommer M. Frédéric ANDRIOT, demeurant 7 rue des Eglantiers - Cidex 58 - 21550 LADOIX-SERRIGNY, aux fonctions de Gérant, à compter du 31/03/2022 et pour une durée illimitée, en remplacement de Mme Christine DELORME, démissionnaire à cette même date. Elle a également décidé de modifier la dénomination sociale à compter du 31/03/2022 qui est désormais «DOMAINE DELORME-ANDRIOT» au lieu de «DOMAINE MICHEL DELORME». Pour avis-La Gérance

AL22001577

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision du 01/04/2022, l'associé unique de la société SCI DU JARDIN DE DIENAY, SCI au capital de 1500 euros, Siège social : 6 Place du Creux Bleu, 21120 VILLECOMTE, RCS DIJON 509 925 350, a décidé de transférer le siège social pour le fixer au 6 Boulevard Georges Clémenceau 21000 DIJON, à compter du 01/04/2022. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.Pour avis – le Gérant

AL22001584

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision du 01/04/2022, l'associé unique de la société SCI DU JARDIN DARCY, SCI au capital de 1500 euros, Siège social : Place du Creux Bleu, 21120 VILLECOMTE, RCS DIJON 488 372 715, a décidé de transférer le siège social pour le fixer au 6 Boulevard Georges Clémenceau 21000 DIJON, à compter du 01/04/2022. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis – le Gérant

AL22001587

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

DÉMISSION DE GÉRANT

ECLECTIK
SARL au capital de 60000€
Siège social
3 rue Colonel de Grancey
21200 BEAUNE
882985245 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Jean-Arnaud FRÀNTZEN de ses fonctions de gérant à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis. La Gérance.

AL22001589

CHANGEMENT DE GÉRANT

LA DAUPHINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 euros
Siège social
25 rue des Tonneliers
21200 BEAUNE
831 848 288 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 10/03/2022, l'associé unique a nommé en qualité de gérant, à compter du 10/03/2022, Mme Gretchen Mc Caleb GREER demeurant 213 Blackhawk trail - SAN ANTONIO TX 78232 (ETATS-UNIS D'AMERIQUE), en remplacement de M. William KELLEY, gérant démissionnaire.Pour avis. La gérance

AL22001590

CHANGEMENT DE GÉRANT

HJ RENOV 21
SARL au capital social de 1000 €
Siège social
35 Rue de la Mairie
21200 BOUZE-LES-BEAUNE
878372309 RCS de Dijon

Par AGO du 17/03/22, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - Jérôme HACQUARD, demeurant 35 Rue de la Mairie, 21200 BOUZE-LES-BEAUNE en remplacement de Sandrine NEAUX. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL22001594

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par une décision du 23/03/2022, l'associé unique de la société ANH SECURITE, SARL au capital de 5000 €, Siège social : 15 rue des Murots 21610 FONTAINE-FRANCAISE, RCS DIJON 843 295 114, a décidé à compter du même jour de transférer le siège social pour le fixer au 6 rue de la Mairie 21310 BEAUMONT SUR VINGEANNE. Les statuts ont étés modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS DIJON.Pour avis- la Gérance

AL22001595

NOMINATION CAC

SUCCES KONSEILS
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 37 rue d'Aval
21110 FAUVERNEY
538 278 300 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2021, l'associée unique a nommé ECA NEXIA, domiciliée 37 rue Elsa Triolet - Parc Valmy 20111 DIJON, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

AL22001618

AVIS DE MODIFICATION

OPTIC LIBERTE
5 RUE DE LA LIBERTE,
21000 DIJON
330 480 187 RCS DIJON

Suivant décisions unanimes des associés en date du 01/01/2022, il a été décidé
- de transformer la société en société par actions simplifiée, et d'adopter le texte des statuts qui régiront la société sous sa nouvelle forme,emportant cessation des fonctions de gérant de M.Patrick PREVOT.
L'objet de la société, son siège,sa durée et le montant de son capital demeurent inchangés.
- de modifier la dénomination sociale de la Société qui devient à compter de ce jour « OPTIC LIBERTE »,
- de nommer en qualité de président : la société HOLDING LIB, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé 70,avenue Victor Hugo – 21000 DIJON,immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 908 131 030,
- d'opérer une division des 100 titres anciens en118.000 titres nouveaux. Le regroupement est opéré par échange de titres, à raison de 1 titre ancien d'une valeur nominale de 1.180€, pour 1.180 titres nouveaux, de 1 € de valeur nominale chacun.
Le droit de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente. Les cessions d'actions sont soumises à la procédure d'agrément fixée par les statuts.

AL22001625

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Département Juridique
21 Avenue Albert Camus – 21000 DIJON
Tél : 03.80.28.05.51
Fax :03.80.28.05.54

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DU GROUPE MEDICAL DU PARC
Société civile immobilière
au capital de 37 470,44 euros
Siège social :
16 Et 18 Cours du Général de Gaulle
21000 DIJON
778 200 196 RCS DIJON

1/. 31.03.2022 : ASSP réduction du capital social de 1,52 euros. Ancien capital : 37 471,97 euros. Nouveau capital : 37 470,44 euros. 2./ 16/04/2019 : AG élection d'Emmanuelle PAUCHARD – SETINMETZ, 71 rue de Montchapet à DIJON (21000), en qualité de gérante à compter du 30/09/2019, en remplacement de Dominique COUDRY-VERGNE, démissionnaire à la même date. RCS DIJON pour avis.

AL22001628

→ GÉRANCE

AVIS UNIQUE PRISE D'EXPLOITATION

Par acte sous seings privés en date du 19/01/2021à Eguilly et du21/01/2021à Lyon, la société «ENI France SARL», au capital de 56800000 euros, dont le siège est à Lyon 69007-12 avenue Tony Garnier, immatriculée RCS Lyon n° 969.502.004 a confié à la «SARL BRACHET», société à responsabilité limitée au capital de 7 622euros, dont le siège social est à Eguilly. 21320-Aire Des Locheres -Autoroute A 6 -immatriculée R.C.S. Dijon N° 490.213.980, l'exploitation d'un fonds de commerce de station-service et activités annexes sis à Eguilly 21320-Aire Des Locheres -Autoroute A 6, connu sous l'enseigne ENI LES LOCHERES, en qualité de mandataire pour la vente des carburants et tout produit énergétique et en qualité de locataire gérant pour les autres produits, services et activités diversifiés, lubrifiants et gaz liquéfiés quand ils ne sont pas utilisés comme source d'énergie. Cette convention de location-gérance d'une durée déterminée de trois ans a pris effet le 01/02/2021.Cette location gérance a été faite aux conditions ordinaires à la société SARL BRACHET seule responsable à l'exclusion de la société bailleresse de tous engagements quelconques qu'elle pourrait prendre à l'égard des tiers.

AL22001511

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance consentie par M. Patrick BARRAIGNOT, domicilié 13, Rue Saint Andéol à 21490 BELLEFOND à la SARL RTM TAXI au capital de 500 euros, ayant siège 48 B, Rue des. Rotondes à 21000 DIJON, 850 271 065 RCS DIJON, suivant acte sous seing privé en date à DIJON du 5 avril 2019, concernant un fonds d'activité d'exploitant de taxi exploité 13, Rue. Saint Andéol à 21490 BELLEFOND et identifié à l'INSEE sous le numéro 950 495 002 00046, a pris fin le 16 octobre 2020, date de la résiliation amiable de ladite location-gérance. Pour avis

AL22001521

→ DIVERS

MAITRE Justine MORIN-GOETGHELUCK,
NOTAIRE
2 rue de la Marche -
36200 ARGENTON SUR CREUSE

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 13 octobre 2017 , Madame Claudette ROUX, en son vivant retraitée, demeurant à GROSBOIS EN MONTAGNE (21540), 20 Grande Rue, née à MEUNG SUR LOIRE (45130), le 13 octobre 1940, décédée à MESSIGNY ET VANTOUX (21380), le 01 février 2022, a institué un ou plusieurs légataires universels et particuliers.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Justine MORIN, suivant procès-verbal en date du 21 mars 2022 dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de DIJON le 29 MARS 2022
Les oppositions sont à former en l'étude de Me Justine MORIN-GOETGHELUCK notaire chargé du règlement de la succession.
Justine MORIN-GOETGHELUCK

AL22001490

Crédit Mutuel

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL QUETIGNY CHEVIGNY
Les sociétaires sont informés que l'As-

semblée Générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration au siège de la caisse et se tiendra à huis clos conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
Si vous désirez suivre l'Assemblée Générale, nous vous proposons une retransmission audio et vidéo de la séance depuis votre espace de banque à distance. Les modalités d'accès sont disponibles sur simple demande auprès de votre Caisse que vous pouvez contacter au numéro suivant TEL. 03 80 63 21 55 ou à l'adresse suivante 02559@creditmutuel.fr.
L'Assemblée se tiendra le VENDREDI 29 AVRIL 2022 et à 19:00 heures
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat
07 Variation du capital social
08 Quitus et décharge au Conseil d'Administration.
09 Elections au Conseil d'Administration. 4 sièges sont à pourvoir (*).MME LAMBOLEZ CLAIRE , M GIRARDEAU ARNAUD , MME BARDIN ISABELLE , élus sortants,sollicitent le renouvellement de votre confiance.
10 Elections au Conseil de Surveillance. 3 sièges sont à pourvoir (*).MME RISBOURQUE CECILE , MME ROCHERY MARIE THERESE , élues sortantes, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
11 Réponses à vos questions.
12 Pouvoirs au porteur.
13 Clôture de l'Assemblée Générale.
*Les candidatures sont à déposer par écrit au siège de la Caisse 10 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.
Les votes pourront se faire entre le 22/04/2022 et le 26/04/2022 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le Président du Conseil d'Administration

AL22001629

safer Bourgogne Franche-Comté

CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 04/04/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
POMMARD : Vigne située en Aire d'Appellation AOC POMMARD - Objectif : Maintien du fermier - Classification d'Urbanisme : RNU
22 a 31 ca
- Les vaumuriens bas: BM-164 - Les vaumuriens hauts: BI-6

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
CORCELLES-LES-MONTS (21) - Surface sur la commune : 12 ha 36 a 75 ca
- 'En quesant': AD- 263[70](*)[F1] - 'La combe a perriere': B- 537[12](*)[F1] - 'La roche jeanne france': AD- 264[210](*)[F1] - 'Le bas de giron': AE- 147[30](*)[F1] - 'Les couvrees': B- 231(*)[F1]- 242[F1]- 248- 538[217](*)[F1]- 539[21][F1]- 540[236]
(*)[F1] - 'Les hautes plates': AD- 265[180](*)[F1]
Parcelles en nature de terre
Classification d'urbanisme : Zone Ap du PLUi-HD
VEUXHAULLES-SUR-AUBE (21) :
Surface sur la Commune : 4 ha 13 a 50 ca
- 'Montfluard': ZL- 561[529](J)- 561[529](K)- 561[529](L)[F1]
Parcelle en nature de terre - Urbanisme : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 26/04/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22001547

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GIACOMEL AGRICULTURE,

SARL au capital de 212 500euros,
siège social : Rue Corneille,
Zone Industrielle,
21800 NEUILLY LES DIJON,
337 815 534 RCS DIJON

AGE du 31/12/2021 dissolution anticipée de la Société et sa mise en. liquidation amiable sous le régime conventionnel, nomme. liquidateur : M. Daniel GIACOMEL (Rue Corneille, Zone. Industrielle, 21800 NEUILLY LES DIJON), siège de. liquidation : siège social. Pour avis

AL22001181

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SOGI, SARL, au capital de 291 635 euros, Siège : Zone. Industrielle, Rue Corneille, 21800 NEUILLY LES DIJON, 388. 109 415 RCS DIJON, AGE du 31/12/2021 : dissolution anticipée. de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le. régime conventionnel, nomme liquidateur : Madame Colette. GIACOMEL demeurant Rue Corneille, Zone Industrielle, 21800. NEUILLY LES DIJON, siège de liquidation : siège social. Pour. avis

AL22001192

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BEL-DOUTEAU

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 20 000 euros
Siège social et Siège de liquidation :
Chemin de la Charmette
21000 DIJON
403 591 316 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 7/03/2022, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé, Monsieur Patrick BEL, demeurant Chemin de la Charmette 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.Pour avis Le Liquidateur

AL22001418

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DAMOTTE

Exploitation agricole
à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 103 440,00 euros
Siège social : FERME DE CREVENT
21400 POTHIERES
323 529 024 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 janvier 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Gilles DAMOTTE, demeurant Rue de la Porte de Chatillon 21 400 POTHIERES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Ferme de CREVENT 21400 POTHIERES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le Liquidateur

AL22001501

CLÔTURE DE LIQUIDATION

JEMA

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège de liquidation
rue du Tacot
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
540 070 687 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 01/04/2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Michel BOTT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur.

AL22001582

DISSOLUTION ANTICIPÉE

221B ANIMATIONS SUD

SAS au capital de 1000 €
Siège social :
3 PLACE GRANGIER 21000 Dijon
878 313 766 RCS de Dijon

L'AGE du 31/01/2022 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2021, nommé liquidateur M. VOINSON VALENTIN, demeurant 1B BLD DU CASTEL 21000 Dijon, et fixé le siège de liquidation chez M. VOINSON VALENTIN, demeurant 20 RUE MONGE 21000 Dijon.
Mention au RCS de Dijon

AL22001581

CLÔTURE DE LIQUIDATION

221B ANIMATIONS SUD

SAS au capital de 1000 €
Siège social :
3 PLACE GRANGIER 21000 Dijon
878 313 766 RCS de Dijon

L'AGE du 31/01/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. VOINSON VALENTIN, demeurant 20 RUE MONGE 21000 Dijon pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation au RCS de Dijon

AL22001583

DISSOLUTION ANTICIPÉE

221B ANIMATIONS NO

SAS au capital de 1000 €
Siège social :
3 PLACE GRANGIER 21000 Dijon
878 313 667 RCS de Dijon

L'AGE du 31/01/2022 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2021, nommé liquidateur M. VOINSON VALENTIN, demeurant 1B BLD DU CASTEL 21000 Dijon, et fixé le siège de liquidation chez M. VOINSON VALENTIN, demeurant 20 RUE MONGE 21000 Dijon.
Mention au RCS de Dijon

AL22001586

CLÔTURE DE LIQUIDATION

221B ANIMATIONS NO

SAS au capital de 1000 €
Siège social :
3 PLACE GRANGIER 21000 Dijon
878 313 667 RCS de Dijon

L'AGE du 31/01/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. VOINSON VALENTIN, demeurant 20 RUE MONGE 21000 Dijon pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation au RCS de Dijon

AL22001585

DISSOLUTION ANTICIPÉE

221B ANIMATIONS

SAS au capital de 5000 €
Siège social :
3 PLACE GRANGIER 21000 Dijon
849 903 034 RCS de Dijon

L'AGE du 31/01/2022 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2021, nommé liquidateur M. VOINSON VALENTIN, demeurant 1B Bld du Castel 21000 Dijon, et fixé le siège de liquidation chez M. VOINSON VALENTIN, demeurant 20 RUE MONGE 21000 Dijon.
Mention au RCS de Dijon

AL22001591

CLÔTURE DE LIQUIDATION

221B ANIMATIONS

SAS au capital de 5000 €
Siège social :
3 PLACE GRANGIER 21000 Dijon
849 903 034 RCS de Dijon

L'AGE du 31/01/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. VOINSON Velentin, demeurant 20 rue Monge 21000 Dijon pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation au RCS de Dijon

AL22001588

DISSOLUTION

B.M.O.

BOURGOGNE MACHINES OUTILS
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social et de liquidation
16 Rue de l'Ouvrée
21200 BEAUNE
489 917 310 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/03/22, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/22 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Julien QUEVA, demeurant 7 Bis Avenue Président Pierucci à CORTE (20250), a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social, soit au 16 rue de l'Ouvrée à BEAUNE (21200). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur.

AL22001597

DISSOLUTION

V'LA LE VRAC,

SARL au capital de 27 217 euros
ayant son siège social 1 Rue du Panier
21610 MONTIGNY MORNAY
VILLENEUVE VINGEANNE,
immat. RCS DIJON 887 632 750

Aux termes d'une décision en date du 31/03/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Anne-Sophie MOUCHARD, demeurant 1 Rue du Panier 21610 MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE VINGEANNE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social 1 Rue du Panier 21610 MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE VINGEANNE pour toute correspondance, actes et notifications. Dépôt au RCS de DIJON. Pour avis, le Liquidateur.

AL22001613

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

➜ CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Talant du 22/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : JADE MORGAN
Siège social : 31 rue de la Libération 21240 TALANT
Objet social: l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'aménagement, la construction sur tous terrains acquis par la société, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble, éventuellement et exceptionnellement, l'échange, la revente des biens immobiliers, propriété de la société, soit en totalité, soit par fractions, sous quelque forme que ce soit, en l'état, en l'état futur d'achèvement, de réhabilitation, à terme ou achevé ainsi que la disposition des immeubles, notamment au moyen d'échange, apport en société, ou hypothèque, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle deviendra propriétaire.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Carole WEIDMANN demeurant 26 rue de Belle Vue 21121 FONTAINE LES DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts : Cession libre entre associé, agrément requis dans tous les autres cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL22001376

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date du 18/03/2022 à DIJON, avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SELARL Dr ANTOINE SCHNEIDER
FORME : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecin en chirurgie orthopédique
SIEGE SOCIAL : 18 Cours Général de Gaulle - 21000 DIJON
OBJET : La société a pour objet l'exercice de la profession de médecin en chirurgie orthopédique
DURÉE : 99 ans
CAPITAL : 57.921 euros par contrat d'apport évalué à 57.921 euros, daté du même jour avec entrée en jouissance au 01/01/22, d'un fonds de médecin en chirurgie orthopédique exploité précédemment au 7-9 Rue des Princes de Condés, 21000 DIJON par M. Antoine SCHNEIDER, sous le siren 844 346 213. Cet apport a été rémunéré par l'attribution à M. Antoine SCHNEIDER, apporteur, de 57.921 parts de 1 euro chacune de nominal.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège social de la société SELARL Dr ANTOINE SCHNEIDER. Les déclarations de créances sont à effectuer auprès du GTC de DIJON.
Gérant : M. Antoine SCHNEIDER demeurant 160 Rue de Longvic – 21000 DIJON
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON
sous la condition suspensive de son inscription au Tableau de l'Ordre des Médecins.

AL22001480

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 25 Mars 2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : INVEST JMBR
FORME : Société Civile Immobilière
CAPITAL : 1 000 euros
SIEGE : 8 Impasse Jacques Prévert 21560 COURTERNON
OBJET : - L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
DUREE : 99 ans
GERANT : M. José-Marie RIBEIRO, demeurant 8 Impasse Jacques Prévert 21560 COURTERNON
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON
Pour avis,

AL22001529

LEGATIS DIJON GENIUS — Notaires

SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS»,
titulaire d'un Office Notarial
à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe
Simone Veil avec bureau permanent
à GENLIS (Côte d'Or),
25 Avenue de Sprendlingen

CONSTITUTION SCI SBIEL

Suivant acte reçu par Me Guillaume LORISSON notaire à DIJON, le 28/03/2022 a été constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, la sté dénommée « SBIEL » Société civile au capital de 1.000€ composé exclusivement d'apport en numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la vente, la remise en jouissance gratuite ou à titre onéreux de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Siège : CESSEY-SUR-TILLE 11 rue de la Louve ; M Samuel Olivier AMBROSIONI et Mme Bérengère POURRET dmt tous deux à CESSEY-SUR-TILLE 11 rue de la Louve, ont été nommés gérants. Agrément préalable nécessaire à toutes cession ou transmission, sauf celles entre vifs au profit d'un associé.Pour avis.Me Guillaume LORISSON

AL22001487

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 28 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ALPHIS IMMO
Siège : ZAC Porte de Beaune - 18 rue Buffon - 21200 BEAUNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 5 000 euros
Objet : - toutes activités de marchand de biens,
- l'achat d'immeubles non bâtis ou bâtis en vue de la revente en l'état ou de la construction d'immeubles à usage d'habitation, commercial ou autres et toutes transactions commerciales ou industrielles portant sur des biens meubles ou immeubles, comme leur exploitation ou leur mise en valeur entre le moment de leur acquisition et celui de leur revente,
- toutes actions de promotion immobilière ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction-vente,- et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet susindiqué ou tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : HODPAR, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social au 23/25 rue Mac Mahon - 75017 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 903 537 504, représentée par son Président Monsieur Philippe SALLE.
Directeur général : Monsieur Alain PEYRARD, demeurant 18 rue de la Gare, 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL22001500

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société MC98 INVEST, SAS au capital de 1 500 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 8 rue Marceau 21000 DIJON, Objet social : L'acquisition, sous quelque forme que ce soit, la propriété, la vente, l'administration, la gestion notamment par location de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières, de tous types de biens mobiliers et immobiliers ; la réalisation de toutes prestations ou services administratifs, financiers, techniques, commerciaux ou autres, au profit de sociétés filiales ou apparentées ; la gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées ; l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires ; toute activité de promotion immobilière. Le Président de la société est Monsieur Jean Baptiste HEBERT, demeurant 10 A place du Champ de Foire 21560 ARC-SUR-TILLE. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Toute cession d'actions est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. Pour avis – le Président

AL22001530

AVIS DE CONSTITUTION

FEES DU LOGIS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 35 rue des Fassoles
21240 TALANT

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 30 mars 2022 à Talant, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : FEES DU LOGIS
Siège Social : 35 rue des Fassoles 21240 TALANT Objet social : services d'aide à la personne, notamment ménage, repassage, aide aux devoirs, garde d'enfants, jardinage, bricolage, assistance informatique,
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social :10 000 euros
Gérance : Madame Marylène MARET domiciliée 4 rue du Moulin 21910 SAULON LA CHAPELLE Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon. Pour avis

AL22001620

CONSEIL Avocat

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé en date du 28 mars 2022.
Dénomination : C.Q. IMMO
Sigle : C.Q.I.
Forme : Société civile immobilière.
Objet : acquisition et construction de tous immeubles bâtis ou non bâtis, à usage commercial ou professionnel, propriété, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous ces immeubles ainsi que leur vente occasionnelle ; plus généralement, réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Agrément sur décision des associés présents ou représentés à la majorité des 2/3 des parts du capital social.
Siège social : 1 Chemin du Libéré – Hameau de Collonchèvres –, 21210 SAULIEU.
La société sera immatriculée au RCS DIJON.
Gérant : Monsieur Quentin MARCHAND, demeurant 1 Chemin du Libéré – Hameau de Collonchèvres –, 21210 SAULIEU
Gérant : Madame Carole ROSE, demeurant 1 Chemin du Libéré – Hameau de Collonchèvres –, 21210 SAULIEU
Pour avis.

AL22001557

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/04/2022 à SAVIGNY LES BEAUNE, il a été institué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :Dénomination sociale : HOLDING GL Siège social : 12, rue Imbault – 21420 SAVIGNY LES BEAUNEObjet social: - l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, - la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, - l'exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en œuvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe, - tous travaux de gestion, direction, tâches administratives et commerciales pour les sociétés du groupe présentes et à venir et plus généralement toutes prestations relevant de la gestion courante d'une entreprise à l'égard de ses filiales et participations et de tiers, - l'octroi de prêts ou d'avances à des sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects, - la gestion d'opérations de trésorerie et de services en commun auprès de sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects, - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous immeubles et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel, - la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance. - la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, ; Annexes.Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,Capital social : 500 euros, constitué uniquement au moyen d'apport en numéraire,Gérant : Monsieur Gauthier LALEURE demeurant 12, rue Imbault – 21420 SAVIGNY LES BEAUNE. Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Le Gérant.

AL22001576

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : DASCAR. FORME : Société civile immobilière. CAPITAL : 500 euros. SIEGE SOCIAL : 2A rue du Château 21121 DAROIS. OBJET : L'acquisition, la prise à bail, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits, l'exploitation par location ou autrement, la vente à titre exceptionnel, de tous biens meubles et immeubles; La propriété (démembrée ou non), la gestion, à titre civil, de tous biens immobiliers et mobiliers à quelques endroits qu'ils se trouvent; L'administration, la mise en valeur et l'exploitation par location ou autrement de biens sociaux; L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie. DUREE : 99 années. GERANCE : Monsieur Julien CARRIERI demeurant 2A rue du Château 21121 DAROIS. Madame Magali DA SILVA demeurant 23 A rue Jules Guesde 21600 LONGVIC. CESSION DE PARTS : Toutes les cessions sont soumises à agrément de la collectivité des associés. IMMATRICULATION : au RCS de DIJON. Pour avis,

AL22001580

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à CHAZEUIL du 30 mars 2022,
Il a été constitué un Groupement Foncier Agricole (G.F.A.), société civile particulière, régi par les articles L.322-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : GFA DE LA BROTH ;
- Siège : CHAZEUIL (21260), 35 rue de Véronnes ;- Durée : 99 ans ;
- Objet : La propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles et droits immobiliers à destination agricole.- Capital : 2 000,00 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
- Gérance : a été nommé gérant de la société sans limitation de durée :Monsieur Cyril MAGNIERE, demeurant 35 rue de Véronnes 21260 CHAZEUIL,Monsieur Alexis MAGNIERE, demeurant 20 rue de Véronnes 21260 CHAZEUIL,
- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément

donné par décision collective extraordinaire. Pour avis, la gérance

AL22001593

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEURSANGES (21200) du 1er avril 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée,Dénomination : LA-HAUT, Siège : 5 Rue des vignes – Le Bourg – 21200 MEURSANGES, Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, Capital : 1 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire, Objet : vol et transport de passagers au moyen d'aérostats, notamment montgolfières, achat, vente et gestion de tous objets gonflables volants, toutes activités touristiques de formation et de communication en rapport avec l'objet social. Le transport de personnes en véhicules dans le cadre de la réalisation des prestations de vols rendues aux clients passagers ; communication, publicité, promotion de toute entreprise ayant comme support la montgolfière ; et plus généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à des activités similaires connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Pierre-Clément GONCALVES demeurant 5 Rue des vignes – Le Bourg – 21200 MEURSANGES, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.

AL22001599

Kappa Consultants

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 30 mars 2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
SCI L'AGE D'OR DE DAMMARIE-LES-LYS
Objet social : l'acquisition d'un terrain et de lots de copropriété du bâtiment existant, administration et gestion par la location de tous immeubles et biens immobiliers
Siège social : 20 rue Jacques de Molay 21200 BEAUNE
Capital : 2 000 euros
Gérance : M Philippe PECULIER demeurant rue de Brully-Gigny 21200 BEAUNE
Agrément des cessions de parts: agrément des associés sous la forme d'une décision collective extraordinaire
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL22001601

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 1er avrl 2022, il a été constitué une SCI dénommée : **SCI 7 Danton**, sise 7 Rue Danton à 21000 Dijon.
Objet social : la propriété, l'administration et l'exploitation, directe ou indirecte, de tous immeubles bâtis ou non bâtis.
Durée 99 ans
Capital social : 1.000 euros
Gérant : Mr Marc Savarin demeurant 96 rue Jean de la Fontaine 75016 Paris.Immatriculation au RCS de DIJON.

AL22001617

NIÈVRE

➜ MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PBBA

SCI au capital de 1000 euros
Siège social
3 RUE GAY LUSSAC
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
902 582 436 RCS de Nevers

L'AGE du 18/12/2021 a décidé de transférer le siège social 7. Chemin des Daudins 58200 Cosne-Cours-sur-Loire, à compter du. 18/12/2021. Mention au RCS de Nevers

AL22001098

DÉPART DU CO-GÉRANT

SOCIETE CIVILE DE MOYENS LE VAL

SCM au capital social de 13720,41 Euros
Siège social : 9bis rue Franc Nohain
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
SIREN 443 945 969 R.C.S. NEVERS

Le 30 septembre 2021 suivant la réunion de tous les associés et aux termes de l'acte de cession de la totalité de ses parts, Monsieur Jean-Claude MAICHY demeurant 27 rue Plantenoix 58200 COSNE COURS SUR LOIRE démissionne de son mandat de co-gérant de la dite société. L'article treizième des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Jean-Claude MAICHY.
Pour avis.

AL22001285

CHANGEMENT DE GÉRANT

EURO FINANCES CONSEILS

SARL au capital de 7622,45 €
RCS NEVERS SIREN 414497370
1 Place de la république, Nevers.

Par décision de l'AGE du 18 mars 22, M. Didier LAROUTE, 512 rue Saint Just 58600 GARCHIZY a été nommé Gérant, à compter du 1er Avril 22 pour une durée illimitée, en remplacement de M. Alain BRETON, démissionnaire.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL22001494

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EURO FINANCES CONSEILS

SARL au capital de 7622,45 €
RCS NEVERS SIREN 414497370
512, rue Saint Just, 58600 GARCHIZY.

Par décision de la gérance le 02 avril 22, le siège social est transféré au 512, rue Saint Just 58600 Garchizy à compter du 01 avril 2022.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS

AL22001495

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Maître Anne NEYRET,
spécialiste en droit des Sociétés
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS

ALPHA TRANSPORTS

Transformée en Société
à responsabilité limitée à Associé Unique
Au capital de 35 000 euros
Siège social : 4, impasse des Taupières
58000 NEVERS
RCS NEVERS 889 070 744

Par décisions de l'associé unique du 11/02/2022, il a été décidé la transformation de la société en SARL, sans création d'un être moral nouveau.
Le siège, la durée de la société et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital social reste fixé à la somme de 35 000 euros.
Cette transformation a entraîné la modification des mentions anciennement publiées qui sont frappées de caducité, à compter de ce même jour.
ANCIENNES MENTIONS
Forme : S.A.S
Président : M. Thomas CARRER, dmt à MARZY (58180),1, Impasse du Caillat.
NOUVELLES MENTIONS :
Forme : SARL
Gérant : M. Thomas CARRER, sus nommé et domicilié.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL22001497

ALPHA EXPERTS NEVERS

MODIFICATIONS

BGKMP INVEST

SCI au capital de 10 000.00 €
Siège social : 38 Rue Franchet d'Esperey
58000 NEVERS
897 765 467 RCS NEVERS

D'un PV d'AGE du 24/03/2022, il résulte que les associés :
- ont décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 24/03/2022, celle suivante : BGMP INVEST. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié.
- ont pris acte de la démission de Mme Elisabeth KREUTZER de ses fonctions de cogérante à compter du 24/03/2022.
Dépôt légal au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL22001498

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SAS PETIT ROCHER 58

SAS au capital de 2000 €
Siège Social : 4 RUE COLONEL JEANPIERRE
58000 NEVERS
902583285 RCS de NEVERS

Par AGE du 02/12/2021, il a été décidé à compter du 02/12/2021 : - De prendre pour nouvel objet social les activités de : TRAVAUX DE PEINTURE ET VITRERIE
Statuts modifiés en conséquence Mention au RCS de NEVERS

AL22001517

NON DISSOLUTION

TADUNEX

Société par actions simplifiée
au capital de 216 800 euros
Siège social :
49 Boulevard du Maréchal Juin,
58000 NEVERS
810 913 079 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 12/12/2020, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.POUR AVISLe Président

AL22001519

FIDACT AVOCATS

AUGMENTATION DU CAPITAL

BRIAT MENUISERIE AGENCEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
porté à 31 000 euros
Siège social : LE BOURG,
58360 PREPORCHE
822 494 654 RCS NEVERS

Par décision du 30 décembre 2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social d'un montant de 34 000 euros par incorporation de créances liquides et exigibles pour le porter à 35 000 euros à compter de la même date.
Pour avis
La Gérance

AL22001525

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

« LIGNA ENR »,

SAS au capital de 950.414,00 €,
siège social : 14 rue Gustave Zédé
75016 PARIS,
848 551 065 R.C.S. Paris.

Suivant décision du Président en date du 11/02/2022, il a été décidé de transférer le siège social au Chemin des champs de Bailly 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.
Président : la SARL AC CONSEIL ET HOLDING, sise 14 rue Gustave Zédé 75016 Paris, 539 255 729 RC Paris.
La société sera ré-immatriculée au RCS de Nevers.

AL22001533

TRANSFORMATION

H2F PARTICIPATIONS
SARL transformée en SAS au capital de 8 000 €
Siège Social : 5, Chemin des Bourdons - 58640 VARENNES VAUZELLES
448 766 287 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 29/03/2022, les associés ont décidé à compter du même jour de transformer la société en SAS.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

- Forme :
Ancienne mention : SARL
Nouvelle mention: SAS

- Administration :
Ancienne mention : Gérant : M. Frédéric FRAYSSE dt à VARENNES VAUZELLES (58) – 5, Chemin des Bourdons Nouvelle mention : Président : M. Frédéric FRAYSSE susnommé

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis

AL22001548

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

BACRIS

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 €
Siège social :
24 Boulevard du Grand Pré des Bordes
Zone des Grands Champs 58000 NEVERS
503.542.458 RCS NEVERS

Suivant décisions en date du 14/02/2022, l'associée unique a décidé de nommer la SARL OLYNTHOS, dont le siège est situé 3472 avenue de Paris - 58320 POUGUES-LES-EAUX, immatriculée sous le numéro 882.822.067 RCS NEVERS, en qualité de présidente, en remplacement de M. Hubert JUILLET, démissionnaire.
RCS NEVERS.

AL22001558

SELARL PHILIPPE LACROIX AVOCAT
8, Rue de la République
36000 CHÂTEAUROUX
02-54-60-54-14

RÉDUCTION DE CAPITAL

LOIRE INVESTISSEMENT

Société Civile Immobilière
au capital de 210.400 euros
Siège social : NEVERS (58000)
Quai de Médine
429 010 911 RCS - NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2022 a décidé une réduction de capital de 71.400 euros, par voie de rachat et annulation de 714 parts sociales, pour le ramener de 281.800 euros à 210.400 euros.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis,
La Gérance

AL22001559

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SG2B

SAS au capital de 7.622,45 €
Siège social : 25 rue du 13ème de Ligne
58000 NEVERS
422 504 084 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2022 a désigné Mme Julie COINTAT épouse RICOLO, dt 20 place Daumy – 18320 JOUET SUR L'AUBOIS, en qualité de Directeur Général de la société.
Pour avis, le Président,

AL22001600

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

AVENIR DU BATI FRANCAIS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 62 Avenue du Stand,
58000 NEVERS
841 278 260 RCS NEVERS

Le 10.03.2022 l'AGE a pris acte de la démission de M Sylvain DESSEIGNE, demeurant 48 rue de la chapelle - 58000 CHALLUY, de son mandat de Directeur Général à partir du 1er avril 2022, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis.

AL22001611

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

BENAZET METROT ACTION

SAS au capital de 1000 euros
Siège social : 46 Rue des Tailles,
58000 NEVERS
908 374 549 RCS NEVERS

Par AGE du 21/03/2022, l'objet social a été restreint aux activités suivantes :
- L'acquisition et la gestion de participations dans toutes sociétés civiles et commerciales ;
-L'acquisition, par achat, opérations d'apport ou autrement, la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ;
-La prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toute société, quel qu'en soit l'objet, par voie notamment de souscription, apport, acquisition d'actions ou de tous autres droits sociaux ;
-La détention et la gestion des participations.

AL22001619

CHANGEMENT DE GÉRANT

NEVERAL

Société en nom collectif au capital de 8 000 euros
Siège social : rue Léonard de Vinci - Lotissement des Commailles
58640 VARENNES VAUZELLES
480 555 564 RCS NEVERS.

Aux termes de l'AGO du 25/03/2022, la collectivité des associés a décidé de nommer M. Brahim REZKI demeurant 63 boulevard Soult 75012 PARIS, en qualité de gérant, en remplacement de M. Olivier BOISROBERT démissionnaire, avec effet au 01/04/2022.
Mention sera faite au RCS. Pour avis, la Gérance

AL22001626

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DOCTEUR VALERIE AMELINE

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée de Médecin
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 rue du Colonel Rabier
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
841 318 983 RCS NEVERS

L'AGE du 28/02/2022 a décidé de transférer le siège social du 17 rue du Colonel Rabier 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE à la Maison de Santé Pluridisciplinaire – 24 rue du Glacis 45360 CHÂTILLON-SUR-LOIRE à compter du 01/04/2022, et de modifier en conséquence les statuts.
La Société sera désormais immatriculée au RCS d'ORLEANS.
Modification sera faite au GTC d'ORLEANS.

AL22001627

➜ GÉRANCE

CESSION PARTIELLE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte en date du 3 mars 2022, enregistré à Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1, le 10 mars 2022, dossier2022 00007229, référence 5804 P 01 2022A00166, la société GENERALE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE, SASU au capital de 78 000 euros - Siège : ZI Dijon Nord 21490 RUFFEY LES ECHIREY immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 300 163 482, a vendu avec jouissance au 1ER mars 2022, à la société FAURIE LOCATION & SERVICES, SASU au capital de 1 000 000 euros - Siège : 118 avenue du Maréchal Foch 94000 CRETEIL immatriculée au R.C.S. de CRETEIL sous le n° 303 754 071, la partie de son fonds de commerce de location courte et longue durée de véhicules utilitaires et particuliers lui appartenant consistant en l'agence de Nevers, sise et exploitée à VARENNES-VAUZELLES. (58640), 12 route de Paris - Bengy, répertoriée par l'INSEE. sous le n° SIRET 300 163 482 00098 Code APE 77.12Z, moyennant le prix total de 1 791 743 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 40 000 euros et aux éléments corporels pour 1 751 743 euros. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au lieu du fonds cédé à VARENNES VAUZELLES (58640), 12 route de Paris - Bengy.
Pour avis - l'acquéreur

AL22001502

LOCATION GÉRANCE

Par acte sous-seings privés en date du 30/03/2022, la société **THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION - SASU** au capital de 18 360 000 euros dont le siège est à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) - 7, rue du point du jour, RCS DIJON 352.860.639, a donné en location-gérance, à la **SARL KACI** RCS Chalon-sur-Saône B 833 982 960, au capital de 8000€ dont le siège est à Autun, le fonds de commerce de station-service sis et exploité à Nevers 2 Rue de Vauzelles pour une durée de trois mois à compter du 01/04/2022.
La partie carburants est confiée en gérance mandat dans le même contrat.

AL22001537

RÉSILIATION DE LOCATION GÉRANCE

Par courrier en date du 16/03/2022 **avec effet au 31/03/2022** , l'**EURL SOGECA,** Société à Responsabilité Limitée au capital de 6000 € dont le siège est : 2 Rue de Vauzelles 58000 Nevers , RCS de Nevers sous le numéro 822 777 744, a annoncé la fin du contrat de location-gérance consentie aux termes d'un acte sous seings privés en date du 25/08/2016 , au profit de la **THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION - SASU** au capital de 18 360 000 euros dont le siège est à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) - 7, rue du point du jour, RCS DIJON 352.860.639, portant sur un fonds de commerce de station-service sis à **2 Rue de Vauzelles à Nevers 58000**

AL22001612

➜ ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 01/04/2022 concernant AGTR : Il fallait lire : transférer le siège social 120 rue de charleville 58000 Nevers

AL22001610

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF SUITE A L'ANNONCE PARUE DANS TERRES DE BOURGOGNE EN DATE DU 18 MARS 2022 pour la vente de parcelles boisées il convient de lire la parcelle D 200 av de rémilly pour 21a71ca au lieu de la parcelle de C 200.
Le reste est inchangé
Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier.
Désignation sur la commune de ST HONORE LES BAINS (58360) parcelles de taillis cadastrées :
- AN 4 lieudit queue des prés pour 36a22ca
- D 166 lieudit bois de la queudre pour 22a11ca
- D 200lieudit av de rémilly pour 21a71ca
Moyennant le prix de CINQ MILLE SIX CENTS EUROS (5 600,00 EUR)
Frais à la charge de l'acquéreur
Vente indivisible des 3 parcelles
Les propriétaires de parcelles boisées contiguës aux parcelles, objet de la présente vente disposent d'un délai de 2 mois à compter de la date d'affichage en mairie pour faire connaître à Maître Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) 1 rue de la République par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils entendent exercer leur droit de préférence aux prix et conditions sus-indiqués.

AL22001614

➜ DIVERS

CONTINUATION DE SOCIÉTÉ

CLUB VERT NEVERS
Société à responsabilité limitée
au capital de 33 000 euros
Siège social : 21 Rue Anthony Duvivier
58000 NEVERS
439 729 252 RCS NEVERS
Le 27/07/2021, l'AGE a décidé la continuation de la société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social.
Pour avis.

AL22001532

AVIS

Black Oak
Société par actions simplifiée au capital de 4.617.830 €
Siège social :
Le Bourg 58700 MURLIN
502 849 284 R.C.S. Nevers
Suivant procès-verbal en date du 31 mars 2022, l'associé unique a :
- approuvé, en toutes ses dispositions, le projet de Traité de Fusion conclu le 17 février 2022, avec la société :
White Oak
SAS au capital de 1.904.628 €
Siège social :
99 Rue Lafont - 33290 LUDON MEDOC
824.858.518 RCS BORDEAUX
aux termes duquel cette société fait apport à titre de fusion à la société Black Oak de tous ses éléments d'actif pour une valeur de 23.063.379 € moyennant la prise en charge de l'intégralité de son passif, pour une valeur de 20.248.547 €, soit un apport net de 2.814.832 €,
- constaté l'absence de rémunération des apports s'agissant d'une fusion entre sociétés soeurs conformément aux dispositions de l'article L.236-3 II du Code de Commerce ;
- constaté que la fusion est devenue définitive le 31 mars 2022, et approuvé la transmission universelle du patrimoine de la société White Oak.
La société White Oak a, en conséquence, été dissoute de plein droit, sans liquidation.
Mention sera portée au RCS de Nevers.
Le président.

AL22001624

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCI AMELYS

SCI
SCI au capital de 1 600 €
Siège social : 32 RUE JULES GUESDE
58640 VARENNES VAUZELLES
523 986 701 RCS NEVERS

Aux termes de dissolution de la SCI AMELYS familiale du 30/03/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 08/04/2022, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur SCI AMELYS, SCI au capital de 1 600 €, 32 RUE JULES GUESDE 58640 VARENNES VAUZELLES, 523 986 701 RCS NEVERS avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 32 RUE JULES GUESDE 58640 VARENNES-VAUZELLES adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL22001491

SELARL PHILIPPE LACROIX AVOCAT
8, Rue de la République
36000 CHÂTEAUROUX
02-54-60-54-14

AVIS DE MISE EN DISSOLUTION - LIQUIDATION

LOIRE INVESTISSEMENT

Société civile immobilière
au capital de 210.400 euros
En liquidation
Siège de la liquidation : NEVERS (58000)
Quai de Médine
429 010 911 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 10/03/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Patrice PELEGRIN, demeurant à CHATEAUROUX (36000) 47 rue Just Veillat, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le mandat du gérant cesse donc à compter du 10/03/2022. Le siège de la liquidation est fixé à NEVERS (58000) Quai de Médine, adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation, notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis

AL22001561

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 28/03/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
BRETON Marc, Guy
- Allée des Loisirs - 58160 Chevenon
RCS/RM 58 : 814 086 179
Le Greffier,

AL22001543

SELARL PHILIPPE LACROIX AVOCAT
8, Rue de la République
36000 CHÂTEAUROUX
02-54-60-54-14

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LOIRE INVESTISSEMENT

SCI au capital de 210.400 euros - en liquidation
Siège de la liquidation : NEVERS (58000)
Quai de Médine
429 010 911 RCS NEVERS

Par décisions du 10.03.2022, l'assemblée générale extraordinaire des associés a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Patrice PELEGRIN de son mandat de liquidateur et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour. Les comptes définitifs établis par le liquidateur sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis

AL22001564

DISSOLUTION ANTICIPÉE

DORLAMI

SARL en liquidation
au capital de 7 500 euros
Siège social : 1 Bis rue Vieille

58390 DORNES
514 460 468 RCS NEVERS

Le 31.12.2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Mme Patricia ROCHER demeurant 1bis rue Vieille 58390 DORNES, a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 1bis rue Vieille 58390 DORNES. Pour avis.

AL22001602

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL BOUSSARD FRERES

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 117 538,19 euros
Champignolles Le Bas
58190 - BAZOCHES
RCS NEVERS 428 788 772 (2000 B 370)

L'Assemblée des associés réunie en date du 19 octobre 2021, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat. Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis : Le Liquidateur,
Alain BOUSSARD,

AL22001499

CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/02/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **AFM MAÇONNERIE**. Objet social : MAÇONNERIE GENERALE, PLACO-PLATRE, PEINTURE, CARRELAGE. Siège social : 50 RUE DU 4 SEPTEMBRE 58600 Fourchambault. Capital : 1000 euros. Durée : 99 ans. Président : M. KOVACHEV Ali, demeurant 50 RUE DU 4 SEPTEMBRE 58600 Fourchambault. Immatriculation au RCS de Nevers

AL22001233

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : 2M LEVAGE
Forme sociale : SAS
Capital social : 1 000 €
Siège social : Rue de Gérigny – Champ des Religieuses - 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Objet social : Prestations de levage et de manutention – Transport routier de marchandises – Location de véhicules avec ou sans chauffeur
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Guillaume MACHECOURT dt à LA CHARITE SUR LOIRE (58) – 24, rue de la Résistance
Directeur Général : M. Jérôme MORIN dt à RAVEAU (58) - 1232, Route des Bertranges
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL22001492

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VARZY du 28/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS Dénomination : GN CONSEIL. Siège : 9, rue du 8 mai 1945 à VARZY (58210). Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 1.000 euros. Objet : Le conseil aux entreprises et structures publiques ou privés, engagées dans un projet de développement et d'innovation en France et/ou à l'étranger ; Le conseil, l'animation, la formation, et l'achat-vente de produits naturels, locaux. Le déplacement, par roulage, sur plateau ou de quelque autre manière que ce soit, de voitures/motos pour le compte de tiers. La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Gilles NOËL, demeurant 9, rue du 8 mai 1945 à VARZY (58210). La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS. POUR AVIS Le Président.

AL22001503

AVIS DE CONSTITUTION

DMTMH

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LUTHENAY-UXELOUP en date du 25/03/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : DMTMH,
SIEGE SOCIAL : 199 Rue des Boulats, 58240 - LUTHENAY-UXELOUP.
OBJET : L'acquisition, l'administration, la construction, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque, exploitation de toutes installations de production d'énergie, notamment par voie de panneaux photovoltaïques, et la vente de l'énergie produite à toute autre entreprise produisant et fournissant de l'électricité.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1 500 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.
PRESIDENT : Monsieur David HEURLEY, demeurant 20 rue des Boulats, 58240 - LUTHENAY UXELOUP.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL22001514

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 16/03/2022, il a été constitué une SARL dénommée:
BEUGNON T.P.
Objet social : toute activité de transport public routier de toute nature, marchandises, messagerie, lot au moyen de véhicules de tous tonnages,
- toute activité de location de véhicules avec ou sans chauffeur, de location de matériels de véhicules de tous tonnages,
- toute prestation de services s'y rattachant directement ou indirectement, notamment le stockage de marchandises, logistique, location d'emplacements de stationnement, lavage de véhicules et plus généralement tout ce qui se rapporte à l'activité de transporteur et de stockage,
- la location de véhicules industriels et de tout matériel,
- toute activité de travaux publics, de terrassement, d'assainissement,
- le négoce de matériaux et produits de construction, de paille et la récupération de contenaires, et tout matériel et véhicules industriels ou professionnels,
- l'activité de mécanique et d'entretien de tous véhicules, engins, motocycles, cycles ;
- la vente de lubrifiants, pièces détachées, pneus et accessoires,
- le dépannage et remorquage 24 heures sur 24 de tous véhicules à moteurs,
Siège social : Les Champs Druy, 22, route de Creule 58250 MONTARON
Capital : 15 000 euros
Gérance : M. Jean-Luc BEUGNON demeurant Les Champs Dry, 22 route de Creule 58250 MONTARON,
Florian BEUGNON demeurant 4 chemin du Bois Jacquot 58300 DEVAY
Flavien BEUGNON demeurant 1 impasse des Genièvres, 58250 MONTARON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL22001526

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 04/03/2022 il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée :
SCEA L'HUIS-MOROT
Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime ; l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités ; la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation
Siège social : MONTIGNY EN MORVAN (58120), L'Huis-Morot
Capital : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Michel PRÉVOTAT, demeurant Poussain 58120 BLISMES
Agrément des cessions de parts: Toute cession de parts sociales ne peut intervenir qu'avec l'agrément unanime des associés donné par décision collective extraordinaire
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL22001539

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 30.03.2022, il a été constitué une SARL dénommée:
BATI VIEIRA
Objet social : Tous travaux de maçonnerie, ravalement et terrassement - réseaux (eaux usées et pluviales) ; tous travaux de rénovation extérieure (maçonnerie) et intérieure (carrelage-faïence, placoplâtre -isolation -cloisons) ; négoce de tous matériaux et biens d'équipement relatifs au bâtiment et à la construction ; négoce de tous articles de végétaux d'ornement ; location de matériels et machines.
Siège social : 8, route de Nevers - Le Pont des Pelles 58470 MAGNY-COURS
Capital : 1 000 euros
Gérance : M. Anibal VIEIRA demeurant 8, route de Nevers - Le Pont des Pelles 58470 MAGNY-COURS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22001540

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société **LB EQUESTRIAN IMMOBILIER**, SCI au capital de 2 000 euros dt le siège social est à ST ANDELAIN (58150) Le Bourg, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS qui a pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un ensemble immobilier comprenant un bien à usage d'habitation, des dépendances et terres de culture, situé à SAINT MARTIN SUR NOHAIN (18150), Domaine du renard ;
dt le **gérant est M. Louis-Benjamin DAGUENEAU** dmt à POUILLY SUR LOIRE (58150) Le Bourg.
Clauses relatives aux cessions de parts : Les cessions de parts entre associés sont libres et celles consenties à des tiers ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des parts sociales.
Pour insertion : le gérant

AL22001552

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 30/03/2022, à CLAMECY il a été constituée une Société par actions simplifiée à associé unique dénommée KERAL IMMOBILIER au capital de 2 000 euros, siège social Moulot 58500 CLAMECY dont l'objet est l'acquisition, la prise à bail sous toute forme, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction, ou à rénover, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, de tous autres biens meubles ou immeubles, qui seront apportés à la société ou acquis par elle, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. PRESIDENT : la Société KERAL INVESTISSEMENTS, SAS au capital de 5 000 euros, ayant son siège social Moulot 58500 CLAMECY, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 911 404 002 - ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE: Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, ou se faire représenter par un autre associé ou par son conjoint justifiant d'un mandat. Chaque action donne droit à une voix - AGREMENT: Toutes cessions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote. La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL22001596

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31/03/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination : INSTANT MENUISERIE. Objet social : Fourniture, fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit. collectif et petit tertiaire. Siège social :34, rue des Grands Jardins 58000 Nevers. Capital : 2000 euros. Durée : 99 ans. Président : M. MOUJANE Hamza, demeurant 6, rue du Renard 58180 Marzy. Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL22001604

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 30 Mars 2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
IDEAL PARKINGS
Objet social : acquisition et location de parkings
Siège social : 77 rue de l'abreuvoir 58500 CLAMECY
Capital : 1000 euros
Gérance : M Thomas DHALEINE demeurant 77 rue de l'abreuvoir 58500 CLAMECY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL22001615

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural
et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte ssp du 24/03/2022, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée
DENOMINATION : A.D. Prestagri
SIEGE SOCIAL : CHAMPLEMY (58210)
route de Corvol
OBJET SOCIAL : - L'acquisition, la gestion et la vente de toutes valeurs mobilières, la prise de participations et d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises agricoles, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ;
- la mise en œuvre de politique générale du groupe, et l'animation des sociétés qu'elle contrôle ;
- l'assistance commerciale, financière, administrative et comptable et plus généralement le soutien en matière de gestion à toutes sociétés du groupe par tous moyens techniques existants et à venir et notamment par ceux suivants :mise à disposition de tout personnel administratif, comptable, technique et commercial, mise à disposition de tout matériel, gestion et location de tous immeubles, formation et information dudit personnel, négociation de tous contrats ;
- l'achat, l'échange, la vente de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, de tous droits immobiliers, parts ou actions sociales immobilières ; la location, sous toutes ses formes, de tous immeubles détenus en propriété ; l'exécution, par des sous-traitants, de tous travaux de construction, de rénovation et d'aménagement de tous immeubles détenus en propriété ; la réalisation de tous lotissements ;
- la production et la revente de toutes énergies renouvelables et notamment de l'énergie solaire au moyen de panneaux photovoltaïques ;
- l'exécution et la vente de toutes prestations de travaux agricoles, prestations de services en matière agricole en environnementale, la location de personnel et/ou de matériel et d'installation agricole et, en général, toutes prestations se rapportant de près ou de loin à l'agriculture ;
- la vente sous toutes ses formes des produits de l'exploitation agricole, avant ou après leur transformation et toute activité de courtage ou de négoce portant sur tous les produits végétaux, animaux et dérivés ;
- le conseil en matière agricole ;
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissement se rapportant à l'une ou l'autre des activités ci-dessus spécifiées ;
- la participation directe ou indirecte de la Société dans toute opération ou entreprise pouvant se rattacher à l'objet social ci-dessus défini ;
- et, plus généralement, toutes opérations agricoles, industrielles, commerciales, financières, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-avant défini ou à tous objets similaires ou connexes.
DUREE : 99 années.
CAPITAL : 15 000 euros en numéraire.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Cession libre entre associés- Agrément pour toute autre cession.
PRESIDENT : André Luc DENISE demeurant à CHAMPLEMY (58210) route de Corvol COMMISSAIRES AUX COMPTES : néant.
IMMATRICULATION : RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL22001616

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 01/04/2022.
Dénomination : AS-BAT
Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Siège social : 37 RUE JULES VERNE 58000 NEVERS
Objet social : MACONNERIE, CARRELAGE, PLAQUE AU PLATRE, RAVALEMENT
Durée de la société : 99 ans
Capital social : 500 eurosuros
Président : Madame ALTIN née DEDE Bahar demeurant 37 rue Jules Verne 58000 NEVERS
Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix
Cession d'agrément : cession libre
L'immatriculation sera faite au RCS de Nevers

AL22001623

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 25.03.2022, il a été constitué une SARL dénommée:
C PERFORMANCES
Objet social : activité de garage, mécanique, carrosserie, tôlerie, entretien de tous véhicules, engins, motocycles, cycles ; vente de tous véhicules neufs et d'occasion ; vente de lubrifiants, pièces détachées, pneus et accessoires automobiles ; dépannage et remorquage 24 heures sur 24 de tous véhicules à moteurs ; location sans chauffeur de voitures de courte et longue durée ; exploitation, sous toutes ses formes (prestations, location, achat, ...), de tous véhicules de compétition y compris la réparation et la préparation, et la participation à toutes compétitions ou épreuves, à tous championnats (écurie de voitures ou autres véhicules de course) ou toutes autres manifestations ; toutes prestations de services en matière automobile, bureau d'études.
Siège social : Domaine de Poujeux 58110 BAZOLLES
Capital : 1 000 euros
Gérance : M. Clément ABIT demeurant 25 rue du Vieux Magny 58470 MAGNY-COURS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22001536

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube

YONNE

MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA Agro-Forestière du Créanton

Par décision de l'assemblée générale du 28 mars 2022, la Cuma Agro-Forestière du Créanton a transféré son siège social à Bouy Neuf 89210 Brienon-sur-Armançon.
Le président

AL22001479

MODIFICATION DE DIRIGEANT

ENTREPRISE G. CLOUTIER

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 835 700 Euros
Siège social : 12, Route d'Augy
Lieudit Le Petit Vaux
89290 CHAMPS-SUR-YONNE
426 620 100 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions en date du 18 mars 2022, l'associée unique a constaté la fin des mandats, à compter du même jour, de la SAS HD AUDIT et de la SARL AUDIT & CONSEIL SENS, Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société, et n'a procédé ni à leur renouvellement, ni à la nomination de nouveaux Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L 227-9-1, D 221-5 et D 823-1-1 du Code de Commerce. Pour avis

AL22001493

CHANGEMENT DE GÉRANT

GFA DU VAL DES MEUNIERS

Société civile au capital de 134 399 €
Siège social : 11 route d'Auxerre
89800 CHABLIS
RCS AUXERRE 398 896 803

L'AGE du 08/04/2021 a décidé à compter du 01/01/2022 de nommer en qualité de gérant Monsieur ROTTIERS RICHARD, demeurant La Sambinerie, 71570 ROMANECHE THORINS en remplacement de Madame TREMBLAY Lyne, pour cause de démission.
Modification au RCS AUXERRE.

AL22001509

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

SOCIETE D'EXPLOITATION DU GOLF DE TANLAY, SAS au capital de 2.000 €.Siège social : Parc du Château, 89430 TANLAY.844575191 RCS Auxerre.
Aux termes de l'AGO du 30/06/2021, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.Pour avis

AL22001518

AVIS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

SCI JOVANOVIC POUTHE

Société civile immobilière
RCS Sens 804 529 055

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à Sens le 10 janvier 2022, de la société civile dénommée « JOVANOVIC POUTHE », société civile immobilière au capital de 1.500,00 EUR et ayant son siège social à Sens (89100), 17 rue de la Planche Barrault, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens, et identifiée au SIREN sous le numéro 804529055.
Il a été constaté :
1°) la démission de ses fonction de co-gérants de Monsieur Aleksandar JOVANOVIC à compter du 10 janvier 2022. Par suite, Madame Maud POUTHE demeure unique gérant.
2°) Le changement de dénomination à compter du 1er février 2022 de ladite société dont la nouvelle dénomination est la suivante : « SCI PLANCHE BARRAULT ».

AL22001542

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

CHABLIS AUTOMOBILES

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 2 Route d'Auxerre - 89800 CHABLIS
331 565 218 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Thierry GROSBETY de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouvelle gérante Mme Catherine GROSBETY, demeurant 7 rue du Milieu – 89800 MILLY, pour une durée illimitée à compter du 1er avril 2022.

AL22001566

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

DOMAINE PATTES-LOUP

Société à responsabilité limitée
au capital de 196 360,00 euros
Siège social : 2 Grande rue Nicolas Droin
89800 COURGIS
539 296 657 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2022, la collectivité des associés a décidé d'ajouter à l'objet social et à titre accessoire l'activité de location d'immeubles et de fourniture de prestations para-hôtelières.Les inscriptions modificatives seront effectuées auprès du registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, la gérance.

AL22001567

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : ALLIANCE CONTROLE ET FORMATION.
Sigle : ACF.
Forme : SAS.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 24 Rue DES EPRIS, 89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE.
853690170 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 mars 2022, les actionnaires ont décidé, à compter du 1 mars 2022, de transférer le siège social à 10 Boulevard Louise Michel, 91000 Evry Courcouronnes.Radiation du RCS d'Auxerre et immatriculation au RCS d'Evry.

AL22001572

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SAS BARBIER

SAS au capital de 150.000 €
Siège social
CIDEX 306
89144 VARENNES
316678978 RCS Auxerre

Président + Directeur Général
Aux termes de l'AGO du 31/03/2022, les associés ont décidé de nommer en qualité de Présidente, à compter du 01/04/2022, Mme Bernadette BARBIER, démissionnaire de ses fonctions de Directrice Générale à compter du même jour, demeurant 7 rue aux Cannes, 89144 Varennes en remplacement de M. Didier BARBIER.Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL22001573

MODIFICATIONS DES STATUTS

Avis de transformation
Aux termes de décisions constatées dans un PV en date du 30/03/2022, l'associée unique de la SARL A.G.L COIFFURE, au capital de 7 622,45 € ayant son siège social 22 Centre commercial GEANT CASINO 89000 AUXERRE et immatriculée au RCS d'AUXERRE n° 408 486 520, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée demeurent inchangées. La date de clôture de son exercice social a été modifiée pour être dorénavant fixée au 31 mars.Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros.Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.Sous sa forme de SARL, la Société était gérée par Mme Fatima NESLANY. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par Mme Fatima NESLANY demeurant 58 grande rue 89113 BRANCHES en qualité de Présidente. Pour avis, La Gérance

AL22001578

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE VAIRON

Société civile immobilière
Au capital de 36 740,21 euros
Siège social
4 Allée Paul Cezanne
49240 AVRILLE
421 244 294 RCS ANGERS

Aux termes d'une délibération en date du 15 novembre 2021, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 1B rue de la Croix Saint-Vincent – 89210 BRIENON-SUR-ARMANÇON à compter du même jour. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. La société sera immatriculée au RCS de SENS et sera radiée du RCS d'ANGERS. Pour avis, le gérant

AL22001592

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

ACSENS EXPERTISE COMPTABLE

ACSENS Expertise Comptable
2 rue de la Plaine de la Croix Besnard
77000 Vaux le Pénil
01 64 38 97 50

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DU QUERCUS RUBRA

Société civile Immobilière
au capital de 50 000 euros
Siège social : 26 Rue de Noisiel
77340 PONTAULT-COMBAULT
814 000 469 RCS MELUN

Par AGE du 07/03/2022, les associés ont décidé de transférer le siège social du 26 Rue de Noisiel 77340 PONTAULT-COMBAULT au 4 Rue Berthold Mahn 89500 CHAUMOT à compter du 01/04/2022 et de modifier le Titre I intitulé « CARACTERISTIQUES » 4ème. paragraphe « SIEGE » des statuts. Aucune activité n'étant conservée à l'ancien siège. La Société, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 814 000 469 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'AUXERRE. Gérant : M. Frédéric GOMBAULT demeurant 4 Rue Berthold Mahn 89500 CHAUMOT. La Société a été constituée pour 40 années à compter du 25/09/2015 et a pour objet social : l'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, la prise à bail, l'exploitation par bail ou autrement, la mise à disposition gratuite, permanente ou ponctuelle, partielle ou totale de ses locaux à ses associés, l'affectation en copropriété s'il y a lieu et la mise en valeur de toute manière même par l'édification de toutes augmentations et constructions nouvelles et la disposition, vente ou apport en société de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine. Pour avis - LE GERANT.

AL22001606

MODIFICATION DU CAPITAL

AFAELEC

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.795,98 euros
Siège social
Zone Artisanale du Saule Fendu
Impasse de l'Europe
89100 MAILLOT
309 540 193 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 Janvier 2022 et du procès-verbal de la gérance du 18 Mars 2022, le capital social a été réduit de 3.826,47 euros pour le porter de 7.622,45 euros à 3.795,98 euros par voie de rachat et d'annulation de 251 parts sociales appartenant à certains associés, à la valeur unitaire de 400 euros.Les articles 6 «Apports» et 7 «Capital Social» des statuts ont été modifiés en conséquence :- Article 6 : il a été ajouté l'alinéa suivant : « Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 décembre 2022, le capital social a été réduit de 3.826,47 euros pour être ramené à 3.795,98 € euros, par rachat et annulation de 251 parts sociales ».- Article 7 : Ancienne mention : «Le capital social est fixé à la somme de sept mille six cent vingt-deux euros et quarante-cinq centimes et divisé en cinq cents parts numérotées de 1 à 500, entièrement souscrites et libérées et réparties entre les associés en proportion de leurs apports :- Par M. FENOLLAR André-Marc250 parts- Par Mme FENOLLAR Francine 1 part- Par M. FENOLLAR Francis249 partsSoit un total de500 parts Conformément à la loi, les soussignés déclarent expressément que les cinq cents parts sociales, présentement crées sont souscrites en totalité par les Associés et intégralement libérées et qu'elles sont réparties entre les Associés dans la proportion indiquée ci-dessus.Les fonds provenant de la libération des parts sociales ont été déposés pour le compte de la Société en formation. »Nouvelle mention :« Le capital social est fixé à la somme de 3.795,98 € euros. Il est divisé en 249 parts sociales de 15,2449 euros l'une, numérotées de 1 à 249.Les parts sociales représentatives d'apports en numéraire sont totalement libérées.Les parts sociales sont attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :- M. Francis FENOLLAR à concurrence de 249 parts, numérotées de 1 à 249 parts. Total égal au nombre de parts composant le capital social : 249 parts ».Mention sera faite au RCS : SENS. Pour avis,

AL22001605

ACSENS EXPERTISE COMPTABLE

ACSENS Expertise Comptable
2 rue de la Plaine de la Croix Besnard
77000 Vaux le Pénil
01 64 38 97 50

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI BAGNEDOUX

Société civile Immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social : 26 Rue de Noisiel
77340 PONTAULT-COMBAULT
491 935 623 RCS MELUN

Par AGE du 07/03/2022, les associés ont décidé de transférer le siège social du 26 Rue de Noisiel 77340 PONTAULT-COMBAULT au 4 Rue Berthold Mahn 89500 CHAUMOT à compter du 01/04/2022 et de modifier l'article 5 des statuts. Aucune activité.n'étant conservée à l'ancien siège.La Société, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 491 935 623 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'AUXERRE.Gérant : M. Frédéric GOMBAULT demeurant 4 Rue Berthold Mahn 89500 CHAUMOT. La Société a été constituée pour 75 années à compter du 01/08/2006 et a pour objet social la propriété, la gestion, l'acquisition d'immeuble, son aménagement en vue de sa division et la vente en totalité ou par fraction dudit immeuble. Pour avis - LE GERANT.

AL22001607

GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Véronique LE DANTEC, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix, le 21 mars 2022, enregistré au SPFE d'AUXERRE, le 29 mars 2022, Dossier 2022 00021779 référence 8904P01 2022 N 00317, ila été cédé un fonds de commerce par :
Monsieur Bernard Louis Marcel DART, boulanger, et Madame Nadine Louise HARDART,retraitée, demeurant ensemble à SENS (89100) 2 rue Gaston Ramon.Monsieur est né à VILLENEUVE-SUR-BELLOT (77510), le 24 mars 1960,Madame est née à CAMBRAI (59400), le 8 mai 1955.
A :
La Société dénommée LA BOULANGERIE DES SENS, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à SENS (89100), 24 rue René Binet, identifiée au SIREN sous le numéro 910579242 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.
Désignation du fonds : fonds de commerce de BOULANGERIE PATISSERIE TRAITEUR CONFISSERIE GLACES sis à SENS (89100), 24 Rue René Binet, pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS (Yonne), sous le numéro 348831116.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 EUR),
- au matériel pour DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Me Véronique LE DANTEC Notaire à ST JULIEN DU SAULT (89330) 12 Faubourg de la Croix où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22001579

DIVERS

TRANSFERT DE SIÈGE

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA PRAIRIE

SC au capital de 149 580 €
Siège social : 5 rue Traversière - Perrigny
89420 GUILLON TERRE PLAINE
450 992 714 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AG du 12/03/2022, il a été décidé de transférer le siège social au **9 rue Traversière - Perrigny 89420 GUILLON TERRE PLAINE** à compter du 12/03/2022.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL22001481

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 20 janvier 2015,
Madame Juliette Octavie DELARUE en son vivant retraitée, née à LA FERTE LOUPIERE (89110), le 29 août 1920, demeurant à CHAMPCEVRAIS (89220), EHPAD Résidence du Château, Bouron, décédée à AUXERRE (89000), le 24 novembre 2020.
A institué un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maryse BELLIAU, Notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE (Yonne), 5 rue André Martin, le 8 novembre 2021.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession Maître Jean-Charles GUILARD, notaire associé à DIJON (21000), 7 Boulevard de Brosses dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22001505

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Lucie BOURSIER, Notaire à L'ISLE SUR SEREIN (89440), CRPCEN 89035, le 22 mars 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la SEPARATION DE BIENS PURE ET SIMPLE entre :
Monsieur Martial Gabriel Pierre CHEVASSON, assistant qualité, et Madame Laetitia SEIXAS, aide-soignante, demeurant ensemble à ATHIE (89440), 2 rue des Puits .
Monsieur est né à PARIS 20ÈME ARRONDISSEMENT (75020) le 23 décembre 1984,
Madame est née à AVALLON (89200) le 21 mars 1986.
Mariés à la mairie de ATHIE (89440) le 22 juin 2013 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité Française.
Madame est de nationalité Française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion,
Le notaire.

AL22001571

safer Bourgogne Franche-Comté

YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES - bois-taillis
- 5 ha 20 a 50 ca - Les fortelles: A-22-23 - zonage : zone N du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25 avril 2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22001553

DISSOLUTION LIQUIDATION

FIDUCIAL SOFIRAL

67 Bd du Point du Jour,

DISSOLUTION

SC MARLEY

Société civile au capital de 2 000 euros
Siège social : SAINT-FLORENTIN (89600)
2 rue du Faubourg Saint Martin
RCS AUXERRE 834 936 957

Suivant procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mars 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société et la nomination en qualité de liquidateur à la même date de Madame Betty WARBURTON demeurant à FLAYOSC (83780) 416 chemin des Risples.
Le siège de la liquidation est fixé chez Madame Betty WARBURTON à FLAYOSC (83780) 416 chemin des Risples.
La correspondance ainsi que tous actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés au siège de la liquidation.
Pour avis

AL22001409

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

ENTREPRISE HERAUD FREDERIC

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 52 Rue des Montardoins
89000 AUXERRE
389 465 543 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 22 mars 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Frédéric HERAUD, demeurant 52 rue des Montardoins 89000 AUXERRE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 52 rue des Montardoins 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22001541

DISSOLUTION

CUMA DU CHEMIN DE TROYES

N° d'agrément 89-413
RCS Sens 330 255 852
Siège social : Mairie 89400 BRION

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 1er avril 2022 à 10 heures a décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter du 1er avril 2022 et désigné aux fonctions de liquidateurs M. Benoit COPPIN, domicilié 9 route de Bussy 89400 Brion et M. René COMTE, domicilié 20 place de l'Eglise 89400 Brion, lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs.
Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés chez Benoit COPPIN, 9 route de Bussy 89400 Brion, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Sens.
Les liquidateurs.

AL22001562

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

au titre de la procédure suivante :
TOMMY'S EXPRESS FRANCE SAS
Liquidation Judiciaire du 20/07/2021
53, Avenue du Général de Gaulle - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 22 mars 2022.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL22001482

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MADAME MARIE-CLAUDE DUFRAISSE

Société civile immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 5 rue du Pont - 89400 CHENY
Siège de la liquidation :
26 rue Geneviève Couturier,
92500 RUEIL-MALMAISON
Liquidateur : Mme Marie-Claude DUFRAISSE,
demeurant 26 rue Geneviève Couturier,
92500 RUEIL-MALMAISON
344 433 032 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 3 mars 2022, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Le liquidateur.

AL22001565

Altum

Rue du Cardinal Richaud
Immeuble Le Fugon
33300 BORDEAUX
www.altum.fr

DISSOLUTION

1 RUE VINTAGE

SARL en liquidation
au capital de 5 000€
Siège social: 9 rue d'Annay
89310 MOULINS EN TONNERROIS
799 958 749 RCS AUXERRE

L'AGE du 31/03/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Nathalie VANDEPUTTE demeurant 3 avenue Victor Hugo 78200 MANTES-LA-JOLIE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, le Liquidateur

AL22001570

CLÔTURE DE LIQUIDATION

P2C

EURL au capital de 7.600 €
148 avenue Jean Jaurès
89400 MIGENNES
484 786 686 RCS SENS

Le 31/03/2022 l'Associé Unique après avoir entendu le rapport du Liquidateur M. Olivier PICOT CLEMENTE, a approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur, et déchargé de son mandat pour sa gestion ; prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour.
Dépôt légal au G.T.C. de SENS.

AL22001621

CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 24 mars 2022 il a été constitué une SASU dénommée :
DENOMINATION : SEE ELEC 89
Capital social variable : 1 000 euros.
Siège social : 30 Bis Rue de la Noue 89000 AUXERRE
Objet : Travaux d'installation, de réparations électrotechniques et électriques de faible, moyenne et haute tension, achat et vente relatifs aux réparations électrotechniques et électriques;
Travaux d'installations et de réparations de matériels et équipements liés aux énergies renouvelables, achat et vente relatifs aux travaux liés aux énergies renouvelables,
Travaux d'installation et de réparations de plomberie, achat et vente relatifs aux travaux de plomberie
Président : M. Kirill TOPTOUKHIN demeurant 30 Bis Rue de la Noue 89000 AUXERRE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions d'actions.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de AUXERRE.

AL22001477

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 29/03/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SOGEAD – Solution en Gestion Administrative
Capital : 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 €.
Siège social : 11, rue Pierre et Marie Curie 89190 VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE
Objet : le conseil aux entreprises et aux particuliers dans le domaine de la gestion du suivi administratif, commercial et social des entreprises ; la réalisation de prestations de services et d'études se rapportant à l'administration et à la gestion d'entreprises ; le conseil en organisation et en gestion ; la fourniture de services administratifs et de secrétariat.
Durée : 99 ans.
Président : M. Sébastien GIRAULT, demeurant à VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE (89190), 14 rue Gambetta.
Cession d'actions : Elles sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
La société sera immatriculée au RCS Sens.

AL22001551

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TRONCHOY (Yonne) du 28 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes: Forme: Société par actions simplifiée. Dénomination : HOLDING GUILLOT-JAILLARD. Siège : 1 rue Vaufiole, 89700 TRONCHOY. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 000 euros. Objet : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Président : Monsieur Laurent GUILLOT, demeurant 21 rue de Chanez – 10130 RACINES. Directeur général : Monsieur Florian JAILLARD, demeurant 5 rue de la Chapelle – 89700 DANNEMOINE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL22001489

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé signé électroniquement le 28 mars 2022, il a été formé une société par actions simplifiée, présentant les caractéristiques suivantes :
OBJET : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
- Fabrication et vente de pizzas et boissons non alcoolisées par distributeur automatique ;
…/…
DENOMINATION : DISTRI PIZZA KASA
SIEGE SOCIAL : MALAY LE GRAND (89100) 30 bis, rue des Coquelicots
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
CAPITAL : 100.000 Euros, divisé en 10.000 actions de 10 Euros chacune.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé, et en cas de démembrement des titres, l'usufruitier comme le nu-propriétaire, a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de la Société à un tiers est soumise au respect du droit de préemption des associés. La cession à un tiers à un tiers, à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PRESIDENT : A été nommé Président de la société, pour une durée illimitée, Monsieur Nicolas ZUK demeurant 30 bis, rue des Coquelicots – 89100 MALAY LE GRAND.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.
Pour avis
Le Président

AL22001506

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Alexandre GUILPAIN, en date du 5 mars 2022, il a été constitué un Groupement Foncier Rural aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : «Le Grand Vaucharme»
Objet social : la propriété et l'administration de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine, l'achat et la location de tous immeubles à destination agricole, la constitution,l'exploitation, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires ou dépendances inséparables, sur les terrains boisés ou à boiser appartenant au groupement et sur tous autres terrains qu'il pourrait acquérir, et pour lesquels il prendra un engagement d'exploitation normale.
Siège social : NOYERS (89310) lieudit «Vaucharme le Haut»
Capital : 451.200,00 euros
Gérance : Monsieur Daniel SIMONNET et Madame Véronique Christine SIMONNET demeurant ensemble à NOYERS (89310), Vaucharme le Haut.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (Yonne).
Apports de diverses parcelles situées à MOLAY (Yonne), ANNAY SUR SEREIN (Yonne), NOEYRS (Yonne), SAINTE VERTU (Yonne), NITRY (Yonne) appartenant à M. SIMONNET
Pour avis.

AL22001513

AVIS DE CONSTITUTION

ARDT
Société par actions simplifiée
au capital de 1000Euros
Siège social :
20BIS RUE DES MARAICHERS
89113 CHARBUY

Aux termes d'un acte sous seing privé à CHARBUY en date du 18 MARS 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ARDT,
Forme sociale : Société par actions simplifiée,
Siège social : 20 BIS RUE DES MARAICHERS 89113 CHARBUY
Objet social : Carrelage, Maçonnerie, Isolation, Aménagement, couverture
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1 000 euros,
Président : Monsieur AVDOEV ROSTOM Demeurant 2 Rue Renoir 89000 Auxerre.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
La Présidence

AL22001515

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 29 mars 2022, à PARLY.
Dénomination : HBC.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 2 rue du moulin, lieudit la rue froide, 89240 Parly.
Objet : • La création, prise de participation, dans toutes sociétés et personnes morales, la gestion de tous portefeuilles titres, • Les prestations de services dans les domaines du management, du secrétariat, de la comptabilité, de l'informatique, du conseil technique, de l'ingénierie,.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 10000 euros divisé en 1000 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Cession libre entre associé, toutes autres cession est soumise à un agrément préalable des associés prises par décision collective à la majorité des 3/4 des associés présent ou représentés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Benjamin COUPECHOUX 2 Rue du moulin, lieudit la rue froide 89240 Parly.
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.
Le Président

AL22001516

SELARL Julien MILLARD -
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo
et 22, rue du Puits des Dames

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Julien MILLARD, Notaire à SAINT FLORENTIN (89600) 26 Rue Dilo, le 27 mars 2022 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CHOSSELAIRE INVEST
Siège social : SAINT-FLORENTIN (89600), 33 chemin des Rosiers.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR)
Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : toutes les cessions sont soumises à l'agrément préalable de la société.
L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.
Président : Monsieur Jonathan CHOSSELAIRE demeurant SAINT-FLORENTIN (89600), 33 chemin des Rosiers, pour un e durée illimitée.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL22001523

EARL CHAMP ROY

Avis de constitution dans un journal d'annonces légales
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 mars 2022, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée :
Dénomination sociale : EARL CHAMP ROY.
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agri-

coles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 645 000 €.
Siège social : 1 chemin de Vaussauge - 89410 BÉON.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en nature : Apport de biens meubles pour un montant net de 643 837,33 € et de numéraire pour un montant de 1 162,67 €.
Gérant : Mme Marielle PICQUOT épouse ROY demeurant à BÉON (89410), 1 chemin de Vaussauge.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis et mention, la gérance.

AL22001531

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 23/03/2022, il a été constitué une SAS
Dénomination :
AEMS
Enseigne : Café restaurant de la place
Siège Social : 1926 rue Charles de Gaulle 89140 MICHERY
Capital : 1000 €
Activités principales : Restauration Débits de boissons Plats cuisinés sur place et à emporter et traiteur
Durée : 99 ans
Président : M. SOLER ERIC 19 rue du général de Gaulle 89100 SENS
Cession d'actions : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix Immatriculation au RCS de SENS

AL22001538

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me GUILPAIN, le 25 mars2022, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :Raison sociale :SCI ASTREZ CATEM
Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration, la location et la vente (exceptionnelle)de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social : VILLON (89740) 2 rue Haute
Capital : TRENTE MILLE HUIT CENTS EUROS (30.800,00 euros)
Gérance : Monsieur Emmanuel GHIERCHE demeurant à VILLON(89740) 2 rue Haute et Madame Catherine VERHEUGEN demeurant à MONESTIER DE CLERMONT (38650), 119 b grande rue.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (Yonne).
Apport : apport en nature d'un bien situé à VILLON cadastré section C n°15, C n°16 et C n°14 pour une valeur de30.800,00 euros
Pour avis.

AL22001549

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PARIS du 01/04/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SASU
Dénomination sociale : JD22
Siège social : 4 Chemin de la METAIRIE- Montgaudier 89630 QUARRE LES TOMBES,
Objet social : La conception et la réalisation de systèmes de traitement de l'information, de solutions éditiques multi-canal, de solutions d'archivages, le conseil, l'audit et l'accompagnement dans ces domaines et dans ces technologies associées, la réalisation, la location, la vente de systèmes « clé en main », la conception, le développement de contenus électroniques multimédia, l'édition sous tous supports
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 500 euros
Gérance : Monsieur Thierry THIBAULT, demeurant 4 Chemin de la METAIRIE- Montgaudier 89630 QUARRE LES TOMBES, assure la gérance
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL22001598

Notaire

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE CONSTITUTION - SCI MAJO

Par acte authentique reçu par Maître Guillaume DINET,notaire à CLAMECY (Nièvre) en date du 31 mars 2022, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Raison sociale : «SCI MAJO»
Objet social :
- l'acquisition, la gestion et, plus généralement,l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,
- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,
- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.
Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Siège social : 2, rue du Faubourg 89580 VAL DE MERCY
Capital : 100,00 euros
Gérance : Monsieur MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE Adrien,demeurant 40, rue Cotteau 89660 CHATEL CENSOIR, et Madame DOUMAX Manon, demeurant 34, route de Coulanges 89660 MAILLYLE CHATEAU.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis.
Le notaire

AL22001603

SELARL Julien MILLARD -
Laure BERTHELIN NOTAIRES
& CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo
et 22, rue du Puits des Dames

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Julien MILLARD, Notaire à SAINT FLORENTIN (Yonne), le 28 mars 2022, il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration, la location et la vente (exceptionnelle)de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .
Dénomination sociale: TITANIUM.
Siège social : SAINT-FLORENTIN (89600), 2 rue des Gains Avrolles.
Durée : 99 années
Capital social: MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,00 EUR).
Apports en numéraire : MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,00EUR).
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérants : Eric LANGLOIS et Gabrielle LENTI épouse LANGLOIS demeurant à SAINT-FLORENTIN (89600), 2 rue des Gains Avrolles.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE
Pour avis
Le notaire.

AL22001485

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/03/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : BOSPHORE
Forme : SAS
Capital social : 1 000 €
Siège social : 71 Route d'auxerre, 89380 APPOIGNY
Objet social : Restauration rapide sur place à emporter et en livraison
Président : M. Recep KILIC demeurant 10 rue des pieds d'argent, 89300 LOOZE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL22001486





bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 53 €
- ◯ pour 2 ans 106 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

Biosécurité

Des sentinelles dans les silos

Créée en 2018, la société Fauconnerie Team développe une offre de services très complète destinée à réguler les populations d'oiseaux présentes dans les silos agricoles. Elle a recours à des rapaces mais pousse la logique plus loin que le simple effarouchement.

Il faut se méfier des noms d'entreprises qui paraissent un peu trop évidents : dans Fauconnerie Team, il y a l'idée d'une équipe. Mais « Team » est aussi l'acronyme de Technique d'effarouchement aviaire maîtrisée. Ce qui en dit beaucoup plus sur ce qu'est cette société, fondée il y a cinq ans en Côte-d'Or par Thimotée Josselin. La maîtrise -vis-à-vis de la nature et des attentes des clients- est la base sur laquelle reposent toutes ses actions. Elle développe une offre de services destinée à lutter contre les nuisances liées à la présence excessive d'oiseaux dans les silos agricoles. Une action en conformité avec les exigences sanitaires élevées auxquelles les grands groupes du secteur doivent se soumettre. L'originalité de l'approche de Fauconnerie Team, c'est le recours à des rapaces. Mais s'en tenir à cet aspect est réducteur.

Protocoles précis

Au-delà de l'effarouchement ou de la régulation naturelle des populations aviaires, l'entreprise met en place des protocoles précis qui assurent un suivi de qualité sur les sites concernés et sur le long terme. L'intervention des rapaces, traduction la plus spectaculaire de son action, se double de véritables contrats d'entretien reposant sur une idée de base : il ne s'agit pas d'éradiquer des populations d'oiseaux, mais de rétablir un équilibre aussi proche que possible de celui qu'on trouve dans la nature, afin de préserver la qualité sanitaire dans les stockages de produits agricoles. Une offre qui attire aussi des collectivités ou des exploitants agricoles. *« On propose des solutions alternatives,* précise Thimotée Josselin. *Nous ne sommes pas dans l'extermination mais dans la régulation de population de nuisibles, par des outils curatifs et par une approche orientée vers la mise en place de programmes de bio-prédation. On rétablit un équilibre en introduisant un bio-prédateur. »* Thimotée est né dans la fauconnerie. Régulièrement, il était sollicité pour intervenir face à des populations de pigeons ou de corbeaux qui menaçaient des espaces agricoles. Après avoir fait des tests en 2018, il est parvenu à la conclusion que créer une entreprise sur ce secteur serait pertinent. *« Cela pouvait me permettre de vivre de ma passion ».* Fauconnerie Team compte aujourd'hui une dizaine de collaborateurs (dont deux alternants), auxquels s'ajoutent 15 sous-traitants. *« Tout a été très vite,* précise le fondateur, *mais nous avons structuré notre fonctionnement. Il fallait mettre en place des protocoles pour accompagner ce développement. Au début, l'activité a beaucoup fonctionné sur le bouche-à-oreille. Nous avons créé des méthodologies qui permettent de combiner plusieurs actions afin d'obtenir un résultat durable, parce que simplement effaroucher des pigeons avec des rapaces sans rien derrière, ça n'est pas d'une grande utilité : ils reviennent ».*



La mise en place de nichoirs pour sédentariser des rapaces sur certains silos est une initiative complémentaire menée par l'entreprise. Elle permet d'inscrire ses actions d'effarouchement et de bio-prédation dans la durée.

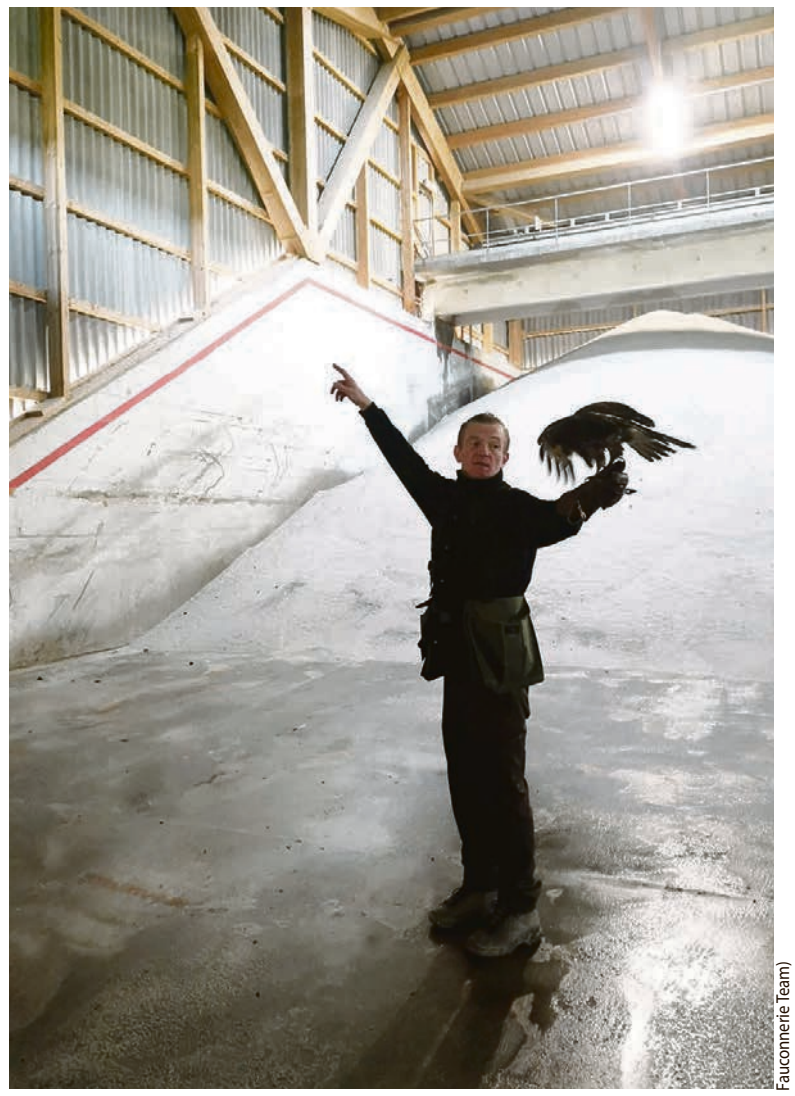
Contrats annuels

Cette structuration s'est notamment construite en lien avec Dijon Céréales, à partir de 2019. *« On a travaillé avec Ludovic Lignier, technicien de sanitation au sein de la coopérative, pour tout ce qui concerne les métiers du grain. Il m'a permis d'assister à plusieurs réunions entre grands responsables de coopératives françaises, au cours desquelles j'ai pu présenter mon entreprise. Mon approche de bio-prédation a interpellé ».* Des tests ont été réalisés avec la coopérative dijonnaise. Ils ont consisté à réguler les colonies aviaires sur certains sites de la coopérative et se sont révélés probants. Aujourd'hui Fauconnerie Team opère selon un contrat annuel avec Dijon Céréales. Ce principe de contrat constitue son modèle économique. *« Il y a une partie curative, durant laquelle on régule une bonne part de la colonie de volatiles qui pose problème, puis on propose du contrat d'entretien. Ça apporte de la stabilité à l'entreprise ».* Les actions dans les silos permettent d'éviter les contaminations liées aux fientes, la pullulation, la sédentarisation de certains volatiles… tout ce qui peut entraîner des risques de santé publique. *« On a travaillé pour eux sur des corbeaux, des pigeons, des moineaux. Sur ce dernier type d'oiseau, on est assujettis à une réglementation drastique car il s'agit d'une espèce protégée. On doit avoir une veille constante sur les arrêtés municipaux. Nos méthodes sont très réglementées. On ne peut pas faire n'importe quoi ».* En complément, l'entreprise propose Aviclean, une solution de nettoyage : l'équipe a obtenu des agréments lui permettant d'utiliser des produits dans ce but. Elle s'est aussi formée au métier de cordiste afin de travailler en hauteur pour installer des filets ou des pics sur les sites, empêchant un retour des oiseaux. *« On apporte une réponse globale qui permet d'obtenir une densité de volatiles acceptable sur les sites. Pour le suivi de nos programmes, on va régulièrement sur place, on crée des liens avec les responsables de silos, on met en place des outils pour faciliter les échanges d'informations ».*

Une démarche de gestion valorisable

« C'est un gros avantage pour nos clients, précise Clémence Colot, responsable qualité de l'entreprise depuis octobre 2021, *parce que le jour où ils sont audités, ils peuvent mettre en avant que leur site a mis en place une démarche de gestion de ce type de nuisance. Les clients peuvent afficher dans leurs locaux des certificats d'effarouchement, mais nous devons aussi donner des explications : nos clients ont besoin de comprendre la manière dont nous agissons pour intégrer cela à leurs plans de prévention ».* Aujourd'hui, Fauconnerie Team travaille pour plusieurs grands groupes : Dijon Céréales, Bourgogne du Sud, Téréos, Terrena, Panzani, Les Grands Moulins de Paris, Ecolab. Faire appel à eux, c'est pouvoir se prévaloir de pratiques vertueuses que l'on peut valoriser en termes d'image et dans le cadre d'une politique de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). En mars 2020, l'entreprise a complété son dispositif par l'implantation de nichoirs, en partenariat avec l'association La Choue, qui étudie et protège les rapaces nocturnes en Bourgogne-Franche-Comté. *« Le résultat a été une vraie surprise pour nous en termes de taux d'occupations de ces nichoirs,* souligne Thimotée Josselin. *On les installe uniquement si on détecte la présence naturelle d'un rapace. Cela peut permettre de le sédentariser sur le site et qu'il s'y reproduise. Le résultat c'est une autorégulation et une bio-prédation plus importante. Sur un site comme Pagny, en Côte-d'Or, les trois nichoirs sont habités. On y a noté six naissances de chouettes effraies et quatre de faucons crécerelle par an ».* L'entreprise fait aussi beaucoup de protection de cultures pour des agriculteurs, contre les corvidés ou les pigeons ramiers. Des semenciers font appel à ses services. La difficulté, c'est de parvenir à mener des actions « non-accoutumantes », à un rythme irrégulier et aléatoire, car les oiseaux ciblés comprennent très vite la menace et peuvent s'y adapter. Il faut donc une pression constante, avec des outils différents, jamais dans le même créneau horaire. *« Fauconnerie Team est une entreprise de son temps,* conclut Clémence Colot : *les gens ne veulent plus de produits chimiques, ou que les oiseaux soient éradiqués. Le principe d'une régulation est bien plus adapté. Et puis c'est un métier de passion… ».*

BERTY ROBERT



Fauconnerie Team)

Thimotée Josselin, fondateur de Fauconnerie Team, au travail dans un silo agricole avec l'un de ses rapaces.

Des rapaces pour surveiller les silos

Quand Fauconnerie Team parle d'un circuit cohérent, cela concerne aussi le devenir des animaux prédatés par les rapaces de l'entreprise : les pigeons, s'ils sont en bonne santé, entrent dans le circuit alimentaire pour nourrir la fauconnerie. Ils sont récupérés et euthanasiés. Une partie est donnée aux rapaces de Thimotée Josselin pour leur nourriture à la fauconnerie située à Labergement-lès-Seurre, l'autre part à l'équarrissage.